

## Le conflit dans les hôpitaux Les normes du ministère placent souvent les médecins dans des situations absurdes

par Claire DUTRISAC

La politique du ministère des Affaires sociales (MAS), tout autant sinon plus que les débrayages des syndiqués, tient les malades en otage.

La situation dans laquelle se trouve l'hôpital Fleury, à Montréal, illustre très bien l'incohérence dans laquelle nagent les hôpitaux, incohérence que les débrayages accentuent.

Hier, l'urgence de Fleury, comme celle de bien d'autres établissements, était fermée aux ambulances privées, aux ambulances et aux autos-patrouilles de la police. On y admettait les malades dits "ambulants".

Les corridors du service d'urgence étaient encombrés de civières et les infirmières devaient donner sur place des traitements à ces patients, tous de "gros cas". De plus, Fleury héberge 47 malades chroniques qui ne trouvent place ailleurs, dont six à l'urgence même! C'est donc dire que ces personnes dorment sur des civières étroites, dans une atmosphère particulièrement pénible.

L'un de ces malades est à l'urgence depuis six semaines! Et pourtant, plus de 100 lits sont libérés à l'hôpital Notre-Dame-de-la-Merci. Les malades chroniques sont une priorité du MAS et l'on manque tragiquement de ressources en ce secteur.

"Bien sûr, a dit le Dr René Gascon, directeur du département de médecine générale dont relève le service d'urgence, la fermeture des autres urgences du secteur Nord de la ville, notamment Sacré-Coeur et Saint-Michel, nous affecte et contribue à l'encombrement de ces 47 lits, nous n'aurions pas fermé l'urgence."

La directrice des soins infirmiers, Mme Marjolaine Boivin, explique: "Nous avons deux départements fermés à cause des vacances. Tous les lits de psychiatrie sont occupés et on ne peut y toucher. La psychiatrie, les départements fermés, et les cas de placement totalisent 187 lits sur 252. Il en reste 65 pour l'urgence. Nos 29 civières sont occupées. Si bien que s'il survient un nouveau cas, il faudrait coucher le malade par terre ou le refuser." Et où irait-il?

Le président du Conseil des médecins, le Dr Paul-Henri Royer, souligne: "Quand nous sommes en présence de deux grands cardiaques et qu'on ne peut en traiter qu'un, on soigne le plus jeune. Nous sommes ainsi acculés à des choix absurdes."

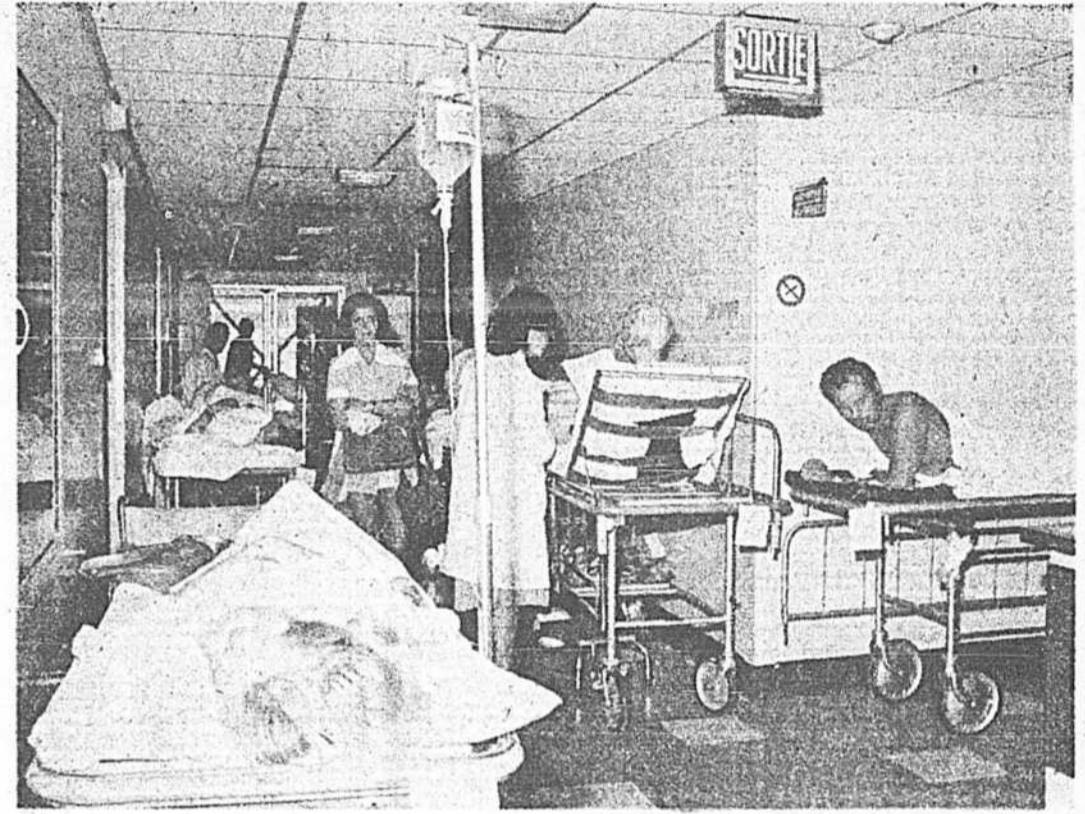
Les restrictions budgétaires du MAS et ses directives coïncident le directeur général, M. Lucien Hervieux, qui, à son tour, déclare: "L'an dernier, nous avons tenté de grouper nos malades chroniques dans un département habituelle-

ment fermé durant les vacances, et de les faire soigner par des étudiants-infirmiers. Il en coûtait \$40 de plus par jour (puisqu'on paie les infirmières en vacances). Mais cela libérait des lits pour les autres malades. En même temps, cela augmentait nos frais, et du \$40 par lit, et du coût des soins aux patients supplémentaires admis. Le MAS coupe les budgets."

"Fleury, a déclaré le Dr Roland Boucher, directeur des services professionnels, a donc connu un surplus de 2,500 jours-patients... et a augmenté son déficit."

Dans un hôpital, le mot déficit s'entend du dépassement du budget alloué par le MAS. Le Dr Boucher expose que Fleury a une vocation "d'urgence" et dessert une population de 140,000, pour les soins généraux, et de 160,000 pour la psychiatrie. En fait, faute de ressources à Laval, Fleury reçoit une bonne partie de la population de cette ville.

En cas de grève, très peu de patients pourront être retournés chez eux car le département de médecine est rempli uniquement par l'urgence et la chirurgie, moitié par des cas d'urgence, moitié par des cas électifs. M. Hervieux révèle que Fleury est le troisième plus gros service d'urgence dans Montréal: il vient après Sacré-Coeur et Maisonneuve-Rosemont.



Hier, à l'urgence de l'hôpital Fleury. photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

### Poissons pollués par le plomb à un niveau inquiétant

— page A 3

### Des organisateurs libéraux sont soupçonnés de fraudes

par Jean-Pierre CHARBONNEAU  
envoyé spécial de LA PRESSE

VAL D'OR — La Brigade anti-corruption de la Sûreté du Québec envisage de porter prochainement des accusations criminelles contre des organisateurs libéraux provinciaux du comté d'Abitibi-Est qui, à l'occasion des dernières élections générales de 1973, auraient enfreint les dispositions de la Loi électorale sur les dépenses permises.

Ainsi, alors qu'ils étaient légalement autorisés à dépenser \$20,623, le candidat Roger Houde (aujourd'hui député) et ses principaux organisateurs — avec en tête le puissant homme d'affaires Jean-Jacques Cossette, patron de plusieurs entreprises de bois de la région — auraient déboursés des sommes d'argent totalisant près de \$100,000, et possiblement beaucoup plus.

En vertu de l'article 420 de la Loi électorale, une prescription protège le député Houde et ses organisateurs, car un an après qu'un candidat ait été proclamé élu, on ne peut poursuivre les contrevenants. Mais, il y a toujours le Code criminel et c'est avec lui que les policiers veulent agir. Reste à voir ce qu'en diront le Solliciteur général et ses substituts.

environ 25 perquisitions ont été effectuées chez les principaux organisateurs politiques du Parti libéral du Québec du comté d'Abitibi-Est. Une importante quantité de documents a été saisie et de nombreux interrogatoires ont été menés.

Selon des informations obtenues  
Voir LIBERAUX, page A 6  
Autres informations — page A 8

Au cours des deux derniers mois,

### le monde

Francis E. MELOY, Jr

- Francis Meloy est le septième diplomate américain tué à l'étranger depuis huit ans.
- Le président Ford a réagi avec sang-froid à l'assassinat de l'ambassadeur américain à Beyrouth, abattu en même temps que son conseiller économique et son chauffeur par des hommes armés non identifiés. Tout en réclamant que les responsables soient trouvés et jugés, M. Ford a déclaré que les USA continueront à rechercher la paix malgré cette "brutalité révoltante". Le Pentagone, de son côté, indiquait qu'il n'avait reçu ordre de procéder à aucun mouvement militaire particulier.
- Le sang a coulé hier en Afrique du Sud. Une manifestation de 10,000 colégiens dans le faubourg noir de Soweto, en banlieue de Johannesburg, a dégénéré en une émeute qui a duré dix heures.

— pages F 1 et F 2

### sport

Jamie RUSSELL

L'équipe canadienne de basket-ball, longtemps quantité négligeable sur la scène internationale, a beaucoup appris au cours des quatre dernières années sous le contrôle de l'Américain Jack Donohue et grâce à la collaboration des Espagnols. On espère même une médaille de bronze aux Olympiques.

— page C 1

### Vacances dans le jardin

Au parc ou dans le jardin, à la ville comme à la campagne, les vêtements d'été des enfants sont devenus des symboles de simplicité et de facilité d'entretien. Ce qui ne les empêche pas d'être attrayants et colorés. Stéphane Moissan donne une série de conseils sur les vêtements d'enfants qui passent du jeu à la visite chez les grands-mamans. Les chaussures d'été font également l'objet de son attention.

— page D 1



photo Michel Gravel, LA PRESSE

### Le RCM exige une enquête sur les abus de la police

— page A 3

### SOMMAIRE

Arts et spectacles: E 1 à E 5  
Bandes dessinées: F 14  
"BANK": F 3  
Cinéma: E 14  
Décès, naissances, etc.: F 13  
Economie: C 10 à C 16  
Horoscope: D 5  
Informations étrangères: F 1, F 2  
Les maux de notre langue: F 14  
Médecine d'aujourd'hui: D 2  
Mon oeil sur Montréal: D 3  
"Mot-mystère": F 14  
Mots croisés: D 13  
Page des lecteurs: A 5  
Petites annonces: D 10 à D 15, F 3 à F 11  
Radio et télévision: E 6  
Sports: C 1 à C 9  
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 8

### Serrée de près, la Démocratie chrétienne compte sur le Vatican, la mafia et la Fiat

GENES — "L'Italie est un pays dominé par trois pouvoirs occultes, me disait Romano-le-libraire: le Vatican à Rome, la Mafia au sud et la Fiat au nord. Et leur bras séculier à tous trois, s'appelle la Démocratie chrétienne."

Romano, évidemment, est communiste. Mais, il n'a peut-être pas tout à fait tort d'inclure la Fiat parmi le trio de bonnes-fées qui gouvernent ce pays et qui parviendront de justesse — s'il faut en croire le dernier sondage publié hier par la "La Repubblica", à conjurer les mauvais sorts que lui jette la Carabosse communiste...

La DC au photo-finish

Ce sondage, effectué au niveau national par la maison Demoskopa, l'une des plus sérieuses en Italie, accorde 34 p. cent des voix à la Démocratie chrétienne (DC) et 32,9 p. cent au Parti communiste (PCI).

L'écart entre les deux grands qui polarisent tout le débat est donc diminué de moitié par rapport aux résultats des élections régionales de juin 1975, mais cela ne semble pas encore suffisant pour assurer la majorité à une éventuelle coalition de la gauche.

Les tiers partis les plus susceptibles de se rallier au PCI, en effet, demeurent stationnaires dans les prévisions, et il semble maintenant que la seule chance des communistes réside dans une hypothétique conversion de dernière minute

dés indécis, qui forment encore 10 p. cent du corps électoral.

Si ces projections sont fondées, on devra donc conclure que la stratégie de "la terreur, quels qu'en soient les auteurs, aura produit l'effet escompté — bloquer la voie au PCI.

Après le boeuf, les poules

Cette stratégie a connu de nouveaux développements. Ainsi, quel-  
Voir SERREE, page A 6

Baie James

Boyd n'interprète pas l'attitude de Lévesque comme une volte-face

par Rheel BERCIER de notre bureau de Québec

QUEBEC — Considérée comme une volte-face de M. René Lévesque par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, la déclaration favorable du chef du Parti québécois sur le développement de la baie James a été bien accueillie par le président de la Société d'énergie de la baie James, M. Robert Boyd.

Cependant, celui-ci a tenu à préciser que "jamais M. Lévesque n'avait parlé en mal du projet de la baie James". Il a expliqué, à l'occasion d'une conversation à bâtons rompus avec des journalistes hier, que le chef du PQ a toujours considéré la baie James comme un projet important pour les Québécois "et c'est pour des raisons politiques que je préfère ne pas identifier que M. Lévesque a été critique à l'endroit de ce projet".

M. Boyd a ajouté que le Parti québécois, à ses yeux, n'a véritablement pas été qualifié comme un adversaire du projet, mais son intervention à l'égard de la baie James visait davantage à comparer les coûts et les bénéfices de l'hydraulique comparativement au nucléaire.

En tournée à la baie James, M. René Lévesque a déclaré que le projet correspondait aux besoins croissants du Québec et qu'il n'y avait pas lieu de s'y opposer. Cette déclaration a été interprétée comme une volte-face alors que le chef du PQ n'a jamais déclaré le contraire.

Précisions. Lui et son groupe se sont surtout objectés à l'empressement qui a caractérisé la décision du gouvernement de M. Bourassa d'accélérer ce dossier et la politisation du sujet. De plus, la croissance des coûts observée de même que l'équivalence recherchée au niveau du nucléaire a donné l'impression que le PQ s'objectait au dévelop-

pement de l'énergie hydroélectrique et était plutôt favorable au nucléaire.

Après avoir confirmé ce diagnostic, le président de la SEBJ a fait observer que c'est surtout avec M. Jacques Parizeau que le gouvernement et la SEBJ ont éprouvé des difficultés dans la discussion. "L'économiste, a-t-il ajouté, était favorable, au début de 1970, à l'expansion du nucléaire plutôt qu'à l'hydraulique mais, au fil des années, il semble s'être rallié au choix de l'hydraulique, à cause des coûts moins élevés que ce choix comportait. De plus, les problèmes écologiques sont moins importants, sinon absents, dans le cas de l'hydraulique comparativement au nucléaire.

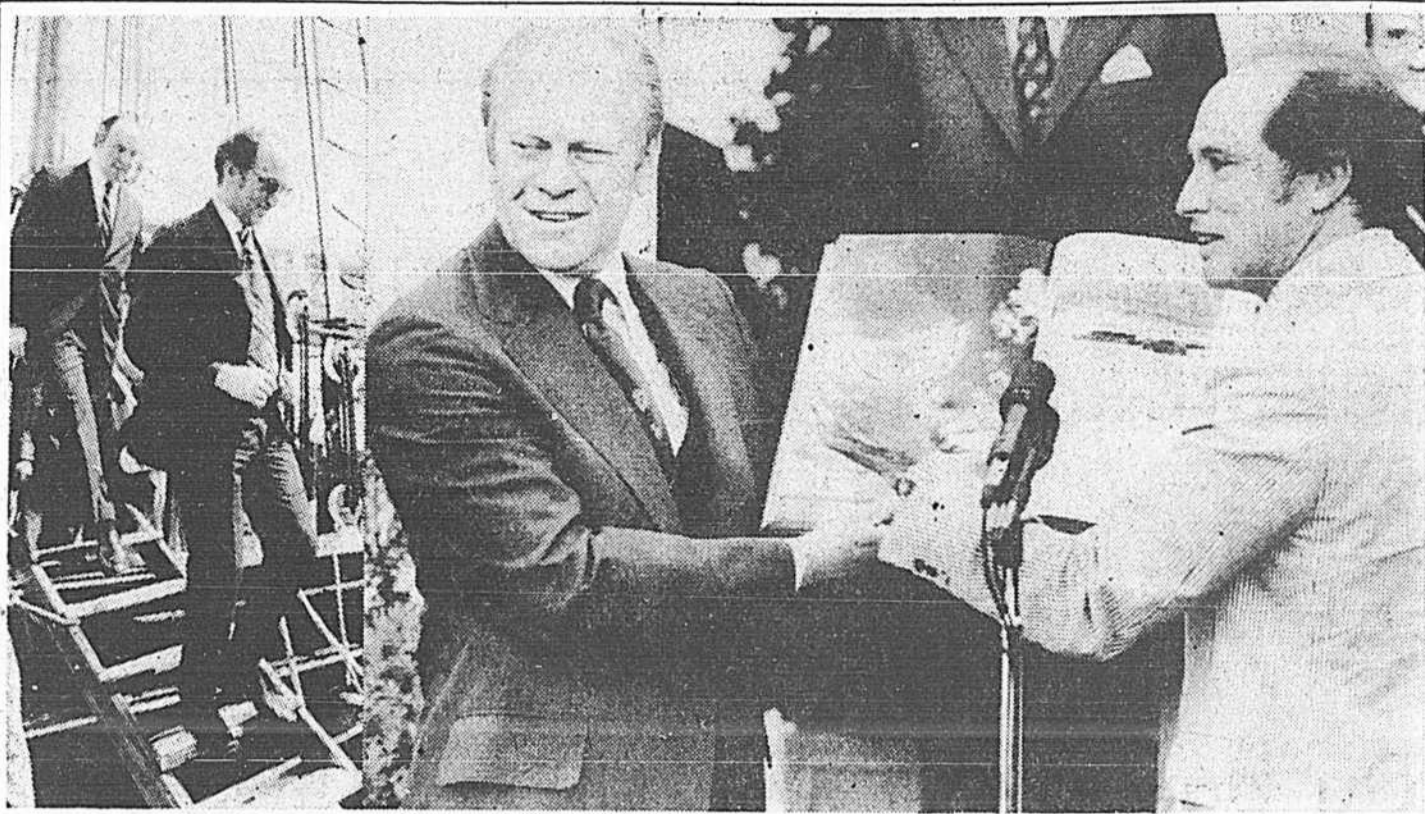
Les deux

M. Boyd a aussi expliqué que l'Hydro-Québec, dont il est le vice-président, n'avait pas rejeté le choix nucléaire et comptait y recourir de façon non négligeable à compter de 1990 sinon avant. "Actuellement, nous tentons de faire évoluer les deux dossiers en plaçant l'accent sur l'hydraulique et en préparant nos compétences et utilisant le savoir-faire des autres dans le cas du nucléaire."

La Jacques-Cartier

Par ailleurs, le président de la SEBJ a déclaré que l'Hydro-Québec étudiait intensivement les projets de développement des rivières Nottawa Roadback, Rupert et Grande Baleine, mais qu'aucune décision ne pouvait être prise à ce niveau d'ici "au moins un an".

Dans la même veine, il s'est réjoui de la décision du ministre des Richesses naturelles, M. Jean Cournoyer, de rouvrir le dossier de la Jacques-Cartier. "La dernière fois, nous n'avions pas expliqué suffisamment notre intervention et conséquemment nous avons été victimes d'un petit groupe. Si l'on planifie davantage cette intervention, il sera possible de réaliser le projet tout en respectant l'écologie du site."



Une journée bien remplie

Lors de la visite d'une journée qu'ils ont effectuée hier à Washington, le premier ministre Trudeau et le ministre des Finances Donald Macdonald sont montés à bord du schooner Bluenose II, qui touche actuellement à divers ports des Etats-Unis à l'occasion du bicentenaire de ce pays. A la suite de ses entretiens avec le président Ford, M. Trudeau a fait cadeau à ce dernier, pour mar-

quer la aussi le bicentenaire, d'un livre intitulé "Between Friends — Entre amis", qui a été réalisé par l'ONF et qui contient de nombreuses photographies prises le long de la frontière de 5.500 milles séparant le Canada des Etats-Unis.

Trudeau: voyage éclair de huit heures à Washington

par Denis LORD

envoyé spécial de LA PRESSE

WASHINGTON — Pour la seconde fois en deux jours, le président des Etats-Unis a reçu de vive voix l'assurance formelle que le Canada ne reviendra pas sur sa promesse de fournir désormais un effort plus soutenu dans sa participation militaire à l'OTAN.

Tout comme l'avait fait la veille le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau est venu dire au président Ford hier que l'échec de la transaction de \$1 milliard qui devait procurer les 18 avions militaires Lockheed au Canada ne reflète pas un changement de politique de la part de ce dernier.

Le Canada a toujours l'intention de se procurer les avions-patrouilleurs à long rayon d'action dont Ottawa et Washington estiment qu'il a besoin pour s'acquitter des opérations de surveillance anti-sous-marin dans l'Atlantique-Nord, a indiqué le premier ministre au cours d'une brève rencontre avec les journalistes, hier soir, à l'aéroport militaire d'Andrews, juste avant de s'en voler pour Ottawa après une visite éclair de moins de huit heures dans la capitale américaine.

Il ajoute que le président aimerait bien voir Ottawa se rabattre de toute façon sur des avions de fabrication américaine mais, dit-il, sa préoccupation première reste les engagements canadiens vis-à-vis le Pacte atlantique.

M. Trudeau insiste par contre sur

le fait qu'il n'y a pas de litiges majeurs qui puissent entacher les relations entre les deux pays voisins. Les deux Etats ont chacun leurs intérêts nationaux propres qui ne convergent pas nécessairement, de sorte qu'on peut dénombrer, dit-il, "des douzaines et peut-être même des centaines" de problèmes qui peuvent occasionner des frictions, mais il ne faut rien y voir de plus.

C'est au nombre de ces questions mineures qu'il range l'affaire Lockheed, de même que tous les autres sujets bilatéraux qu'il a abordés hier avec le président Ford, comme l'apport entre les deux pays pour combattre la pollution dans les Grands Lacs, les interventions récentes de l'ambassadeur américain Thomas Enders (qui a assisté aux trois heures de discussions des deux chefs d'Etat) au sujet de la cablodistribution, le pacte de l'auto, le tracé de l'éventuel pipeline de l'Alaska ou encore la politique de non-prolifération des armes nucléaires. Ce sont là, dit-il, toutes des questions qui font l'objet de discussions presque quotidiennes, de toute façon, au niveau des fonctionnaires et des diplomates et, d'ailleurs, la rencontre d'hier n'en a réglé aucune.

Discussions informelles

Il qualifie d'informelles les discussions d'hier. Elles s'inscrivent pour lui dans le cadre des échanges que les deux hommes ont déjà eus depuis deux ans, lors de la première visite du premier ministre à Washington

puis lors de leurs discussions subséquentes à Helsinki et à Bruxelles.

Il souhaite à cet égard que les deux pays prennent la bonne habitude de se rencontrer plus régulièrement au niveau des chefs d'Etat, un peu, dit-il, comme on le fait en Europe, sans qu'il soit besoin chaque fois de tout expliquer en détail à la presse, un rituel qui l'embête manifestement et que ses collaborateurs se sont abstenus de compléter par l'habituelle documentation d'appoint.

M. Trudeau a d'autre part profité de la présence du secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, pour s'entretenir avec lui de la situation en Afrique, particulièrement en Angola et en Rhodésie, et de la stratégie américaine à l'égard de l'Afrique du Sud, qu'il trouve fort modérée.

Du côté américain, les milieux proches de la présidence ont d'abord retenu de la rencontre qu'elle a permis à M. Trudeau et à M. Gerald Ford de discuter de la participation des deux pays au sommet économique qui ouvrira ses assises dans une dizaine de jours à Porto Rico. Le ministre canadien des Finances, M. Donald Macdonald était d'ailleurs lui aussi du voyage.

Reconnaissance

M. Trudeau a tenu à souligner que les échanges sur le sommet de Porto Rico ont tenu beaucoup moins de place qu'on aurait pu le penser. Mais on n'ignore pas ici toute la reconnaissance que porte Ottawa à l'endroit du président Ford, pour l'avoir

enfin invité à faire partie du petit club restreint de pays qui sont appelés à déviser du nouvel ordre économique mondial. Hôte de la première réunion du genre, l'an dernier, la France avait refusé cet honneur au Canada, n'envoyant ses cartons d'invitation qu'aux Etats-Unis, au Japon, à l'Allemagne fédérale, à la Grande-Bretagne et à l'Italie.

Plus tôt dans la journée, MM. Trudeau et Ford avaient eu une nouvelle fois l'occasion d'exalter la chaleur des liens unissant leurs deux pays, au moment où le premier ministre a présenté officiellement le cadeau de son gouvernement à l'occasion du deuxième centenaire de fondation des Etats-Unis.

M. Trudeau ne s'est pas rendu au souhait d'un journaliste américain qui espérait voir le gouvernement canadien laisser en héritage à l'Oncle Sam le brevet de fabrication du "Canadian Club". Il a plutôt remis un album photographique préparé au coût de \$1 million par l'Office national du film et montrant sous tous leurs angles les régions qui bordent les frontières communes des deux pays. Ce qui lui a donné l'occasion de prononcer pour la postérité quelques paroles du genre "les bons amis font les bonnes frontières" et d'entendre le président Ford lui répondre sans bafouiller que pour la plupart des citoyens canadiens et américains, la frontière est surtout là pour être traversée et pour leur permettre de fraterniser.

LA MÉTÉO

Une large dépression à la grandeur du Québec poursuit sa course pour atteindre les côtes du Labrador en après-midi. Avec l'humidité qui persiste derrière le système, le dégel ne sera pas complet avant demain, principalement sur le bas du fleuve qui connaîtra encore quelques averses en début de journée aujourd'hui.

à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: 14 Maximum: 25 Passages nuageux

DEMAIN

Ensoleillé

au Québec

Table with 4 columns: RÉGIONS, Min., Max., AUJOURD'HUI, and DEMAIN. Lists weather forecasts for various Quebec regions like Abitibi, Outaouais, Laurentides, etc.

si vous partez...

aux États-Unis

Table with 4 columns: City, Min., Max., City, Min., Max. Lists weather for New York, Washington, Boston, Chicago, San Francisco, Miami, New Orleans.

vers les capitales

Table with 4 columns: City, Min., Max., City, Min., Max. Lists weather for Amsterdam, Athens, Berlin, Bruxelles, Casablanca, Genève, Hong Kong, Londres, Le Caire, Lisbonne, Madrid, Moscou, Paris, Rome, Stockholm, Sydney, Tokyo, Tunis, Vienne, Varsovie.

vers les plages

Table with 4 columns: City, Min., Max., City, Min., Max. Lists weather for Acapulco, Mexico, Bermudes, Rio de Janeiro.

Advertisement for 'la presse' newspaper. Includes subscription rates for different regions (Côte-Nord, par avion) and advertising rates for general information, editorials, promotions, and large announcements.

Baie James: entre 15 et 17 milliards

Le coût des dépenses du complexe La Grande pourrait bien atteindre maintenant entre \$15 et \$17 milliards, selon M. Jean-Paul Fontaine, responsable des relations publiques de la Société d'exploitation de la baie James.

Cependant, ces chiffres ne seront pas rendus publics avant que ne siège la commission parlementaire des Richesses naturelles sur l'Hydro-Québec. On ne prévoit pas cependant de séances avant la fin de l'été. Et si, à tout hasard, le premier ministre décidait de déclencher des élections, il faudrait attendre encore plus longtemps pour que ne soient dévoilés les montants investis, à ce jour, dans les travaux d'aménagement du complexe de la rivière La Grande.

On sait que, depuis plusieurs mois, le Parti québécois essaie d'obtenir des précisions sur les montants impliqués à la baie James et le président du parti, M. René Lévesque, a profité de sa visite sur le chantier de LG-2 pour obtenir de plus amples informations, sans succès évidemment.

Cette tournée de deux jours de M. Lévesque a été passablement perturbée par la mauvaise température et c'est sous la pluie et le brouillard qu'il a visité hier matin, en compagnie des journalistes présents, les installations de LG-2. Comparant inévitablement

Advertisement for 'cuisine unique' kitchen remodeling. Features a large '50%' discount graphic and text: 'POURQUOI DÉFAIRE TOTALEMENT VOTRE ANCIENNE CUISINE? MAINTENANT! UNE MAGNIFIQUE CUISINE MODERNE ET UNE ÉCONOMIE JUSQU'À 50%'. Includes contact information for Formica and phone number 333-0911.

Advertisement for 'ANGLAIS COURS DE CONVERSATION' by LPS (Language Power Systems). Offers courses for all levels and special rates for summer. Contact info: Étage F, Place Bonaventure 878-2821.

# Des concentrations inquiétantes de plomb dans la chair des poissons du Saint-Laurent

par Jean-Pierre BONHOMME

Une étude préparée dans le cadre des recherches du Comité Canada-Québec sur le fleuve Saint-Laurent établit que la chair des poissons, dans la section lac Saint-Louis-Trois-Rivières, est plus contaminée que celle des poissons des Grands-Lacs, notamment en ce qui concerne les concentrations de plomb.

Un chercheur réalisant le projet B5 des études, M. H. Sloterdijk, a en effet démontré que les poissons du grand cours d'eau, dans la région de Montréal, contiennent jusqu'à 3,5 parties par million de plomb alors que la concentration maximale permise par les autorités gouvernementales canadiennes est de 0,5 partie par million. Le chercheur souligne, dans son

rapport dont les conclusions ne devaient pas être rendues publiques avant l'année prochaine, que les concentrations de plomb dans la chair des poissons sont "inquiétantes" et il indique qu'elles sont dues principalement au déversement dans les cours d'eau de la neige usée provenant des rues des villes. M. Sloterdijk explique que l'ingestion de plomb dans l'organisme humain paraît être à l'origine "des désordres nerveux que l'on observe de nos jours". On sait que la neige usée, jetée dans les cours d'eau, contient divers métaux très toxiques provenant des tuyaux d'échappement des véhicules automobiles, dont le cadmium, qui s'accumule dans les tissus.

Le rapport de l'expert porte le titre suivant: "Etude de détection des concentrations de produits toxiques dans la chair des poissons". Il établit d'autre part qu'il existe de fortes concentrations, atteignant un état de gravité, en ce qui concerne le mercure et les BPC pour toutes les espèces étudiées sauf pour le crapet soleil. Le brochet et le doré jaune sont particulièrement contaminés et les plus fortes concentrations ont été détectées aux postes de contrôle de la ville de Longueuil. Par ailleurs, un autre dossier réalisé dans le cadre des études du Comité Canada-Québec sur le Saint-Laurent, portant le no 5450-1 et remis aux ministères provinciaux et fédéraux concernés, établit que "certains secteurs, entre Cornwall et Trois-Pistoles, montrent, dans les sédiments de fond, des teneurs élevées en mercure,

plomb et zinc". Cette même étude souligne que "l'état de qualité de vie des poissons capturés dans le fleuve est plus critique que celui des poissons du lac Ontario. Les résultats révèlent des concentrations en cadmium, chrome, manganèse, nickel, plomb et zinc particulièrement alarmantes".

**Publier les résultats**  
Commentant ces faits, dont certains avaient été portés à sa connaissance, le professeur de génie de l'environnement à l'École polytechnique, M. Arnold Drapeau, a souligné la nécessité, pour les gouvernements, de rendre publics sans délai les résultats des études gouvernementales qui portent à conséquence sur la santé des humains. Il a particulièrement insisté sur la toxicité

des BPC, les byphényles polychlorés (parfois appelés PCB) dont les concentrations s'ajoutent à celles du mercure dans la chair des animaux. "Les BPC, explique le professeur, menacent la survie de plusieurs espèces de poissons et d'oiseaux ichtiophages et ils sont susceptibles d'altérer l'équilibre des écosystèmes aquatiques et d'affecter de façon pernicieuse la santé des hommes."

Les BPC sont des produits chimiques synthétiques qui ressemblent au DDT. On les utilise depuis 1929 pour fabriquer des plastifiants, des diélectriques, des lubrifiants, des fluides hydrauliques, des fluides pour échangeurs de chaleur et de retardateurs de flammes, etc. Il est établi que les BPC ont causé la mort de plusieurs

citoyens du Japon. Les études gouvernementales démontrent que les concentrations de BPC, dans plusieurs régions du fleuve, dépassent les normes établies par les ministères.

"Le professeur Drapeau rappelle enfin que l'Organisation de coopération et de développement économique de l'ONU (l'OCDE) a recommandé en 1973 aux pays membres de s'assurer que les BPC ne soient utilisés que dans les fluides diélectriques des transformateurs ou des gros condensateurs à correction et dans quelques autres usages restreints. On estime qu'il est plus dangereux de répandre les BPC dans le milieu naturel que le DDT à cause de leur forte résistance et de leur forte teneur en chlore.

## Du boeuf haché aussi gras quel qu'en soit le prix

par Jeanne DESROCHERS

Pourquoi payer le boeuf haché \$2,08 la livre si on n'est pas sûr d'obtenir une viande plus maigre que celle qu'on paye 78 cents la livre? Pourquoi payer le prix du steak haché si on a des chances d'obtenir la même qualité de viande que le vulgaire hamburger?

Une petite enquête menée il y a quelques semaines par la Coop des consommateurs de Montréal indique qu'un certain jour d'avril, dans un certain magasin Dominion, les consommateurs qui ont acheté de la viande hachée à 78 cents ont obtenu une viande légèrement plus maigre que ceux qui l'ont payée \$2,08.

La législation sur les appellations et le pourcentage de gras de la viande hachée, législation qui entre en vigueur le premier juillet, devient donc très nécessaire. Mais selon la Coop de Montréal, elle ne va pas assez loin et laisse entier le problème du contrôle de la qualité.

**Mêler le consommateur**

Si le magasin Dominion de la rue Jean-Talon, en ce jour d'avril dernier, vendait 78 cents une viande contenant 11,1 p. cent de gras, 98 cents une viande contenant 12,2 p. cent de gras, \$1,58 une viande contenant 14,1 p. cent de gras, et \$2,08 une viande contenant 12,4 p. cent de gras, il n'est pas possible de voir là seulement l'intention de tromper le consommateur. La viande à 78 cents, à tout le moins, ne devait pas être dans le bon comptoir. La Coop des consommateurs de Montréal soupçonne que pour les qualités supérieures de viande hachée, il existe une intention de mêler le consommateur, de "faire des profits de n'importe quelle façon."

La Coop croit que la législation devrait éliminer le boeuf haché le plus gras, celui qui devra désormais s'appeler boeuf haché ordinaire et contenir au maximum 20 p. cent de gras. Le boeuf haché mi-maigre devra contenir au plus 23 p. cent de gras, et le boeuf haché maigre, 17 p. cent de gras.

**Les Cooprix**  
La Coop des consommateurs de Montréal donne l'exemple de ses trois magasins Cooprix, qui ne vendent que du boeuf haché mi-maigre, contenant de 13 à 17 p. cent de gras, et du maigre, contenant entre 8 et 12 p. cent de gras.

La Coop avoue qu'à ses propres magasins le contrôle de qualité est difficile et qu'il arrive que les Cooprix ne satisfassent pas à ses critères (plus sévères que ceux du gouvernement). Comme cela est arrivé le jour de l'enquête, où la viande hachée la moins chère contenait autour de 20 p. cent de gras. Il faut dire cependant que dans la catégorie la plus chère, la viande de Cooprix était plus maigre que celle des trois magasins Dominion et des trois magasins Steinberg visités ce jour-là.

La Coop des consommateurs de Montréal conclut de son enquête que le consommateur ne peut être sûr de la qualité de la viande qu'il achète que s'il fait hacher devant lui une tranche de ronde, la coupe de steak la plus maigre et la moins chère.

Les magasins Cooprix équiperont leur comptoir de viande pour que cela soit possible, tout en gardant un service rapide. Car les Québécois étant de grands consommateurs de viande hachée (une demi-livre par personne par semaine), le seul magasin Cooprix du boulevard Saint-Joseph en détail 2 tonnes par semaine.

## Brink's: Réjean Duff est libéré devant l'absence totale de preuve

par Léopold LIZOTTE

Réjean Duff, le jeune homme de 20 ans qui avait été le premier prévenu à être appréhendé pour le vol du siècle, celui de la Brink's, commis en mars dans le quartier des affaires de Montréal, a été libéré de cette accusation hier après-midi, dès la fin de son enquête préliminaire.

Une réponse spontanée qu'il était censé avoir donnée à la police, lors de son arrestation et une déclaration de plusieurs pages qu'il avait prétendument faite à ces derniers, quelques heures plus tard, ayant été rejetées par le juge Claude Joncas, ce dernier a convenu avec le procureur de la défense, Me Frank D. Shoofey, qu'il y avait totale absence de preuve contre le prévenu.

Les accusations de vol à main



Réjean Duff

armée, de séquestration et la vol de l'une des camionnettes qui devaient servir à la bande, pour flécher un butin de près de trois millions de dollars, ont donc été rejetées sur-le-champ.

Il ne subsiste par ailleurs contre le prévenu qu'une dernière inculpation: celle d'avoir également volé des plaques de permis d'une autre voiture.

La valeur de ces plaques étant que de deux dollars, un procès sommaire avait été fixé pour aujourd'hui même, dans cet autre cas, et il est maintenant prévisible que si l'inculpation n'a pas lieu, le prévenu pourrait tout au moins recouvrer sa liberté sur cautionnement à peu près immédiatement.

Le rejet de la dénonciation du prévenu, parce que considérée comme non "libre et volontaire", à la suite de son témoignage à l'effet qu'il avait été rudoisé pendant plusieurs heures

par les policiers avant qu'il ne la signe, pourrait par ailleurs mettre en péril également la preuve qu'on disait détenir contre les deux autres accusés.

Il s'agit, on le sait, de deux révolutionnaires bien connus, Roger Provencal et Michel Pilon, qui, à la surprise générale, ont été remis en liberté dès le moment de leur comparution.

Sur certaines sources, les espoirs de la police de pouvoir résoudre au moins partiellement "le vol du siècle" reposaient précisément sur les dires du prévenu Duff.

Mais les choses tendent à commencer à "tourner carré" dès la première séance de son enquête préliminaire, alors qu'on ne s'attendait aucunement sur l'heure exacte de son arrestation, les inscriptions dans les livres de la police venant quelque peu corroborer sa version, à l'effet qu'il aurait été appréhendé une quinzaine d'heures plus tôt qu'on ne le disait.

## Les abus de la police Créer une commission présidée par un civil

— le RCM

par Florian BERNARD

Le Rassemblement des citoyens de Montréal a exigé, hier soir, la création d'une Commission civile d'enquête, dans le but de protéger les citoyens contre les abus de la police, et la disparition pure et simple du Conseil de sécurité publique.

Soulignant qu'au moins 2000 personnes ont fait l'objet de pressions policières depuis le mois de novembre 1975, le porte-parole du RCM, M. Paul Cliche, a déclaré que seule une commission présidée par un non-policier pourrait objectivement et sans parti pris entendre les plaintes des citoyens et faire les recommandations qui s'imposent, tant auprès de la direction de la police que des tribunaux.

Cette commission, qui comprendrait quatre policiers, remplacerait le comité de discipline actuel de la police et ne pourrait être soumise à aucune contrainte, tant de la part de l'établissement de la police que des politiciens.

**Protéger les citoyens**

Le conseiller Arnold Bennett a déclaré, pour sa part, que les policiers de la CUM, souvent appuyés par ceux de la GRC et de la SQ ont "visités" des centaines de citoyens au cours des derniers mois, notamment des immigrants, des personnes détenues durant la crise d'octobre, des pseudo-activistes, des animateurs sociaux, des membres d'associations de locataires, etc. Il a ajouté que plusieurs lignes téléphoniques ont

été branchées sur des systèmes d'écoute.

Le conseiller Bennett a déclaré que la police s'est servie de multiples prétextes pour s'introduire dans le domicile des citoyens et les interroger, notamment la négligence d'acquiescer certaines amendes de stationnement.

**Un code d'éthique**

Les membres du RCM ont aussi exigé l'adoption immédiate — avant les Jeux — d'un code d'éthique pour la police de la CUM et le remplacement du code d'éthique de 1963 de la police de Montréal qui, à leurs yeux, n'a plus aucune valeur légale depuis l'intégration de la police.

Le RCM a enfin fustigé la décision du gouvernement Bourassa de maintenir le Conseil de sécurité publique (dans le projet de loi omnibus 41), soulignant que le contrôle sur la police et sur son administration doit être placé entre les mains des élus de la population.



ARNOLD BENNETT

**Tecna chez Cuisiform**

La société Tecna est à l'origine des remarquables cuisines internationales fabriquées au Québec. Ces cuisines sont maintenant offertes chez Cuisiform.

Grâce aux cuisines Tecna, Cuisiform réunit maintenant sous un même toit tous les éléments voulus pour concevoir et installer des cuisines faites sur mesure, des cuisines uniques — comme le sont vos besoins.

**cuisiform**

MANUFACTURE: 1215 rue Tellier, Saint-Vincent-de-Paul, Laval 326-9540  
Pont Pie IX direction nord — 3e sortie (boulevard Litalien) jusqu'au boulet, virer à gauche et rouler jusqu'à la rue Tellier.  
CUISIFORM 2: 2199 rue Métropole, Longueuil 527-2501  
Tunnel Hyppolite Lafontaine — 3e sortie à l'est (Métropole)

M. BILLARD vous présente  
LA TOUTE NOUVELLE **LEXINGTON 1976**

- 4' x 8'
- Élégant et robuste
- Lit Slatane
- Ajusteurs de niveau
- Coussinets en caoutchouc ultra rapide

PRIX VENTE \$379<sup>50</sup>  
AUSSI MODELE \$579<sup>50</sup>  
EN ARDOISE

accessoires en sus.

7111, rue Saint-Denis, Montréal, Tél.: 274-2457

Le Centre du Billard de Montréal Inc.

**Nous saurons bien vous chausser...**

Souliers de marche olympique  
Couleurs et Largeurs F

Sandales à lanière bouclée sur le côté  
Couleurs blanc, taupe  
Largeurs B-D

**C. BEAUSOLEIL INC.**

1036 est, rue Ontario, angle Amherst, 522-6338  
781 est, rue Jean-Talon, face au métro 272-7222

# éditorial

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration  
**la presse**

ROGER LEMELIN  
président et éditeur  
JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction  
MARCEL ADAM editorialiste en chef

## Un rapport à recevoir avec sympathie

Les commissaires aux différends scolaires ont raison: il faut à tout prix arriver à un accord négocié dans le secteur de l'éducation d'ici la rentrée des classes en septembre. Au besoin, comme ils le disent d'ailleurs eux-mêmes, cette rentrée devrait être retardée pour qu'on ne recommence pas une nouvelle année dans le climat qu'on a connu en 1975-1976.

Le recours à une loi spéciale ou à un décret ne devrait être envisagé que comme solution de toute dernière heure et ne saurait être acceptable que dans la mesure où on aurait épuisé, au préalable, les mécanismes habituels de la négociation, y compris la médiation, voire pour certains cas particuliers, l'arbitrage avec sentence exécutoire. Seuls des compromis honorables peuvent ramener la sérénité dans les salles de cours. Une solution imposée d'autorité constituerait un nouveau constat d'échec.

Mais les commissaires aux différends ne font pas que préconiser une solution négociée: ils se disent confiants que cet objectif peut être atteint si l'on veut bien procéder à des échanges sérieux d'ici la fin du mois et, au besoin, durant les mois de juillet et août. Leur optimisme est basé sur l'analyse du dossier et sur leur conviction qu'un saine réalisme finira bien par triompher.

Pour les commissaires, la lenteur des négocia-

tions jusqu'ici s'explique par la complexité des mécanismes et, surtout, par un abus de la stratégie tant du côté patronal que du côté syndical. Ils distribuent les blâmes de façon impartiale. Mais, de toute façon, on peut maintenant mieux identifier les points d'accrochage et cerner les solutions qui s'offrent.

Le principal point d'accrochage demeure la charge d'enseignement autour duquel la CEQ a fait porter une large partie de sa publicité en soutenant que ses demandes étaient intimement reliées à une éducation de qualité. Les commissaires estiment, à ce chapitre, que les commissions scolaires devraient faire preuve de plus de souplesse dans l'évaluation des composantes de cette tâche, mais ils jugent que les demandes de la CEQ, comportant une hausse du personnel enseignant non de 4,5 pour cent comme elle le prétend mais bien de plus de 25 pour cent, "sont nettement irréalistes, à la fois à cause des coûts fantastiques qu'elles impliquent (dépense additionnelle d'au moins \$300.000.000) et de l'absence d'un personnel qualifié suffisant pour combler autant de nouveaux postes".

On sent donc ici que les commissaires se rapprochent bien davantage de la position patronale qu'il prévoit, pour l'an prochain, une augmentation moyenne des effectifs enseignants d'environ 5

pour cent pour l'ensemble de l'élémentaire et du secondaire. Ils signalent d'ailleurs qu'une amélioration de la qualité de l'enseignement "peut être obtenue par une variété de moyens, et qu'il ne faut pas nécessairement tout investir les ressources disponibles pour privilégier aussi fortement la baisse du nombre d'élèves par classe et la réduction du nombre d'heures de cours des enseignants comme le réclame avec tant d'insistance la CEQ". En d'autres termes, sur la charge d'enseignement, il y a de très gros compromis à faire et ils doivent venir avant tout de la CEQ.

Un autre point d'accrochage se situe au niveau des salaires. La partie syndicale en a surtout parlé dans sa publicité à la radio et dans les journaux. Les commissaires ne s'y arrêtent pas longuement, si ce n'est pour suggérer que le gouvernement devrait aller au maximum de ce que permettent les mesures anti-inflation et ajuster ses offres à la hausse dans le cas particulier des enseignants les plus scolarisés. Il faut souhaiter que l'administration Bourassa entende cette recommandation et qu'elle s'oriente, au moins par étapes, vers une parité relative avec les salaires payés dans le reste du Canada.

Pour les commissaires, la question de la sécurité d'emploi ne devrait plus faire problème. Ils considèrent, en effet, que le gouvernement a sen-

siblement amélioré ses offres de départ à ce sujet et que ses dernières propositions constituent "une base fort acceptable de compromis". De toute façon, le régime de sécurité présenté par les négociateurs patronaux serait le plus avantageux tant au Canada qu'à l'étranger.

Quant aux congés de maternité, ici encore les commissaires préfèrent la position patronale à la position syndicale. Ils demandent simplement au gouvernement de rendre ferme une proposition qu'il a déjà faite et qui prévoit que Québec paierait deux semaines de congé en sus des treize que paie actuellement l'assurance-chômage. Une institutrice aurait ainsi droit à quinze semaines de congé de maternité payé à un taux légèrement inférieur à son salaire normal.

Pour le reste, les commissaires demandent au gouvernement de se montrer un peu plus généreux dans ses allocations spéciales pour l'enseignement dans les régions éloignées et de faire un effort pour tenter de résoudre au moins partiellement le cas du régime de rente des ex-religieux. Une pleine intégration de ces ex-religieux au régime de rente des enseignants exigerait des déboursés de plus de \$600.000.000.

De façon générale, toutefois, c'est du côté de la CEQ que le réalisme s'impose avant tout.

Vincent PRINCE

## bloc-notes

### Une loi pour une meilleure police

Le projet de loi 41, qu'a présenté le Solliciteur général du Québec, M. Fernand Lalonde, était attendu depuis longtemps. Plusieurs de ses dispositions vont grandement plaire à des hommes comme le commissaire en chef de la CEQO, le président du Conseil de sécurité et le directeur de la police de Montréal. En même temps, elles risquent de déplaire sérieusement à plusieurs membres des corps policiers.

Les dispositions relatives à la CEQO demandent une analyse qu'il faudra faire un autre jour. Pour le moment, qu'il suffise de réfléchir sur quelques éléments de la loi qui concernent plus directement l'organisation de la police: certains d'entre eux risquent de faire du bruit.

Toute la population devrait se réjouir du processus de décentralisation qui s'engage. Car tout le monde est d'accord pour déplorer l'absence de service anonyme qui existe depuis le regroupement des forces à Montréal. La sécurité de chacun y gagnera.

Ce qui signifie que le Plan Dai-

gneault, concernant les ressources humaines et physiques de la police, sera mis en application sous la surveillance du Conseil de sécurité. Enfin, on définit les tâches et on clarifie les situations. On peut souhaiter alors que diminuent les éléments de frictions entre les divers paliers des services de police de la Communauté urbaine.

Mais il y en aura d'autres, à d'autres paliers.

Par exemple, la loi prévoit la formation d'un corps policier autonome pour la surveillance des autoroutes. Ce qui signifie que des policiers, ayant les mêmes droits que ceux de la Sûreté, ne seront pas membres du corps provincial. Il faudra nécessairement établir des liens organiques de coordination pour ne pas créer un corps parallèle de police. Mais on comprend que ces agents aient un entraînement et un statut particuliers: le travail qu'ils effectuent sur les autoroutes a ses limites et ne comporte pas les mêmes exigences que celui des membres de la Sûreté.

Cette distinction entre des corps

différents travaillant côte-à-côte deviendra encore plus apparente lorsque les directeurs de police se décideront à embaucher des "agents spéciaux" responsables de l'émission de contraventions dans les rues. Là encore, on peut se douter que des policiers n'apprécieront pas le geste. Mais il est grand temps que les directeurs posent des gestes logiques à ce niveau; ce qui se fait présentement n'a pas de sens.

Il est irraisonnable de payer quelqu'un \$18.000, après l'avoir longuement entraîné à la lutte contre le crime, pour lui demander ensuite de surveiller les automobiles en stationnement illégal. Dans plusieurs grandes villes du monde, il y a longtemps que l'on a engagé des jeunes filles ou des hommes à la retraite pour faire ce travail. L'économie réalisée à ce chapitre peut être fort appréciable. Sans compter que l'on échappe au ridicule.

La loi 41 amènera plusieurs autres changements. Tous les citoyens auront intérêt à les suivre de près.

Jean-Guy DUBUC



## document

### Pas de rentrée en septembre sans entente cet été

par MM. Gilles POIRIER, Aime NAULT et Alex PATERSON, Commissaires aux différends scolaires

Le texte qui suit est un autre extrait du rapport que les trois commissaires nommés en vertu de la loi 23 viennent de rendre public au terme de leur médiation de 60 jours dans le conflit de l'enseignement. Il porte, pour employer les mots des commissaires eux-mêmes, sur les "accusés que les parties pourraient utiliser pour terminer la présente ronde de négociations en respectant le régime de relations de travail existant". Une première tranche a paru hier.

Si l'étape suggérée (voir la première tranche publiée hier) ne conduit pas à une entente acceptable, il faudra nécessairement, dans l'optique privilégiée par les Commissaires, que les négociations reprennent pour trouver des terrains d'entente sur les points qui feront encore l'objet d'un litige le 30 juin. La voie de règlement la plus souhaitable demeure toujours celle des rencontres directes entre les parties négociantes, afin qu'elles assument pleinement leurs responsabilités respectives dans la recherche de compromis honorables et acceptables.

Certains trouveront peu réaliste que l'on puisse prévoir des négociations quelque peu intensives durant la période de l'été, alors que les enseignants généralement profitent de leur longue période de vacances pour se reposer et changer de préoccupations. Toutefois, il pourrait en être tout autrement si les enseignants et autres syndiqués et leurs représentants aux tables de négociations étaient placés devant la ferme intention des autorités scolaires de ne pas rouvrir les écoles en l'absence d'un accord complet avant la rentrée. Des négociations relativement intensives pourraient avoir lieu, tant la pression se-

rait forte chez les négociateurs patronaux comme chez les négociateurs syndicaux, aucune des deux parties négociantes ne voulant porter l'odieux d'un échec des pourparlers à la fin de l'été.

Toutefois, malgré la bonne volonté des parties, il se peut que pour des raisons diverses les pourparlers périclitent ou retombent dans une nouvelle impasse. Les Commissaires aux différends scolaires recommandent, advenant une telle tournure dans les pourparlers, que les parties négociantes recourent alors à une intervention médiatrice agréée de part et d'autre pour trouver une issue au différend scolaire. Les parties concernées pourraient désigner un médiateur ad hoc pour chacune des tables sectorielles où un différend subsisterait. Le médiateur choisi d'un commun accord aurait, ou n'aurait pas, le devoir de présenter un rapport public, selon ce que les parties auraient convenu au départ.

Il n'y a pas de doute qu'une médiation véritable pourrait faciliter grandement l'éclosion et le développement des compromis nécessaires pour résoudre les questions qui feront encore l'objet d'un litige à cette période-là du processus de négociation.

L'intérêt public commande que l'on n'écarte aucun moyen pour trouver une solution au conflit et la partie qui refuserait la médiation volontaire devra porter l'odieux de la situation à un moment aussi critique. Il ne faudrait pas, par ailleurs, que le recours à la médiation serve de prétexte à l'une des parties pour retarder indûment le cheminement des pourparlers.

#### La non-réouverture des classes

Advenant l'incapacité pour les parties négociantes de conclure une entente satisfaisante avant la rentrée scolaire en septembre prochain, les Commissaires aux différends scolaires croient qu'il serait préférable de ne pas rouvrir les écoles jusqu'à la signature d'un accord global touchant

les objets de négociation provinciale. Ils considèrent qu'une fermeture des écoles via une grève ou un lock-out reconnu et autorisé par le Code du travail est beaucoup moins dommageable pour la clientèle étudiante que le recours à la "guérilla" que trop de milieux scolaires ont connue au cours de l'année qui s'achève.

En effet, de l'avis des Commissaires, la stratégie de l'escalade des mesures de harcèlement et de représailles que maintes institutions d'enseignement ont vécues cette année ou lors des rondes antérieures de négociations provoque davantage de sentiments d'animosité, d'anxiété, de frustration, de ressentiment ou de rancœur entre les différents partenaires de la communauté scolaire (élèves, enseignants, parents, cadres scolaires, commissaires élus...) qu'une fermeture pure et simple des écoles via un lock-out ou une grève.

Il faut tout tenter pour éviter le recours à la grève ou au lock-out, mesures qui ne seraient pas sans laisser des traces; cependant, le climat qui s'ensuivrait serait moins malsain que celui qu'entraînerait une nouvelle période de harcèlement ou "guerre des nerfs", dont les élèves et les parents seraient en dernière analyse les plus grandes victimes même si tous les autres partenaires de l'entreprise scolaire auraient eux aussi à en souffrir directement.

#### Les ententes à conclure localement

Aussitôt complétées les négociations au niveau provincial, il faudra entreprendre au niveau des commissions scolaires locales et régionales la négociation sur les questions devant faire l'objet d'une entente complémentaire au niveau local. Cette phase de négociation n'existe que pour les enseignants de la C.E.Q., les enseignants de la P.A.P.T. et de la P.A.C.T., n'ayant droit, selon le protocole convenu avec eux, qu'à des "arrangements locaux".

Les Commissaires aux différends

scolaires recommandent que les négociations touchant les "ententes locales" des syndicats affiliés à la C.E.Q. se fassent diligemment à l'intérieur d'un délai maximum de 60 jours, avec ou sans le concours d'une médiation, selon les difficultés rencontrées et la disponibilité d'un médiateur compétent dans les environs.

À la fin de cette période de 60 jours, il est fortement proposé que les parties concernées aient volontairement recours à un arbitrage à sentence exécutoire pour régler les points qui demeureraient en litige. L'arbitre unique serait choisi d'un commun accord et son mandat clairement précisé, avec un bref délai pour rendre sa décision. S'il advenait qu'une des deux parties (le syndicat local ou la commission scolaire implicite) refuse un tel arbitrage, elle devra porter l'odieux du recours à la grève ou au lock-out autorisé par la loi, auquel elle contraindrait l'autre partie pour trouver une issue au différend qui les oppose.

(Note: la conclusion des "arrangements locaux" autorisés par certaines clauses de la convention collective provinciale doit elle aussi intervenir dans les 60 jours de l'entente provinciale. Cependant, une mésestime sur la question des "arrangements locaux" ne permet pas le recours à la grève ou au lock-out).

#### L'intervention législative ou le décret

L'intervention de l'Etat législateur à titre de gardien de l'intérêt public pour mettre fin à une "aventure" que certains perçoivent comme sans issue est sans doute la première solution qui vient à l'esprit de ceux qui reprochent au gouvernement de ne pas suffisamment prendre ses responsabilités dans le contexte social actuel et qui souhaiteraient le voir "mettre à la raison" la C.E.Q. et les autres syndicats impliqués dans le conflit scolaire.

Les Commissaires rappellent, comme plusieurs autres observateurs l'ont fait avant eux, que le recours

trop fréquent et trop facile à des ordonnances législatives ou à des décrets gouvernementaux pour régler des conflits de travail finit par leur faire perdre l'efficacité recherchée. Le milieu scolaire a vécu ces dernières années plusieurs crises successives et la preuve semble avoir été faite que les solutions d'autorité ne réussissent pas à résorber le malaise profond qui subsiste toujours dans les relations de travail. La promulgation d'une nouvelle loi spéciale ou d'un décret exposerait encore le gouvernement à des accusations de dictature et de répression. La paix scolaire ne serait pas rétablie.

Par ailleurs, les Commissaires notent que l'intervention législative n'est pas la seule façon (ni nécessairement la meilleure) pour le gouvernement de faire preuve de fermeté dans le présent conflit scolaire. Conduire les négociations à leur terme selon les dispositions législatives déjà en vigueur, ce qui inclut le recours possible à un lock-out en septembre prochain devant des menaces de débrayage ou de harcèlement de la part des syndicats, représente une autre façon pour la partie patronale de faire preuve de fermeté tout en respectant les règles du jeu établies dans le présent régime de relations de travail.

L'intervention législative doit être considérée comme le moyen ultime dont dispose le gouvernement pour faire face à une crise majeure, à une situation chaotique ou anarchique dans les écoles. Le recours légal à la grève ou au lock-out ne constitue pas nécessairement un tel cas.

Evidemment, devant une impossibilité totale d'en arriver à une entente négociée au cours de l'automne prochain, et en raison des effets hautement négatifs qu'une grève prolongée ou un lock-out de plusieurs semaines pourrait engendrer, l'Etat devra sans doute recourir à une loi spéciale pour mettre un terme à la situation et assurer le rétablissement d'un service public essentiel. Auparavant, toutefois, les parties auront été amenées à se mouiller vraiment et le public aura

pu exercer le poids de son influence dans la recherche des compromis nécessaires de part et d'autre. C'est le jeu de la négociation dans le secteur public.

Si les Commissaires s'opposent avec tant de vigueur à la promulgation hâtive d'une loi spéciale ou d'un décret gouvernemental, c'est qu'ils considèrent que, dans le contexte actuel, une solution décrétée ne règlera rien. C'est la désintégration déjà trop avancée des conditions de vie des élèves dans les écoles publiques qu'il importe de freiner une fois pour toutes. Les Commissaires estiment qu'une entente provinciale agréée par toutes les parties constitue la seule avenue qui puisse rétablir au sein de l'école publique le climat de paix et de sérénité, la stabilité, la motivation des divers agents d'éducation, autant d'éléments absolument essentiels au bon fonctionnement du système scolaire et à toute activité éducative véritable.

De l'avis des Commissaires, seule une convention négociée peut amener les divers partenaires du système scolaire, en particulier les chefs syndicaux, à assumer pleinement leurs responsabilités dans la conduite à bon terme de la présente série de négociations et, par la suite, dans la mise en application coordonnée des conditions de travail qui y auront été convenues.

Le recours répété à une solution décrétée risque d'ériger l'irresponsabilité en système, en évitant aux responsables locaux et provinciaux, tant syndicaux que patronaux, l'obligation de vraiment se mouiller et de rechercher les compromis nécessaires à un accord négocié de bonne foi, et en les autorisant par la suite à dénoncer les conditions avec lesquelles les parties devraient tant bien que mal s'accommoder.

Cependant, les Commissaires répètent qu'ils sont toujours convaincus qu'un accord global demeure accessible aux parties avant la fin de juin, si chacune fait preuve d'une ferme volonté en ce sens et manifeste toute la souplesse que la situation requiert.

# Publicité trompeuse?

Le lundi 7 juin 1976, je suis allé échanger mes titres provisoires pour les Olympiques qui furent achetés le 5 mai 1976. Bien sûr, j'avais payé mes titres à ce moment. Vous pouvez imaginer ma surprise lorsque lundi, j'ai constaté que mes billets pour les finales de natation étaient situés dans 2 rangées différentes. J'ai protesté et l'on m'a référé au COJO-Eaton pour finalement me faire dire qu'il n'y avait rien à faire.

J'ai consulté le guide d'achat de billets pour les jeux de la XXIIe Olympiade, Montréal 1976, qui fut distribué dans le journal LA PRESSE à titre de supplément publicitaire le 26 avril 1975. A la page 14 de ce supplément il est dit: "Nous ne pouvons malheureusement pas vous garantir plus de deux places côte-à-côte, mais nous essaierons de vous satisfaire dans la mesure

de nos moyens." Pour moi cela veut dire que l'on garantit deux places côte-à-côte. Serait-ce de la fausse publicité?

Il me semble qu'il est inacceptable de distribuer les billets de cette façon. Ce travail aurait dû être fait plus consciencieusement, voire même confié à un ordinateur.

Si on avait séparé mes places pour permettre à notre bien-aimée Elizabeth II de s'asseoir près de moi, je comprendrais, mais il me semble que l'on aurait dû au moins me consulter pour savoir si je préférerais la Reine à mon amie. Je doute que ce soit le cas car il semble qu'il y a un grand nombre d'erreurs et je serai plutôt assis à côté de la grand-mère de la fille du 5e voisin d'Arthur Labranche.

Michel CLEMENT  
Valleyfield.



**N.D.L.R.** LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général; elle refuse les communications provenant d'associations et autres organismes. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone, au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Seuls son nom et sa ville de résidence seront publiés. LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible; la concision est donc fortement recommandée. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettres des lecteurs", Service de l'Éditorial, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec.

## \$3,199 à payer, 7 ans après!

Monsieur Claude Forget, ministre  
Ministère des Affaires sociales  
Québec

Monsieur le Ministre,

Le contentieux de votre ministère me réclame la somme de \$3,199.50 pour l'hébergement de mon fils Sylvain au Centre de psychiatrie infantile de l'hôpital Saint-Charles de Joliette, du 26 septembre 1968 au 6 août 1973 (voir pièce jointe).

Ce montant m'est exigé en vertu de l'article 14 de la Loi des institutions pour malades mentaux, S.R.Q., 1964, chapitre 166 (remplacée par la Loi de la protection du malade mental, S.R.Q., 1972, chapitre 44).

Cette loi instituait vos fonctionnaires juges de la situation financière des citoyens et leurs décisions ne tiennent pas toujours compte de l'ensemble de la réalité. Pour vous en convaincre, je vous invite à consulter les dossiers de l'hôpital de Joliette: l'administrateur de cet établissement m'avait conseillé

de ne pas honorer les factures mensuelles de \$75 qui m'étaient adressées, alléguant que je serais pratiquement le seul à payer.

Sept ans après (le 8 août 1975), on me réclame pour la première fois, par correspondance officielle, le paiement intégral de cet hébergement de septembre 1968 au 6 août 1973. Mon fils est présentement à l'hôpital Rivière-des-Prairies où on ne me demande aucuns frais d'hébergement.

Si une hospitalisation ordinaire (quelques jours et plus) est à la charge de l'Etat en vertu de l'Assurance-santé, comment un citoyen non fortuné (dont je suis) peut-il payer une hospitalisation prolongée?

C'est pourquoi, en vertu du pouvoir discrétionnaire que vous confère le même article 14 de la loi invoquée pour la réclamation qu'on m'adresse, je vous prie, Monsieur le Ministre, de m'accorder une amnistie complète.

Edouard DOUCET  
Longueuil

## Fumeurs, prenez garde!

Vendredi dernier, sur la ligne des autobus (Voyageur de 23 heures) reliant Montréal à Trois-Rivières, j'ai été, une fois de plus, le témoin d'une scène déplorable en cette année "d'hospitalité internationale". A la sortie de Montréal, deux personnes se sont mises à fumer des cigarettes Gitanes. Aussitôt, la véhémence du chauffeur s'est manifestée en sommant, de façon peu courtoise, les deux voyageurs d'éteindre leurs cigarettes. Devant le refus de ces fumeurs, le chauffeur s'est cru devoir d'arrêter son véhicule et d'appeler la police urbaine. Après une demi-heure d'attente, particulièrement pénible à cette heure de la nuit, les deux policiers ont prié les "généralistes" de les suivre.

S'il est vrai que ces cigarettes dégagent une odeur un peu plus prononcée ou peut-être moins familière que

les cigarettes dites américaines, il n'en reste pas moins exact qu'aucun texte n'interdit l'usage de cette cigarette précédemment nommée et qu'aucune personne ne se soit plainte de sa senteur.

J'aimerais savoir quel est le but de cet acte atteignant la liberté de chacun. Vise-t-on une marque de cigarette, vise-t-on une catégorie de personnes fumant ces cigarettes, ou plus encore, une Société française installée depuis une décennie sur notre sol?

Durant les Olympiques, devra-t-on interdire l'accès des autobus (longues distances) à nos touristes d'outre-Atlantique, ou bien, seront-ils "invités" à poursuivre leur voyage dans les voitures bleues de la police de notre Belle Province.

Pierre HANSEN  
Montréal.

## Des anglophones efficaces

Comment se fait-il que pour passer un "check-up" au Montreal General Hospital un avant-midi suffit, alors que la même chose prend une journée, et parfois une journée et demie, dans les hôpitaux francophones?

Comment se fait-il que l'on n'attende presque pas dans les salles d'urgence des hôpitaux anglophones, alors qu'on attend la plus grande partie de la journée dans les salles d'urgence des hôpitaux francophones?

Comment se fait-il que lorsqu'un médecin francophone vous donne rendez-vous à 13 h, vous passiez à 16 h ou 17 h, alors que le délai d'attente est d'à peine 15 ou 30 minutes chez un médecin anglophone?

Comment se fait-il qu'il semble y avoir toujours plus de problèmes de grèves, etc. dans les hôpitaux franco-

phones par comparaison aux hôpitaux anglophones?

Ceux qui croient que j'exagère feraient bien de vérifier sur place. Je viens de passer par une expérience de plusieurs mois dans les hôpitaux francophones, et comme le dit l'expression populaire: "c'est pas un cadeau".

J'espère que tous ceux qui rêvent d'une société nouvelle ici ont des suggestions concrètes à faire dans ce domaine, comme dans tous les autres. Quant à moi, j'aimerais que nous ayons un peu plus de discipline, un peu plus d'organisation et un peu plus de savoir-vivre. De plus, quand je vois mes compatriotes endurer pareille situation avec une résignation presque béate, je me dis que la révolution au Québec, c'est pas pour demain.

Yvan SENECAI  
Montréal

## Un immigrant déçu

Voulez-vous permettre à un Français qui arrive de France de vous soumettre un cas qui le chagrine beaucoup?

Ayant lu dans une revue parue en France que le Canada souhaitait la venue d'hommes et de capitaux, surtout français, désireux de se consacrer à l'agriculture, j'ai entrepris un voyage assez pénible et onéreux pour me rendre compte.

Grâce aux annonces de votre journal, j'ai pu constater qu'on pouvait trouver, à proximité de Montréal, d'excellentes fermes à des prix très raisonnables pour nous; qu'il n'y avait pas, comme chez nous, des droits d'option plus ou moins arbitraires d'organismes qui n'ont à fournir aucune justification; que les droits de mutation (notaires et enregistrement) sont bien plus doux qu'en France; que le matériel d'exploitation est supérieur, les coopératives efficaces, les voisins aimables et qu'ils parlent français ainsi que les administrations.

C'était trop beau et difficile à faire croire à mes amis qui, comme moi, étaient disposés à envoyer leurs enfants ici.

Mais voilà qu'une fâcheuse loi frappe d'une taxe de 33 pour cent tous les achats de tous les étrangers, y compris les cousins français. C'est dur et surtout vexant; on ne peut pas mieux nous faire comprendre que nous sommes des indésirables.

Dommage, pour nous, bien sûr, mais aussi pour le prestige et la bonne renommée du Canada que beaucoup de Français connaissent mal, mais aiment néanmoins beaucoup.

Croyez, cher monsieur, que je vais franchir la frontière toute proche des U.S.A. pour voir si on veut de nous sans "surtaxe". Nous serons voisins, mais néanmoins séparés par la langue, ce qui est énorme pour nous.

Je souhaite que mon propos ne vous ait pas trop ennuyé. Je souhaite surtout l'abolition de cette taxe vexatoire pour que nous puissions à nouveau crier bien fort: Vive le Canada et le Québec, en particulier.

En attendant, je vous prie d'agréer, monsieur le Rédacteur en chef, mes respectueuses salutations.

S. MATHIEU  
Toulouse, France

## Pour financer les Jeux...

Monsieur Marcel Adam  
Editorialiste en chef  
LAPRESSE  
Monsieur,

Je crois que nos gouvernements devraient songer sérieusement au "sexage-finement" des Jeux olympiques.

En effet, la prostitution contrôlée par l'Etat aurait plusieurs avantages. Elle protégerait les personnes qui en vivent des mauvais traitements auxquels elles s'exposent. Elle enlèverait une source de revenus au monde interlope pour en faire bénéficier notre gouvernement. Les impôts prélevés à la source amèneraient des sommes importantes dans les fonds publics. Les forces policières auraient moins de perquisitions à faire et elles pourraient se livrer à la poursuite des vrais criminels.

Ce n'est pas en niant l'existence d'un problème ou par une législation plus sévère que l'on parviendra à éliminer la prostitution. Car la prostitution doit répondre à un besoin certain puisqu'elle a existé de tout temps et en tout lieu. Il faut envisager la situa-

tion en face. L'organe du pouvoir est entre les mains de notre gouvernement, qu'il s'en serve pour légiférer dans ce domaine.

On pourrait ouvrir... à titre expérimental, un bordel d'Etat sur l'île de Montréal. Terre des Hommes ou le village olympique sont des sites idéaux. On devrait faire appel à des personnes expérimentées en la matière, telles Martha Adams (aucun lien de parenté avec l'éditorialiste en chef de LA PRESSE) et Xavière Hollander. Si Washington a ses filles, je ne verrais pas pourquoi Montréal n'aurait pas droit aux siennes.

L'année de la femme venant tout juste de se terminer et 1976 étant une année bissextile, il pourrait très bien exister des prostituées mâles pour répondre aux besoins de ces dames. Quant aux homosexuels, je crois qu'ils doivent prendre leur mal en patience et se contenter de ce qu'ils ont ou de ce qu'ils n'ont pas.

Je demeure pour ma part,  
André THIBAUDEAU  
Montréal

## Le français sera respecté

Réponse à:  
Monsieur G. Milot,  
Pont-Viau  
Monsieur,

Votre lettre que LA PRESSE et LE JOUR ont publiée récemment faisait état de la langue utilisée dans le parc de stationnement du Complexe Desjardins. L'incident malheureux que vous avez décrit et qui s'est produit au poste de contrôle du stationnement a été rapporté aux représentants de l'entreprise qui administre cette concession. Ceux-ci ayant pris connaissance du problème ont immédiatement fait enquête et ont corrigé la situation.

En s'agissant d'un geste injustifiable et d'une attitude mal inspirée de la part d'un préposé au stationnement. Ses employeurs nous ont assurés qu'un tel incident ne se répéterait plus.

Il faut comprendre que malgré toutes les précautions que nous prenons,

certains actes peuvent quant même être commis par les employés de nos concessionnaires, entrepreneurs, fournisseurs, sous-traitants, locataires, etc. et échapper au contrôle de la direction du complexe, sans pour autant refléter la politique de notre entreprise.

Nous regrettons qu'un incident isolé risque de détourner l'attention du public sur les efforts incessants et les moyens soigneusement développés pour faire de la langue française le principal instrument de communication au Complexe Desjardins. Une fois la période de rodage terminée et la signalisation permanente complètement installée, vous constaterez que le statut prioritaire accordé à la langue française aura été pleinement respecté.

Le vice-président exécutif  
et directeur général  
Daniel WERMENLINGER, ing.

# Une loi qui institutionnaliserait une mort lente...

Deux projets de loi traitant de "la protection contre la violence l'ordre et sécurité publics" sont à l'ordre du jour à Ottawa présentement. Ils ne trouvent pas que des appuis. Parmi ceux qui contestent le texte des projets, se trouve M. André Normandeau, directeur de l'École de Criminologie de l'Université de Montréal et secrétaire général de la Société de Criminologie du Québec.

par André NORMANDEAU

L'École de Criminologie de l'Université de Montréal et la Société de Criminologie du Québec ont toujours fermement soutenu depuis quelques années une position abolitionniste au sujet de la peine de mort. Nous avons présenté à plusieurs reprises des dossiers afin d'appuyer clairement cette position. Nous n'avons pas l'intention, au cours du présent débat, de faire appel aux principes et aux statistiques que nous avons alors évoqués. Le public et les législateurs les connaissent suffisamment.

Toutefois, nous revenons à la charge, cette fois, sur la SOLUTION DE REMPLACEMENT proposée par le projet

de loi no. 2 du gouvernement, à savoir que:

"Quiconque commet un meurtre au premier degré... est coupable d'un acte criminel et doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité." (Article 218).

"Le bénéfice de la libération conditionnelle est subordonné... pour... meurtre au premier degré, à l'accomplissement d'au moins vingt-cinq ans de la peine." (Article 669)

Nous protestons énergiquement contre cette sentence minimum de 25 ans. En effet, après avoir consulté les praticiens qui ont des expériences de contacts directs avec les réalités sociologiques et psychologiques du milieu pénitentiaire, nous en sommes venus à la ferme conclusion que cette loi, si elle était acceptée, équivaudrait: 1. à institutionnaliser "une mort lente" pour les meurtriers (dixit: la Ligue des droits de l'Homme de Montréal). 2. à inventer "une nouvelle peine de mort déguisée" qui, cette fois-ci, atteindrait autant les meurtriers que le personnel des institutions pénitentiaires.

En effet, il est certain qu'une telle sentence enlève tout ESPOIR à l'individu incarcéré. Certains détenus réagiront vraisemblablement "contre eux-

mêmes (psychose carcérale et maladie mentale, suicide) alors que d'autres le feront "contre les autres", c'est-à-dire contre les autres détenus ou contre le personnel; nous assisterons probablement ainsi à une série de chantages, d'émeutes, de grèves de la faim, de sabotages, de prises d'otages, d'assauts graves, de meurtres et d'évasions.

Nous sommes convaincus que cette sentence de 25 ans ne doit pas être retenue par les législateurs parce qu'il s'agirait alors d'un recul notable au chapitre d'un principe fondamental du sentencing, admis dans tous les pays évolués, c'est-à-dire celui de l'individualisation de la peine, par opposition à l'établissement d'une peine fixe et uniforme pour tous les cas.

Dans cette perspective, nous suggérons l'amendement suivant, qui comporte un minimum de 10 ans d'emprisonnement ainsi que la création d'un jury de 12 citoyens responsable de la décision finale de libérer sous conditions tout détenu emprisonné pour meurtre au premier degré. Le projet de loi amendé se lirait donc comme suit:

"Quiconque commet un meurtre au premier degré... est coupable d'un acte criminel et doit être condamné à l'em-

prisonnement à perpétuité." (Article 218).

"Le bénéfice de la libération conditionnelle est subordonné... pour... meurtre au premier degré, à l'accomplissement d'au moins dix ans de la peine." (Article 669).

"La personne qui a purgé dix ans de sa peine après avoir été déclarée coupable... de meurtre au premier degré... peut demander... à la Commission nationale des libérations conditionnelles sa mise en liberté sous conditions. Si la Commission accepte cette mise en liberté, elle devra soumettre le cas, pour décision finale, à un jury de douze citoyens nommé selon les normes habituelles de sélection lors d'un procès.

Si le jury refuse la mise en liberté, cette décision est irrévocable; le détenu pourra toutefois faire une nouvelle demande, par la suite, tous les deux ans." (Article 672)

Nous croyons que cet amendement majeur permettra de mieux protéger la société en ouvrant la porte à cet espoir si nécessaire à la motivation d'une personne humaine, tout en établissant un cran de contrôle sérieux

par les citoyens eux-mêmes qui seront ainsi appelés à prendre la part essentielle de la responsabilité de réintégrer un ex-meurtrier dans la société des hommes libres.

La sentence pour meurtre au deuxième degré devrait évidemment être revue en fonction de cet amendement. Une peine d'emprisonnement à perpétuité, accouplée d'une éligibilité, après l'accomplissement d'au moins cinq ans de la peine, à une mise en liberté sous le contrôle de la Commission nationale des libérations conditionnelles serait adéquate, selon nous, pour assurer une protection suffisante.

Ces amendements s'inscrivent, en fait, à l'intérieur d'un compromis politique qui nous est imposé par le climat actuel "surchauffé" de l'opinion publique qui identifie trop exclusivement le problème de la violence au meurtre classique, en oubliant trop facilement la violence des accidents mortels de la route et des chantiers de construction. Notre choix véritable, en fait, se serait inscrit de façon plus naturelle en continuité avec les recommandations de la Commission de réforme du droit du Canada qui, dans

son rapport (1975) sur "l'emprisonnement et la libération" proposait, après s'être livrée à des travaux de recherche en profondeur, "l'abolition des peines d'emprisonnement à perpétuité". Et la Commission d'ajouter: "Nous croyons qu'une peine maximale de 20 ans offre une protection suffisante. A la fin de cette période d'incarcération, il sera possible d'avoir recours aux lois sur la santé mentale lorsque le délinquant est atteint de maladie mentale et constitue un danger pour autrui... Au-delà de ce seuil, il est fort possible que les coûts sociaux et monétaires soient supérieurs aux gains escomptés." (p. 25)

Quoi qu'il en soit, les amendements que nous suggérons ne seront valables, toutefois, que s'ils sont accompagnés, comme l'écrivait avec justesse la Ligue des droits de l'Homme de Montréal en février 1975: 1) de la mise en oeuvre d'un programme spécial de sécurité et de traitement pour répondre aux cas de meurtre et aux cas de dangerosité; 2) d'une transformation générale de notre approche de la criminalité (voir le document de la Ligue).

(suite demain)

## Militant communiste Dom Franzoni est excommunié

Dom Giovanni Franzoni, ancien moine Bénédictin, déjà sanctionné en 1974 par le Vatican pour ses "erreurs doctrinales" à propos du divorce, vient d'être excommunié après avoir déclaré son intention de militer au sein du Parti communiste italien.

Le porte-parole du Vatican, Mgr Ugo Poletti, a déclaré que Dom Franzoni se place lui-même au-delà de l'Église. "Il ne peut donc prétendre y rester arbitrairement pour la troubler et lui porter préjudice. Les déclarations de Dom Franzoni confirment ses erreurs doctrinales passées et leur gravité entrainera prochainement une réaction officielle du Saint-Office."

Dom Franzoni, ex-père abbé de Saint-Paul-hors-les-murs, a annoncé qu'il accordait son soutien au parti communiste. Selon lui, sa décision est conforme à son expérience en tant que membre du groupe "les chrétiens pour le socialisme." En dépit du fait que mon appartenance à l'Église m'interdit de prendre une carte du Parti, j'espère que cela ne m'empêchera pas de prendre part à la "lutte politique du Parti" a ajouté Dom Franzoni.

Le père Franzoni a fait fréquemment l'objet de critiques du Saint-Siège pour ses activités politiques. Sa participation à des meetings et à des manifestations syndicales lui a valu des avertissements et des menaces de sanctions de la part de ses supérieurs.



Page A 6 10 sport

Après avoir démissionné de son poste d'abbé en 1973, pour vivre dans un des quartiers pauvres de Rome, il a été exclu de l'Ordre de Saint-Benoît et suspendu par son évêque.

L'ex-Bénédictin a des idées bien précises sur le christianisme. Dans une entrevue exclusive accordée à LA PRESSE en novembre 1974,

Dom Franzoni déclarait: "Quand les chrétiens se limitent à adoucir les plaies sociales sans s'attaquer à la racine du mal, ils font le jeu du pouvoir. Et si on réalise que ce sont souvent les exploités eux-mêmes qui financent les œuvres d'assistance, on se trouve alors en présence d'une complicité pour le moins gênante..."

Au sujet de la politique qui "soit disant" ne doit pas entrer dans l'Église, Dom Franzoni avait aussi affirmé: "C'est vrai qu'il existe une forme de politique qui ne devrait pas entrer dans l'Église. La politique du pouvoir établi."

En remettant sa démission, le père Giovanni Franzoni avait publié une longue "épître" ayant pour titre "La terre appartient à Dieu". Il y critiquait l'organisation ecclésiastique qui était directement impliquée dans le développement capitaliste de la ville, en particulier dans la spéculation foncière "qui se trouve à la racine de la situation d'injustice où nous sommes". Selon son estimation, l'Église possède environ 40 p. cent des terrains de Rome alors que l'Évangile spécifie que les apôtres doivent s'en aller "sans argent dans leur ceinture".

Dom Franzoni s'est aussi illustré par sa position sur le divorce en faisant valoir que "la fidélité conjugale, si elle est imposée par la loi, perd sa valeur de témoignage chrétien".

## La faculté de Théologie Un rapport propose des solutions au conflit

Dans un rapport de plus de 260 pages rendu public hier, l'archevêché et l'Université de Montréal proposent des solutions au grave conflit qui divise depuis deux ans la Faculté de Théologie de l'Université, conflit centré à l'origine sur le réengagement comme professeurs de deux prêtres laïcisés, MM. Roland Proulx et Pierre Lucier, auquel Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal et modérateur de la faculté de Théologie, s'était opposé formellement.

Le rapport affirme d'abord l'opportunité de maintenir l'enseignement de la théologie catholique à l'Université de Montréal et expose les principaux motifs qui ont conduit le comité conjoint chargé de l'enquête et du rapport à proposer que cet enseignement continue de se donner à l'Université.

Le rapport propose d'autre part, en donnant également les motifs, une modification de la structure juridique de la faculté de Théologie de l'Université de Montréal, structure qui comporte, comme on sait, un caractère à la fois canonique et civil.

Dans ce sens, et après étude de plu-

sieurs hypothèses, le rapport soumet deux propositions:

- a) Création d'une faculté non canonique de théologie catholique;
- b) création d'une faculté canonique de théologie catholique affiliée à l'Université de Montréal.

La proposition "A" suppose que soit créée, par l'Université, une nouvelle structure facultaire. Selon le comité, il s'agirait d'une institution qui se présente comme catholique et qui se veut catholique de fait dans son enseignement et dans ses orientations. Cette faculté relèverait des autorités universitaires en tout ce qui a trait à son administration et ne dépendrait pas des autorités ecclésiastiques quant à son organisation.

La proposition "B" suppose que les autorités ecclésiastiques prennent l'initiative de la création d'une Faculté de Théologie catholique qui constituerait ainsi une nouvelle entité établie en vertu d'une charte propre, tant au

plan canonique qu'au plan civil. La nouvelle corporation pourrait négocier et conclure un contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal.

Ce contrat pourrait stipuler expressément que toutes questions relatives à la mission canonique, à la liberté doctrinale, à l'orthodoxie de l'enseignement, au témoignage de la foi et généralement à tout ce qui relève du magistère de l'Église, sont de la seule compétence de la corporation et de l'Église.

Le comité conjoint Archevêché-Université était composé de M. Roger Larose, vice-recteur à l'administration, représentant du recteur au Conseil de la faculté de Théologie et président du Comité, de Mgr Jean-Marie LaFontaine, vicaire général du diocèse de Montréal, du Père Louis Tilmoss, c.s.v., directeur de l'Office des religieux du diocèse de Montréal, de M. André Archambault, vice-recteur aux affaires académiques et du Père Jean-Louis D'Aragon, s.j., doyen de la faculté de Théologie.

## SERREE

SUITE DE LA PAGE A 1

ques heures seulement après qu'on eût retrouvé par hasard dans un édifice abandonné de Rome, ligoté et légèrement blessé, le "roi de la viande" Giuseppe Ambrosio, enlevé lundi par des espions de Robins des bois qui exigeaient en retour de sa libération que les boucheries de Rome coupent leurs prix de 600 p. cent, c'était au tour du "roi de la volaille" Renato Penteriani — on l'appelle ici "le roi des poules" — de disparaître, enlevé par quatre hommes armés.

Ces incidents ont une valeur symbolique. Même si n'importe qui peut avoir à Rome une poule pour aussi peu que \$6 — et la garder 20 minutes —, la volaille comestible, elle, atteint des prix astronomiques.

Au fait, en dépit d'une inflation galopante, l'Italie est encore l'un des pays européens où le coût de la vie, en chiffres absolus, est le moins élevé. Mais les salaires y sont aussi extrêmement bas, de sorte que le rapport revenus — coûts y est très défavorable aux consommateurs, particulièrement en ce qui a trait aux aliments carnés.

C'est dans cette perspective que certains groupes extraparlimentaires, méprisants toute visée électorale mais exploitant à fond la conjoncture, ont entrepris depuis quelques semaines une guerre électorale contre "la vie chère", qui

est devenue l'un des éléments les plus importants de la campagne.

De là à identifier les grossistes en alimentation et, de façon plus générale, l'ensemble des hommes d'affaires et des industriels comme des ennemis du peuple, il n'y avait qu'un pas, que beaucoup ont vite franchi.

Cette dénonciation de l'exploitation s'est trouvée une cible privilégiée dans la personne morale — immorale disent d'autres — que constitue l'omniprésente Fiat.

Assez paradoxalement d'ailleurs, parce que cette dernière, même si elle n'a pas toujours été un employeur modèle, a certes constitué ces dernières années au sein de l'Italie en crise l'un des éléments les plus progressistes, les plus dynamiques, et les plus ouverts.

A quoi tient l'influence de cet empire familial?

A son importance objective, d'abord, dans l'industrie internationale de l'automobile et dans la vie économique de l'Italie. Fiat domine, et de loin, le marché de l'automobile. Elle emploie des dizaines et des dizaines de milliers d'Italiens dans ses usines, ses ateliers et ses bureaux — surtout concentrés dans la région de Turin et de Milan.

A ses dirigeants aussi, la famille Agnelli. Son président, Giovanni, 56 ans, à la fois playboy international, grand bourgeois, ami personnel de Henry Kissinger et de Nelson Rockefeller et président de la Confédération de l'industrie italienne — le Conseil du patronat — est une légende vivante. Sa biographie, "Il

signor Fiat" est un best-seller dans tous les kiosques du pays.

Sous sa poussée, les patrons réunis à Milan l'automne dernier, désespérant de voir la DC se réformer, ont dit au PCI: "Donnez-nous un plan de développement global précis et nous pourrions peut-être nous entendre."

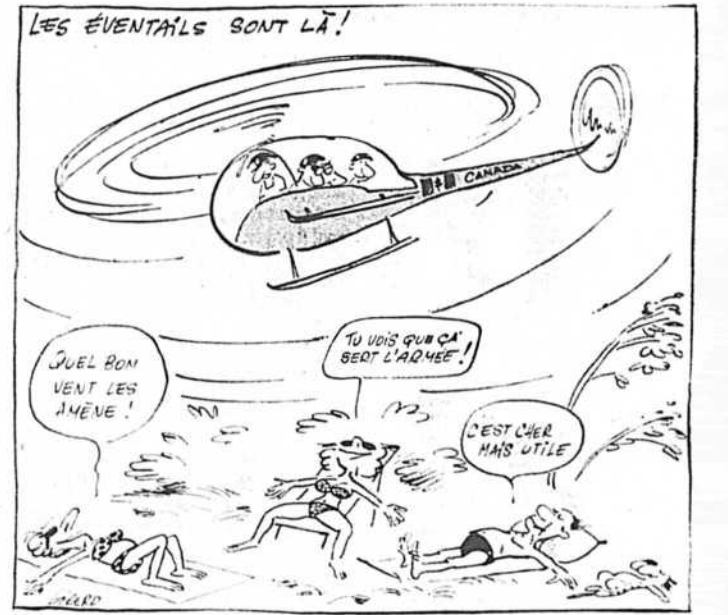
C'était déjà, là toute une révolution. Mais elle n'a pas satisfait les révolutionnaires. De toute façon, elle n'a jamais eu de suite.

Convaincu que les grands industriels ont eu tort dans le passé de se tenir à l'écart de la chose politique, Giovanni Agnelli caressait ces derniers mois le projet de créer un nouveau parti de masse — un "front laïque" — lorsque son frère cadet Umberto, âgé de 41 ans, administrateur délégué de la Fiat, lui coupa l'herbe sous le pied en an-

nonçant sa propre candidature au Sénat au sein de la DC — dont il devenait du même coup l'une des têtes de proue.

L'incident, dit-on, a suscité une certaine bisbille dans la famille. Giovanni avait déjà à plusieurs reprises manifesté son scepticisme à l'égard de la DC. Mais celle-ci, soutient Umberto, peut encore se renouveler, et c'est au nom de cet espoir de renouveau qu'il a décidé de plonger. Et de lui conférer une crédibilité qui commençait à lui faire sérieusement défaut.

Le mouvement qu'il a amorcé a en effet été fort bénéfique pour la DC. "Fiat voluntas sua", a dit en apprenant sa décision une partie de cette classe moyenne qui, jusque-là, n'arrivait plus à se situer sur l'échiquier politique et qui s'est remise grâce à lui à espérer en une Démocratie chrétienne rajeunie et assainie.



Droits réservés

## LIBÉRAUX

SUITE DE LA PAGE A 1

par LA PRESSE à l'occasion de recherches effectuées dans la région de Val d'Or, les enquêteurs de la SQ ont découvert de nombreux éléments de preuve à propos, non seulement de dépenses électorales illégales mais aussi concernant des manoeuvres électorales frauduleuses.

L'enquête policière dans cette affaire a débuté par des recherches sur un pot-de-vin de \$500 qui aurait été accepté par l'ancien secrétaire du comté et de la Centrale libérale d'Abitibi-Est, M. Robert Marquis, en échange de démarches pour l'obtention d'un permis de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec (CCPAQ).

Ce pot-de-vin aurait été versé par un homme d'affaires de la région de Val d'Or, M. Alphonse Gervais, qui désirait un permis de boisson pour son relais de motoneiges. Il y a trois semaines, des accusations criminelles ont été portées à Val d'Or contre MM. Marquis et Gervais.

### Un compte secret

Selon le rapport de l'agent officiel Yvon Lafontaine au président des élections du Québec, le Parti libéral a dépensé dans Abitibi-Est, durant la campagne de 1973, la somme de \$18,385.30. Or, au cours de son enquête à Val d'Or, le représentant de LA PRESSE a appris l'existence d'un compte de banque secret qui était détenu par le gérant de la Caisse populaire de Rochebaucourt, M. Gilles Saint-Martin, un employé de l'homme d'affaires Jean-Jacques Cossette, le responsable de la caisse électorale du PLQ pour le comté d'Abitibi-Est et de celle des libéraux fédéraux pour la région du Nord-Ouest.

Dans le compte en fiducie qu'il avait ouvert à la demande, dit-on, de Jean-Jacques Cossette, M. Saint-Martin avait déposé près de \$50,000 provenant de contributions secrètes faites par les hommes d'affaires de la région. La majorité, sinon la totalité de ces sommes d'argent ont par la suite été retirées en liquide par Saint-Martin qui les a remises à Cossette, a-t-on appris de sources sûres.

Outre ce compte secret, d'autres montants d'argent importants ont été dépensés illégalement pour faire élire le député Houde, nommé

depuis adjoint parlementaire du ministre Kevin Drummond.

Les recherches effectuées par LA PRESSE auprès de sources proches de l'organisation libérale d'Abitibi-Est ont confirmé les informations policières voulant qu'une petite fortune ait été dépensée illégalement par les organisateurs du député Houde.

Selon nos sources, l'argent coulait à flot chez les libéraux et tous les organisateurs avaient à leur disposition des moyens financiers abondants pour combattre les menaces créditistes et péquistes.

Nulle part dans le rapport financier de l'agent officiel libéral, il n'est question des frais encourus pour la prime de \$1 par voix de majorité donnée aux chefs de secteurs du comté; si l'on considère la majorité de 6,657 obtenue par le député Houde, cela voudrait dire qu'une somme de près de \$7,000 a été illégalement dépensée.

Le rapport de M. Lafontaine ne fait pas état, non plus, du coût des services d'une équipe de filature qui a épié durant plusieurs jours les allées et venues de certains adversaires, pas plus que des montants d'argent versés à certains personnages dont des fonctionnaires de la Voirie provinciale, pour qu'ils convainquent plus facilement les Indiens, les travailleurs de la Baie James et leurs confrères de bureau ou d'usine de voter du bon bord, c'est-à-dire libéral.

Que dire des dépenses occasionnées par l'engagement de quelques courriers d'argent, chargés d'aller livrer un peu partout dans le comté des enveloppes pleines de beaux billets totalisant des sommes de l'ordre de \$2,000, \$1,500, \$600, \$500, etc. Certains de ces courriers étaient payés \$400 par semaine, avec un compte de dépenses spécial de \$100 par jour, sans compter l'automobile, l'essence et les repas gracieusement fournis.

On ne parle pas non plus dans le rapport de l'agent officiel — incidemment un employé d'un partenaire commercial de Jean-Jacques Cossette — des frais occasionnés pour la tournée des hôtels et des tavernes du comté effectuée par quelques travailleurs d'élections chargés, la veille du scrutin, de se montrer généreux envers les assoiffés.

Toutes ces dépenses et bien d'autres font l'objet de l'enquête de la Sûreté du Québec.

# Vente de toute beauté!

Une peinture d'extérieur très appréciée des virtuoses, ce latex est digne de votre maison.  
En vente, pas plus que **\$12.48** le gallon

Cet émail porcelaine semi-lustré est d'une blancheur éclatante et résiste aux lavages répétés.  
En vente, pas plus que **\$14.98** le gallon

Ce latex d'intérieur saura vous inspirer, car il s'applique en un tour de main.  
En vente, pas plus que **\$10.28** le gallon

## CROWN DIAMOND

... et vous êtes artiste!

<b>CENTRE DE RÉNOVATION DOMICILIAIRE INC.</b> Laval, 5, montée Masson — Duvernay 661-7721 Repentigny, 295, Notre-Dame 581-0450 St-Eustache, 465, boul. Sauvé — Tel.: 473-4653		<b>DUPONT LTÉE</b> 4925, boul. des Laurentides Laval, Auteuil 622-0880		<b>CYR &amp; NEVEU INC.</b> 54, rue Principale 537-3737 323, montée Gagnon 478-0907 St-André-d'Argenteuil Ste-Anne-des-Plaines	
<b>DÉCORETTE SUD ENR.</b> 1416, CH. CHAMBLY LONGUEUIL 677-3391	<b>FERRONNERIE DES PRAIRIES</b> 9918 EST, BOUL. GOUIN MONTRÉAL 648-4129	<b>DÉCOR BELLECHASSE INC.</b> 615, King Georges 674-3490 LONGUEUIL	<b>GOINEAU &amp; BOUSQUET</b> 164, boul. des Laurentides Pont-Viau, Ville de Laval 667-9770	<b>QUINCAILLERIE ROGER GARAND INC.</b> CENTRE D'ACHATS MAPLE 691-3020 CHATEAUGUAY	
<b>L. GAGNON &amp; FILS INC.</b> 325 ouest, Fleury Montréal 387-2421	<b>ROGER LAMBERT LTÉE</b> 5110 est, Beaubien Montréal 255-0760	<b>QUINCAILLERIE JACQUES LANGE ENR.</b> 3281 est, Ste-Catherine Montréal-NORD 521-1291 — Montréal	<b>FERRONNERIE MONTRÉAL-NORD</b> 4837 EST, BOUL. GOUIN MONTRÉAL-NORD 322-2420	<b>PISCINE BEFOR LTÉE</b> 1030 OUEST, CURÉ-POIRIER 670-6060 LONGUEUIL	
<b>QUINCAILLERIE C.P.P. DISTRIBUTORS INC.</b> 2836, ALLARD MONTRÉAL 766-7731		<b>CENTRE DE PEINTURES TRUDEL &amp; DION INC.</b> 1810 est, Laurier 522-3042			

## Le nouveau projet de complexe Guy-Favreau

## Une oeuvre intéressante aux dimensions démesurées

par Jacques BENOIT

Le nouveau projet de complexe Guy-Favreau, que le ministre des Travaux publics Charles Drury doit soumettre ces jours-ci à M. Jean Drapeau, consiste en un immense édifice de 207 pieds de hauteur et devant occuper 5 pour cent du vaste quadrilatère formé par le boulevard Dorchester et les rues Jeanne-Mance, Saint-Urbain et de La Gauchetière, tient LA PRESSE de bonne source.

Datant de novembre 75, le nouveau projet n'a pas encore été officiellement présenté aux autorités municipales. Pour sa part, le service de l'urbanisme, qui en a pris connaissance il y a déjà quelque temps, a demandé aux autorités fédérales d'y renoncer, les dimensions que doit avoir l'édifice étant jugées "incompatibles avec l'amélioration des conditions de vie et de l'environnement dans le centre de la ville".

Conçu par deux firmes d'architectes — Larose, Laliberté et Petrucci, et Webb, Zerafa, Menkes and Housden —, l'immeuble doit avoir, en superficie de sols, plus de 3,000,000 de pieds carrés.

D'un type inusité, sa structure sera formée, selon les plans des architectes, d'énormes piliers en acier et de très hautes poutres, dites poutres de Wae-

rendell, tous ces éléments devant être apparents et les étages littéralement pendus à la carcasse.

Discontinus — c'est-à-dire ne couvrant pas toute la surface d'implantation de l'édifice —, les étages doivent laisser voir, çà et là, de grands vides. L'ensemble, toutefois, doit être recouvert de panneaux de verre fumé, qui feront un tout des différents blocs d'étages.

Haut de 207 pieds, l'édifice comptera 11 étages de bureaux, un autre pour l'équipement mécanique ainsi que l'équivalent de quatre étages ordinaires de boutiques de toutes sortes, alors que le hall — un peu comme au complexe Desjardins — sera immense et ira, en fait, jusqu'au toit, occupant ainsi toute la hauteur du bâtiment.

Un mastodonte

Qualifié d'oeuvre des plus intéressantes, du strict point de vue architectural, le nouveau projet est néanmoins considéré, par le service de l'urbanisme, comme un projet mastodontique, "monolithique", et aux dimensions tout à fait démesurées comparativement à celles des bâtiments du quartier chinois.

Interrogé sur l'opposition du service de l'urbanisme, le sous-ministre adjoint responsable du projet, M. Guy Desbarats, a affirmé qu'il n'y avait pas unanimité parmi les spécialistes montréalais.

"Dire quelle est leur opinion est parfois difficile (...) Suivre le dédale des changements de théorie du service peut être assez long", a-t-il fait observer.

Pour ce qui est des dimensions de l'édifice, M. Desbarats a affirmé que "les gens font beaucoup de tapage avec pas grand-chose" et que c'est aux édifices du boulevard Dorchester qu'il faut comparer le projet plutôt qu'aux bâtiments du quartier chinois, d'autant plus que rue de La Gauchetière, a-t-il indiqué, le nombre d'étages de l'immeuble avait été réduit à trois.

Il en va tout autrement aux yeux du service de l'urbanisme, qui estime que la construction d'un tel édifice et l'implantation, dans le quartier chinois, d'un "corps étranger" de ce genre, reviendraient à répéter l'erreur que fut la construction de la Maison de Radio-Canada... laquelle, comme on sait, n'a fait que précipiter la détérioration du quartier alors qu'on s'était attendu au contraire.

Selon le service, le quartier chinois se trouvera en péril et disparaîtra à plus ou moins brève échéance — si jamais on met en chantier le projet actuel —, pour entre autres deux raisons bien précises:

— à cause de la plus-value qui s'en suivrait pour toute cette partie du secteur situé au sud du boulevard Dorchester (c'est, notons-le, ce qui s'est passé pour le secteur situé derrière le magasin Eaton's, où la construction de grands édifices a entraîné, finalement, la disparition de tout le reste);

— à cause aussi de la démolition — déjà prévue — de deux des trois églises encore debout sur le quadrilatère et qui sont d'importants points de ralliement pour la colonie chinoise.

"Monstre"

Repoussé par le service de l'urbanisme, le projet l'a été aussi par "Sauvons Montréal" ainsi que par le député fédéral Serge Joyal qui, la semaine dernière, l'a qualifié de "monstre".

Comme on le sait, c'est seulement le 6 mai dernier que le projet du complexe Guy-Favreau a reçu l'approbation du Conseil fédéral du trésor, à peu près au même moment où les porte-parole du service de l'urbanisme demandaient verbalement aux officiels

du ministère des Travaux publics d'y renoncer.

Depuis, le service a fait un rapport écrit sur la question, lequel devrait être remis sous peu aux autorités fédérales et municipales.

Demeuré secret jusqu'ici, le projet devrait être dévoilé officiellement sous peu, au cours d'une conférence de presse, ainsi que l'a suggéré le sous-ministre Guy Desbarats au ministre Charles Drury.

## Les cols blancs ratifient l'entente

Les cols blancs de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine se sont prononcés hier soir en faveur de l'entente de principe intervenue la semaine dernière entre leurs représentants et ceux de l'administration pour le renouvellement de leur convention collective.

Par un vote quasi unanime, les cols blancs ont accepté des augmentations de 13,8 p. cent en plus d'un montant forfaitaire pour 1975 qui porte la hausse à 14,7 p. cent. Ces augmentations ont été obtenues en raison de la perte du pouvoir d'achat des employés

municipaux pour les années 1974 et 1975.

Le nouveau contrat sera de deux ans en ce qui concerne les clauses normatives. Pour ce qui est des salaires, ils seront renégociés en décembre 1976.

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux représente 5,600 cols blancs. Tous les groupes d'employés municipaux négocient cette année le renouvellement de leur contrat de travail. Le plus important de ces groupes, celui des cols bleus, a déjà signé un accord de principe il y a quelques semaines. Il ne reste maintenant que les pompiers.

# D'intéressantes nouvelles à la Banque de Commerce

**8%**

## Le compte d'épargne Commerce

Le titulaire d'un compte d'épargne n'a pas le droit de tirer des chèques sur ce compte mais les retraits lui sont permis. Le taux d'intérêt de 8% sur le solde mensuel minimum constitue un mode d'épargne très avantageux.

L'intérêt couru sur vos épargnes est porté directement à votre compte les 30 avril et 31 octobre.

Nous vous remettons même un livret dans un étui or.

**8<sup>3</sup>/<sub>4</sub>%**

## Le régime d'épargne-retraite



Vous devez contribuer au minimum \$50 pour souscrire à ce régime, qui est une sorte de plan de dépôt.

Tant que le montant est laissé en dépôt il n'est pas imposable.

Pour ce qui est de la fréquence et du montant de vos contributions (\$50 ou plus), vous en avez le libre choix, compte tenu évidemment du montant maximum annuel autorisé pour fins d'impôt.

Le taux d'intérêt consenti selon votre plan de dépôt (actuellement de 8<sup>3</sup>/<sub>4</sub>%) est fixé en juin et en décembre, et il est garanti pour les six mois qui suivent.

Vous pouvez "retirer" la totalité de vos épargnes à tout moment, mais alors le montant en devient imposable.

**9%**

## Le régime d'épargne-logement



Il vous suffit d'une contribution minimum de \$50 pour souscrire à ce régime. Vous devez toutefois avoir au moins 18 ans, résider au Canada pour fins d'exemption fiscale et n'avoir pas été propriétaire d'une maison au cours de l'année où vous vous prévaluez de l'exemption d'impôt.

Vous n'avez aucun impôt à payer sur l'intérêt jusqu'à concurrence de \$1,000 par année et vous pouvez utiliser l'argent ainsi épargné pour l'achat d'une maison ou de meubles. Au cours de votre vie, ce montant ne peut dépasser \$10,000.

Le taux d'intérêt (actuellement de 9%) est fixé mensuellement. L'intérêt est composé tous les 6 mois et il est versé les 30 juin et 31 décembre.

Ce régime peut aussi vous servir de compte d'épargne. Vous n'avez qu'à y déposer votre argent à votre gré jusqu'à concurrence du montant maximum annuel autorisé par la loi.

Avec l'intérêt couru, songez à la jolie somme que vous aurez mise de côté lorsque vous atteindrez le montant maximum de \$10,000 permis par la loi. Et si votre conjoint est également admissible à ce régime, vous pourrez alors doubler vos épargnes et obtenir deux fois plus d'avantages.

**9<sup>1</sup>/<sub>2</sub>%**

## Dépôts à terme Commerce

Voici quelques précisions:

Actuellement, le montant que vous laissez en dépôt pour une durée de 1 à 6 ans vous fait bénéficier d'un taux d'intérêt de 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub>%.

Supposons que vous placiez \$1,000 (dépôt minimum) et que vous laissiez fructifier ce montant durant 1 an et 1 jour. Il vous rapportera un intérêt au taux de 9<sup>1</sup>/<sub>2</sub>%.

Le taux d'intérêt consenti varie selon la durée du dépôt et il est versé les 30 avril et 31 octobre.

Si vous retirez tout votre argent avant l'échéance, il y aura une pénalité au titre de l'intérêt. Inutile donc de vous presser, car la patience rapporte.

\* Ces taux peuvent être modifiés sans préavis.



**BANQUE DE COMMERCE  
CANADIENNE IMPÉRIALE**

En 1973, dans Abitibi-Est...

C'est l'organisation libérale qui a défrayé les dépenses du candidat UN

par Jean-Pierre CHARBONNEAU

VAL D'OR — Aux dernières élections provinciales de 1973, les dépenses du candidat de l'Union nationale d'Abitibi-Est, Wilbrod Simon dit Ayotte, étaient défrayées par

l'organisation libérale du comté.

C'est ce que LA PRESSE a appris de diverses sources au cours d'une enquête effectuée dans les cercles politiques de Val d'Or. Selon certaines de ces sources, la

candidature même de M. Simon (aujourd'hui décédé) aurait été orchestrée par les organisateurs libéraux, désireux de ne pas être embêtés par un personnage trop prestigieux.

Si l'on en croit les résultats du scrutin, la manoeuvre semble avoir réussi car le candidat libéral a été élu avec une écrasante majorité de 6,657 voix et que le porte-étendard unioniste n'a récolté que 343 votes.

Le partage des voix a d'ailleurs été le suivant:

- Roger Houde, Parti libéral, 12,696
- Ronald Tétrault, Parti créditiste, 6,039
- Antonio Bruno, Parti québécois, 5,726
- Simon dit Ayotte, Union nationale, 343
- Harry Budnick, indépendant, 212

Des visites remarquées  
A plusieurs reprises durant la campagne électorale, le

candidat de l'UN s'est rendu au bureau de la Centrale libérale d'Abitibi-Est. Lors de certaines de ces visites, il a rencontré des organisateurs-clés du PLQ afin de leur réclamer de l'argent de poche pour ses dépenses.

A une occasion, un journaliste de Val d'Or a été témoin d'une rencontre entre l'organisateur en chef du PLQ dans Abitibi-Est, M. Guy Saint-Julien, et une des responsables de l'Union na-

tionale dans la région de Senneterre. Au cours de cette rencontre, la représentante de l'UN a remis à l'organisateur libéral la liste des greffiers choisis parmi les membres de son parti.

Par ailleurs, un autre organisateur de l'UN, M. Jacques Plante, a participé à quelques reprises, au motel L'Escale de Val d'Or, à des réunions d'électeurs organisées par les libéraux pour

convaincre les créditistes de voter rouge.

En plus de l'organisateur de l'UN, les gens du PLQ avaient recruté pour la circonstance un ancien candidat créditiste des Cantons de l'Est. Durant une semaine, toutes dépenses payées par les libéraux, cet ancien candidat s'est efforcé de convaincre les créditistes de changer d'allégeance.

Naturellement, toutes ces dépenses — celles du candidat de l'Union nationale et les autres — n'ont pas figuré au rapport de l'agent officiel du député Roger Houde. Une enquête criminelle de la Sûreté du Québec est actuellement en cours sur une présumée conspiration des libéraux d'Abitibi-Est pour enfreindre la Loi électorale au chapitre des dépenses permises.

**Dionne**  
**ERRATUM**

Dans notre annonce parue dans la Presse du mercredi 16 juin, le prix de l'article suivant aurait dû se lire comme suit:

**PLAQUETTE INSECTICIDE VAPONA \$1.89**

Nous tenons à nous excuser de cette erreur auprès de notre clientèle.

La Direction.

Adoption du projet sur les armes à feu

OTTAWA (PC) — Le comité de la justice de la Chambre des communes a finalement adopté hier, après sept heures de travaux, la section du projet de loi "paix et sécurité" du gouvernement Trudeau traitant des armes à feu.

Le gouvernement avait apporté une trentaine d'amendements à son texte législatif après avoir reçu des dossiers de clubs de tir et de groupements de protection de la faune.

Le comité devait aborder hier la section ayant trait à la surveillance électronique.

Le gouvernement espère que le projet de loi aura été adopté au Parlement d'ici la fin du mois.

**Hoover vous offre \$30.00 de rabais**

**Celebrity II Deluxe acheté avant le 30 juin**

Prix courant suggéré par Hoover **\$229.95** ou moins

**Vous économisez 30.00**

**Vous ne payez que \$199.95** ou moins

**Aspiro-batteur Powermatic**

A l'origine de la réputation de Celebrity II: l'aspiro-batteur Powermatic exclusif de Hoover. Le Powermatic doit son efficacité à un rotor mû par moteur, et il bat, tout en balayant, tout en aspirant. Le battant se scie comme le vent aide aux plus fins nettoyeurs.

**Aspiration au ras des plinthes**

Dans le Celebrity II, la succion s'exerce jusqu'à l'extrême bord de l'aspiro-batteur, de sorte qu'un peu nettoie tout au ras des plinthes.

**Manche à trois positions**

Seul le manche des Hoover se règle en trois positions: rangement, nettoyage normal et nettoyage sous les meubles. Ainsi, vous n'avez plus à travailler le dos courbé.

**Réglage au pied selon la surface**

Le Celebrity II se règle au pied pour les surfaces dures ou les tapis. Une brosse incorporée s'appuie sur les planchers nus. L'indicateur de sélecteur est à 11 d'en haut.

**Vaste sac multi-magnum**

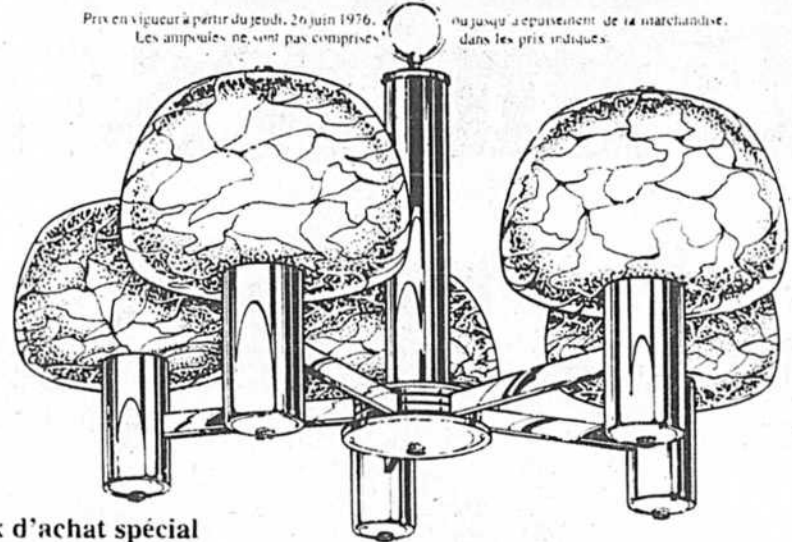
L'aspiro-batteur Celebrity II Deluxe contient un sac multi-magnum, long d'une verge et donnant 750 pouces carrés de surface filtrante.

Modèle S3069  
Celebrity II Deluxe

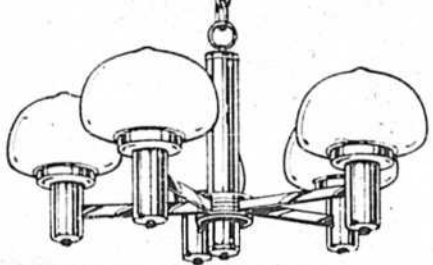
chez les dépositaires-participants Hoover:

10 jours d'aubaines irrésistibles!  
**'Achat Spécial'**  
**Vente**

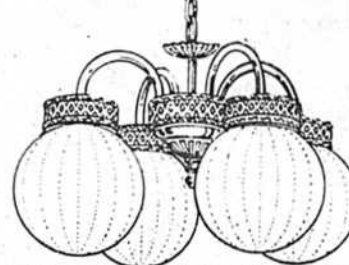
Prix en vigueur à partir du jeudi, 26 juin 1976. Les ampoules ne sont pas comprises. ou jusqu'à épuisement de la marchandise, dans les prix indiqués.



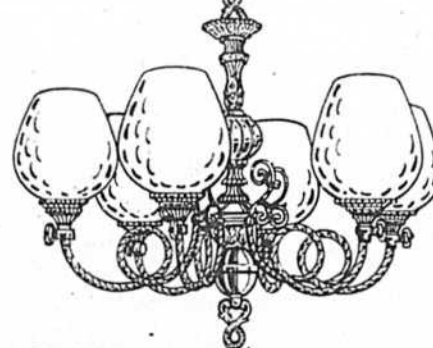
Prix d'achat spécial **47.95** Chandelier contemporain. Colonne en chrome lustré au centre. Abat-jour en cristal craquelé d'Europe. Bras chomés. 24" de largeur sur 38" de hauteur.



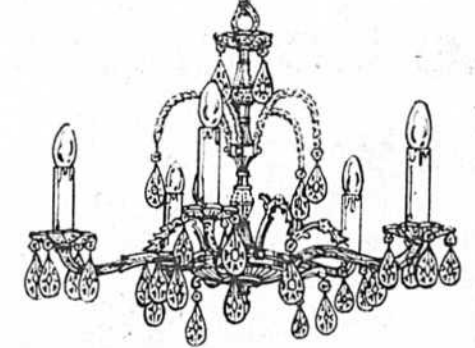
**39.95** Prix d'achat spécial  
Élégance toute simple. Abat-jour importé de forme champignon. Bras laiton antique. 24" de largeur sur 38" de hauteur.



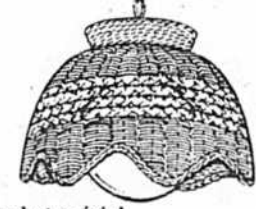
**25.95** Prix d'achat spécial  
Chandelier mode. En blanc mat et laiton. Triples gants côtelés en blanc. 18" de largeur sur 28" de hauteur.



**101.95** Prix d'achat spécial  
Chandelier en arabesques. Bras et fleurons en forme d'arabesques. Abat-jour optiques importés de couleur ambre. 26" de largeur sur 38" de hauteur.



**32.95** Prix d'achat spécial  
Chandelier en cristal. Bras gravés or antique et cristal de plomb poli à la main. 21" de largeur sur 38" de hauteur.



**21.95** Prix d'achat spécial  
Le charme de l'osier confère un aspect naturel toujours en demande. 15" de largeur sur 36" de hauteur.



Prix d'achat spécial **24.95**  
Candélabre encastré. Laiton antique. Verre craquelé importé. 10" de largeur sur 36" de hauteur.

**Union Electrique**  
Brillons ensemble

Montreal: 5320 avenue Royalmount Tél: 343-5140/Ville d'Anjou: 7751 boul. Louis H. Lafontaine Tél: 353-7120  
Ville Le Moyne: 1910 boul. Taschereau Tél: 671-5566  
Tous les magasins sont ouverts du lun. au mer. de 8h à 17h; Les jeu. et ven. de 8h à 21h; Le sam. de 8h à 17h. Les magasins ferment tous les jours de midi à 13h.

<b>GORDON VACUUM CLEANER</b> CO. LTEE 4111, boul. St-Laurent 842-9584	<b>Son-Rite Distributeurs Inc.</b> 1133 est. rue Beaubien 273-1159 ou 273-5755	<b>AMEUBLEMENT CENTRE</b> D'ÉCONOMIE DU NORD 1448 est. rue Fleury 389-4772	<b>ENTREPRISES CRAWFORD</b> 1296, Foch Verdun 767-1955
<b>PRESTIGE BRIND COUSINEAU LTÉE</b> 625, boul. Monk 768-0712 ou 768-3141	<b>DUPUIS &amp; FRÈRES LTÉE</b> 865 est. rue Sainte-Catherine Montréal 842-5151	<b>R. D. ELECTRIC ENR.</b> 134, Saint-Jean Longueuil 674-3650	<b>Quinc. Saint-Edmond Inc.</b> 290, rue Mayrand Saint-Jean 346-5485
<b>ROBERT TURCOTTE INC.</b> 17, Saint-Paul Saint-Paul-L'Ermite 581-2640	<b>ROGER FLEURY INC.</b> SAINT-PAUL-ILE-AUX-NOIX COMITÉ ST-JEAN 424-5222	<b>R. &amp; A. OSTIGUY</b> 1617, BOUL. PÉRIGY CHAMBLY 658-5441 ou 658-0561	<b>DISPONIBLE DANS TOUTES NOS SUCCURSALES</b>
<b>COSMOPOLITAN HOUSE</b> Furnishers Ltee 890, rue Saint-Louis Lachine 637-4661	<b>VACUUM REBUILDERS OF MONTREAL INC.</b> 5778, boul. Saint-Laurent 273-2821		

# Drapeau s'est tu, mais il en aura à dire quand "la visite" sera partie

par Guy PINARD

Le maire Jean Drapeau n'est pas connu comme un homme qui se laisse dépasser par les événements. Règle générale, il les contrôle et quand il ne peut le faire, il s'assure tout au moins de ne pas les subir.

Aussi, lorsqu'il décide de garder le silence comme il l'a fait dimanche à l'occasion de la remise des équipements du parc olympique au Comité organisateur des Jeux olympiques, se fait-il plus intrigant, soulève-t-il plus de questions.

Pourtant, dimanche, l'occasion eût été belle pour le maire Drapeau de venir dire quelques mots, ne serait-ce que pour saluer ceux qui, tout le long de l'aventure olympique, n'ont pas cessé de l'appuyer malgré toutes les embûches, toutes les quasi-catastrophes qui ont marqué la route Amsterdam-Montréal depuis six ans.

## Un air morose

Car qu'on le veuille ou non, même si le Gouvernement du Québec n'hésite pas à crier (allant jusqu'à s'offrir des placards publicitaires dans les journaux) le rôle de sauveur qu'il dit avoir joué dans le dossier olympique, le maire Drapeau reste et restera l'une des figures dominantes du dossier. C'est une réalité indéniable, indiscutable.

Comment dans ces circonstances pouvait-on s'attendre à ce que M. Drapeau opte pour le silence, surtout après l'ovation que lui ont réservée les convives et les travailleurs de la construction?

Evidemment nul ne pourrait justifier son attitude mieux que le maire Drapeau, mais celui qui aurait justement dû être fier dans les circonstances affichait un air si morose que son attitude entraîne des commentaires.

## Festival politique

Le premier qui vient à l'esprit (et le plus facile aussi) nous amène à penser que le maire Drapeau avait décidé de laisser la place aux gens de la Régie des installations olympiques et aux travailleurs, dont c'était visiblement la fête, après cinq mois et demis fertiles en émotions fortes.

Hélas, deux faits contribuent à démolir cette thèse. D'abord, il suffisait de voir la mine du maire Drapeau pour comprendre qu'il n'était pas tout à fait à l'aise sur l'estrade d'honneur. Pas un seul sourire pendant toute le déroulement de la cérémonie. Comme si c'était un supplice pour lui que d'assister au couronnement des travaux.

Deuxième fait, la cérémonie a rapidement pris l'allure d'un festival



Tel est le visage fermé, stoïque, qu'a offert Jean Drapeau, dimanche dernier, aux téléspectateurs et aux participants à la cérémonie de la remise des installations olympiques au Comité organisateur.

politique. Seuls les politiciens ont pris la parole, et même le président de la RIO, M. Claude Rouleau (pourtant un des grands mandarins du gouvernement) n'a pas été invité à dire quelques mots.

## Silence précurseur

Et le gouvernement du Québec, pressé qu'il est par le temps qui court à se féliciter pour la tournure des événements (et beaucoup moins à dire qu'il a tant tardé à intervenir...), n'a pas raté l'occasion de se lancer des fleurs.

Visiblement, le maire Drapeau a dit plus de choses sur son état d'âme en se taisant comme il l'a fait qu'en se présentant au micro. Il aurait pu prononcer quelques mots imprégnés d'humour (un art qu'il maîtrise avec un goût reconnu), mais c'eût été cautionner la cérémonie.

Le silence du maire Drapeau indique qu'il parlera éventuellement, mais après les Jeux, après la fête, une fois les invités partis. C'est assurément le calme avant la tempête.

Car on oublie trop souvent que le maire Drapeau, en plaçant les tra-

voux de construction du parc olympique sous la tutelle entière de la Ville de Montréal, s'était bien juré de mener la barque à bon port.

## A huit mois du bout...

Il ne voulait absolument pas être éliminé des grandes décisions, comme la chose se serait présentée à l'Expo 67 à partir du moment où MM. Pierre Dupuy et Robert Shaw ont assumé les responsabilités du dossier.

Malheureusement, la mauvaise gestion du chantier dont il était en

partie responsable, l'interférence continue de l'architecte (conseil, faut-il le rappeler...) Roger Taillibert, les retards énormes qui en ont résulté et la hausse astronomique des coûts lui ont fait glisser le projet entre les doigts, à huit mois du but.

Voilà pourquoi le maire Drapeau paraissait taciturne et morose dimanche. Voilà pourquoi il ressemblait à un père qui marie sa fille.

Décidément, l'aventure olympique ne prendra pas fin avec l'extinction de la flamme, dans la soirée du 17 août...

# Le Canada ira à Porto-Rico montrer aux pays riches qu'il est différent des USA

par Marcel PEPIN

de notre bureau d'Ottawa

APRES avoir tordu en vain le bras de la France pour se faire admettre l'automne dernier au sommet de Rambouillet, le Canada vient enfin de réussir à se joindre au club des riches, qui tiendra un autre sommet à Porto-Rico les 27 et 28 juin prochains. Pourquoi Ottawa tient-il tant à identifier aux grandes puissances, au moment précis où le premier ministre Trudeau essaie de jouer au pacificateur entre l'agressif tiers-monde et la grappe de pays industrialisés qui contrôlent l'économie mondiale.

Dans les milieux officiels, à Ottawa, on évite soigneusement de répondre à cette question, parce qu'elle n'est pas pertinente fait-on remarquer et qu'elle traduit mal la réalité de ces sommets, qui ont fondamentalement pour but, soutient-on, de préserver l'équilibre économique mondial et non de le modifier au profit des riches.

Si le Canada peut cette fois entrer dans le club sélect qui regroupe les Etats-Unis, la France, l'Angleterre, l'Allemagne fédérale, le Japon et l'Italie (étant donné la situation politique fluide en ce pays, il n'est pas sûr que le gouvernement italien puisse y déléguer

son premier ministre), c'est grâce à l'insistance des Etats-Unis.

## Un climat spécial

Selon un fonctionnaire, la France a finalement accepté d'élargir le cercle, parce que cette fois les questions traitées dépassent la stricte gestion de la masse monétaire des pays industrialisés pour englober aussi l'énergie et les relations avec les pays du tiers-monde. Il ne fait aucun doute, signale-t-on à Ottawa, que le monde ne peut déterminer une politique générale en matière énergétique sans tenir compte d'Ottawa. D'autre part, sur le plan politique, la cote du Canada auprès du tiers-monde est encore assez forte pour ne point ignorer ce pays.

Théoriquement, ce sommet doit dégager un consensus sur la façon post-crise énergétique, en alignant un certain nombre de mesures destinées à maintenir la croissance sans alimenter l'inflation. En pratique, cependant, le sommet risque de se concentrer surtout sur la question énergétique et plus particulièrement sur les critères qui doivent régir l'accès à la technologie nucléaire des pays dépourvus de cette ressource. A titre de membre du club nucléaire de Londres, le Canada est directement touché par toute question qui concerne la dissémination de cette technologie, voire l'accès à l'uranium brut.

Pour M. Trudeau, l'attrait de ce sommet, selon un de ses conseillers, consiste dans l'atmosphère très décontractée qui baigne les discussions.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement, sans l'aide de leurs conseillers, exposent simplement leur opinion, peuvent poser des questions ou s'en faire poser et abordent de façon globale les grandes questions économiques dans un style qui permet d'influencer le voisin sans que la discussion tourne à la négociation diplomatique.

## Le tiers-monde et l'inflation

Le premier ministre se sent à l'aise dans ce genre de réunions et réussit, dit-on, à y exercer plus d'influence que commande normalement l'importance du Canada.

A Porto-Rico, cependant, le climat politique sera plus fragile qu'à Rambouillet, puisque plusieurs chefs de gouvernement, à commencer par le président Ford lui-même, le chancelier Schmidt d'Allemagne et le premier ministre japonais vivent une situation politique domestique instable, sans parler de l'Italie, dont le comportement demeure fort problématique tant que le résultat des élections législatives ne seront pas connus.

A Rambouillet, les pays riches se sont entendus sur deux points majeurs: utiliser davantage le Fonds monétaire international pour stabiliser des économies nationales en difficulté (on vient d'appliquer ce principe en faveur de l'Angleterre) et élargir la discussion au sein de cet organisme aux pays moins puissants mais dont la collaboration est essentielle pour maintenir l'équilibre économique en Occident.

Cette fois, il s'agira de déterminer une attitude commune vis-à-vis les pays en voie de développement qui ont réclamé avec fermeté depuis quelques années et plus récemment à Nairobi un meilleur traitement de la part de leurs riches clients, pour ce qui est du prix de leurs matières premières.

Mais il s'agit surtout de comparer le succès des programmes anti-inflationnistes des pays industrialisés et de préparer tout de suite un programme intégré pour maintenir la reprise économique sans relancer la flambée inflationniste.

## La différence

A Ottawa, on fait remarquer que le programme des discussions est très flexible et qu'on n'a pas encore déterminé sur quel point en particulier M. Trudeau fera porter l'essentiel de sa contribution. Il est sûr, d'autre part, que le premier ministre explici-

tera sa politique touchant l'exportation de l'énergie nucléaire, après le débat que vient de provoquer l'Inde, mise au ban des pays importateurs par Ottawa.

On sait d'autre part que le président Ford cherche à dégager un consensus au sein des pays industrialisés touchant la libéralisation du commerce mondial, les Américains étant de plus en plus agacés par les difficultés qu'ils éprouvent à maintenir leur prédominance en Europe, depuis que les Neuf sont tentés par le protectionnisme.

Sur le plan politique, le Canada trouve l'occasion d'aller manifester concrètement sa "différentialité" d'avec les USA, surtout après que la France eut boudé sa participation l'automne dernier, en invoquant le peu de différence entre Washington et Ottawa.

On compte, dans les milieux diplomatiques fédéraux, que le Canada pourra continuer dorénavant à participer à ce genre de sommets, même si cette fois la France n'a toléré sa présence qu'à titre de cas d'exception. Il est même possible que le premier ministre soit l'hôte du club sélect lors de sa prochaine réunion.

M. Trudeau n'a pas encore informé le parlement du message qu'il entend livrer à Porto-Rico.

CHARLES DAVID

# LE MONDE

## Nouvel épisode de la geste ougandaise

NOUVEL épisode de la sanglante geste ougandaise et de son chef, le flamboyant maréchal Idi Amine Dada: Il y a huit jours exactement, le président "bien-aimé" de l'Ouganda était victime d'un attentat. Par les temps qui courent, ce genre de plaisanterie, de plus en plus, tend à devenir monnaie courante mais, hélas, ce ne sont pas les meilleurs qui restent.

Un malheur n'arrivant jamais seul, quelques milliers d'Ougandais, aux dires des réalistes, quelques centaines, suivant les naifs impénitents, ont immédiatement "sacrifié" leurs vies. Seul holocauste qu'ils jugeaient estimable — les braves gens — pour remercier les dieux tutélaires d'avoir protégé leur chef contre les méfaits de "trois grenades de fabrication américaine ou israélienne". Radio-Kampala ne faisant pas le détail, alors "inch Allah"...

Que les mauvaises langues, pourtant, s'arrêtent de pavoiser. Fort inutilement d'ailleurs. Il ne faudrait surtout pas confondre "sacrifice" même volontairement provoqué et une banale tentative d'épuration générale. Le maréchal a été très clair à ce sujet.

Il a catégoriquement démenti que deux mille personnes, dont des ministres, aient été tués en Ouganda depuis l'attentat dont il a été l'objet. Il a précisé — ah, ce luxe de détails... — qu'aucun de ses ministres n'a été arrêté et que tous sont vivants. Le maréchal, c'est connu, supporte difficilement des têtes nouvelles dans son "conseil de classe" et, tout compte fait, il semble que les crocodiles du lac Victoria commencent à se lasser de cette "éternelle" nourriture.

Par contre, le chef de l'Etat ougandais, en dénonçant sur les ondes de la radio ougandaise "les rapports absolument faux" du correspondant de la BBC à Nairobi, accusé de transmettre "une information faussée et malveillante", a menacé ce journaliste d'une "action sévère".

Le choix de ce qualificatif est fort significatif. A preuve, après l'attentat contre le maréchal, un porte-parole précisait que les responsables avaient été arrêtés et soumis à un "interrogatoire sévère". Depuis, l'interrogatoire n'a pas fini de se poursuivre.

Pour ceux qui, néanmoins, se laisseraient aller à amalgamer cette "sévère des moeurs" à quelque palinodie ubuesque, le général Adrki Mustapha, ministre ougandais de la Défense et chef d'état-major des forces armées, s'est chargé de remettre leurs têtes en place. Dans l'anthologie des appels vibrants aux forces armées, l'ordre du jour du général méritera une attention spéciale. Il ne marque que le vent de la mitraille et le pincement du caporal au digne grognard.

"Tout nouvel attentat contre le président Idi Amine Dada, a proclamé fièrement le général, serait une invitation à l'armée d'agir d'une manière qui donnera à l'Ouganda une leçon inoubliable. Ceux qui veulent assassiner le maréchal Amine devraient au contraire lui être reconnaissant de tout ce qu'il a fait pour le peuple ougandais." Roulement de tambours. Sonnerie militaire et qui égène "l'appel aux morts". Radio-Kampala ne précise pas si la "minute de silence" a été réservée aux anciens, présents et futurs assassins du maréchal.

"Ils devraient être également reconnaissant que le président ait exercé une influence modératrice sur l'armée après l'attentat. Ils devraient remercier les militaires d'avoir obéi aux ordres du maréchal. Autrement le public aurait vu comment un gouvernement militaire peut agir. Mais ce gouvernement n'est pas comme d'autres gouvernements militaires".

Ah, ces p a d a s s i n s galonnés, quand ils se transforment en bouffons, ils atteignent le génie de la loufoquerie.

### CLIMATISEUR CENTRAL

A PARTIR DE \$899

Entièrement installé dans une maison moyenne, de 3 chambres à coucher. Les appareils plus gros sont offerts à rabais similaires.

**CHRYSLER**  
AUTOMOBILES

Nos conditions: comptant seulement

#### RADIATION ENGINEERING DU CANADA

"Les experts en climatisation"

4810 ouest, rue Jean-Talon, (coin Victoria) 731-7638

Jeu, vendredi de 9h à 8h — samedi de 9h à 1h — autres jours de 9h à 6h

### les pros du stéréo

Bas prix du distributeur.  
Énorme choix de marques connues.

**Distribution Centrale Ltée**

Central Distributors Ltd. 484-8550 484-9528

Nous sommes situés près de la route 2 20 350, près des Érables, coin St-Amand, à la sortie Ville Saint-Pierre, à l'ouest de la Ville Saint-Jacques, Ville Saint-Pierre.

# Loto-Québec: le rapport Gilbert préconise "une réforme majeure"

de notre bureau de Québec  
 QUEBEC — "S'il y a enquête en cours, comme semble l'indiquer l'article — je ne suis pas au courant de toutes les enquêtes que mène la Sûreté du Québec — et qu'il est prouvé que des gens ont commis des gestes répréhensibles, ils en porteront la responsabilité", a dé-

claré hier le ministre des Finances, M. Raymond Garneau.  
 Celui-ci était interrogé par le leader de l'Opposition, M. Robert Burns sur les informations publiées par LA PRESSE hier voulant que la Sûreté du Québec mène une enquête sur une combine d'extorsion et de chantage dont se seraient rendus coupables des représentants de la caisse électorale du Parti libéral du Québec.

précisé à LA PRESSE que le gouvernement comptait le rendre public mais que le ministre devait préalablement en dévoiler les grandes lignes au conseil des ministres en vue de donner suite aux recommandations de "l'enquête Gilbert".  
 Il a été possible d'apprendre d'autres sources que le document préconisait "une réforme majeure" dans le fonctionnement et l'administration de Loto-Québec.

éventuel de M. Maurice Cus-teau à la direction de Loto-Québec et sa nomination à la Régie des installations olympiques, nomination qui, selon LA PRESSE ne serait pas étrangère aux conclusions de l'étude entreprise en janvier dernier sur le rôle et les structures de la Société d'exploitation de loteries et de courses du Québec.

En l'absence de M. Paul Berthiaume, responsable de la Société d'exploitation des loteries et des courses du Québec devant l'Assemblée nationale, M. Garneau a précisé que le rapport préliminaire rédigé par Me Jacques Gilbert, après une enquête réalisée sur le fonctionnement de Loto-Québec, a été reçu jeudi dernier et qu'il en ignorait le contenu.  
 Un porte-parole du bureau du ministre Berthiaume a

D'autre part, le ministre des Finances a fait observer, t o u j o u r s en réponse aux questions du député péquiste de Maisonneuve, qu'il n'a jamais reçu de plaintes des distributeurs de la Loterie olympique, de Loto-Québec ou de Loto-Perfecta à l'effet que des gens aient sollicité des contributions à des partis politiques.

"Le président de la RIO, M. Claude Rouleau, m'a demandé si je croyais que M. Cus-teau pouvait être le genre de personne capable d'agir comme promoteur olympique. Ma réponse fut affirmative. "Il faut quand même reconnaître que, malgré le fait qu'il n'était pas relié à notre parti (M. Cus-teau a été nommé sous l'Union nationale), il a fait un succès de Loto-Québec et de la Loterie olympique," a-t-il déclaré en substance.

# GRAND SOLDE DE DU PRINTEMPS DE BENJAMIN MOORE

## PRIX INESPÉRÉS!



L'été n'est plus très loin. C'est donc le temps d'offrir à votre maison une superbe toilette de peinture d'extérieur Moore ou de latex d'extérieur MoorGard de Benjamin Moore. Jusqu'au 30 juin, les détaillants Benjamin Moore participants offrent ces peintures de qualité supérieure à prix réduits. Profitez-en pour habiller votre maison à bon compte.



### MOORE'S HOUSE PAINT.

Au fini émail brillant.  
 • Une seule couche couvre la plupart des surfaces.  
 • Protège et dure plus longtemps.  
 • Conserve son aspect "fraîchement peint" année après année.

### MOORGARD PEINTURE A MAISONS LATEX.

La pellicule magique pour boiserie, avant-toit, bardeau, stuc, ciment, etc.  
 • Économie de temps et d'argent — une couche couvre la plupart des surfaces déjà peintes.  
 • Pose facile — les reprises sont invisibles.  
 • Séchage rapide — les poussières et les insectes s'enlèvent en moins d'une heure.  
 • Longue durée — il faut repeindre moins souvent.

**PARTOUT OÙ ÇA COMPTE!**

- MONTREAL**
- Centre-ville
    - CITY HARDWARE SUPPLY 200 Rachel Street Est
    - DURAND'S HARDWARE 804 St. Jacques Ouest
    - MONTREAL DECORATORS SUPPLY 250 Ste. Catherine Est
  - Section Ouest
    - FERRONERIE SIMONE 5531 Upper Lachine Road
    - McCARREY SUPPLY 5814 Sherbrooke Street West
    - QUINC, J. L. E. LALONDE 5938 Hadley
  - Section Est
    - A. TRUDEAU 4701 Ontario Est
    - CASABLANCA FURNITURE & DECOR 5876 Jean Talon Est
    - CENTRE DE DECORATION ESQUIMEAU ENRG. 6635 Marseille
    - FERRONERIE R. LACOMBE ENRG. 3833 Masson
    - FERRONERIE MALITO ENRG. 4247 43<sup>e</sup> Rue
    - G. & H. DECORATION ENRG. 3894A Ontario Est
    - MATERIAUX DE CONSTRUCTION LAURENTIDE 6275 Papineau
    - QUINC, APOLLO ENRG. 8880 Belanger Est
    - QUINC, DE L'EST ENRG. 8240 Hochelaga
    - QUINC, MENARD 7774 Notre Dame Est
    - QUINC, PIGEON 8742 de Groisbols
    - QUINC, VICTOR 2009 Beaubien
    - QUINC, VICTOR DORE 2216 Desabien
    - RENOVATIONS REGENT LTEE. 4134 Ste. Catherine Est
    - ROGER ROULEAU INC. 5126 Beaubien Est
    - RO-NA QUINC, JEAN BOURDEAU 2127 Belanger Est 1975 Tillamont
    - SERGE DECOR ENRG. 5946 Hochelaga
    - VEZINA BOIS LTEE. 3145 Boul. Robert
- Section Nord**
- BELMONT PAINT & WALLPAPER 4615 De Salaberry
  - DECOR FLEURY LTEE. 1322 Fleury Est
  - FERRONERIE IMPALA ENRG. 3080 Legendre
  - MARCEL LORTIE 17 Est Liege
  - QUINC, BERGEMIN LTEE. 7822 St. Hubert
  - QUINC, D-B 150 Fleury Ouest
  - QUINC, LEGER 5843 Boul. Leger
  - PO-NA FERRONERIE CHARLE ROI 4690 Charle roi
  - RO-NA GASTON DAMECOUR INC. 419 Belanger Est 184 Jean Talon Est
  - ST. LAWRENCE HARDWARE 4127 St. Lawrence Blvd.
  - STUDIO DECOR EXPO ENRG. 193 Jarry Est
  - ST. VIATEUR HARDWARE 201 St. Viateur Est
- Deux-Montagnes**
- FERRONERIE MICHEL HARDWARE 1906 Chemin Oka
- Dorval**
- DORVAL HARDWARE 135 Dorval Avenue
  - O. COUPAL INC. 75 rue St. Jean
- LAURENTIDES**
- Blainville
    - PEINTURE BLAINVILLE INC. 1020 Boul. Labelle
  - St. Jérôme
    - DUNNIGAN DECOR INC. 169 St. Georges Street
  - St. Sauveur
    - PHILIPPE LEONARD INC. 141 rue Principale
  - Ste. Thérèse
    - FERRONERIE A. HUOT 23 Rue Turgeon
  - Val David
    - TIMBERJACK LUMBER 1675 Route 11
  - Lachine
    - DECOR LACHINE 1475 Notre Dame
- Laval**
- CENTRE DE DECORATION FABREVILLE ENRG. 3468 Boul. Dagenais
  - DECORATION ANTOINE INC. 286 Rue Renaud
  - JACQUES DESAUTELS 4933 Boul. Levesque St. Vincent de Paul
  - LUFRIEN DECOR ENRG. 1461 St. Martin Chomedey
  - MANUEL BOTELHO 3944 Notre Dame
  - PONT VIAU COLOR BAR 357 Laurentides
  - QUINC, FABREVILLE HARDWARE ENRG. 4862 Boul. Ste. Rose
  - VITRERIE LAVOIE LTEE. 1840 Boul. Labelle
- Lavaltrie**
- MATERIAUX GIROUX ET GIROUX INC.
- Outremont**
- BRAMCO DECOR 4693 Van Horne
  - E. JUBINVILLE 1549 Van Horne
- Pointe-aux-Trembles**
- PETROL LEBE 891 7<sup>e</sup> Avenue
- Repentigny**
- DECOR MAGIQUE Centre d'Achats Place Repentigny
  - QUINC, COLLING ENRG. 681 Notre Dame
- RIVE SUD**
- Beloeil
    - CENTRE DE DECORATION BELOEIL 224 Boul. Laurier
  - Boucherville
    - H. RACICOT ENRG. 650 Fort St. Louis
  - Candiac
    - QUINC, CANDIAC Centre d'Achats Candiac
  - Frelighsburg
    - A. GOSSELIN & FILS LTEE.
  - Iberville
    - O. COUPAL INC. 870 Boul. Iberville
- La Prairie**
- C. A. BROSSARD & FILS LTEE. 150 Rue Boulevard
- Longueuil**
- FERRONERIE PARE PRO 2830 De Lyon
  - G. ROY LTEE. 1080 Boul. Ste. Foy
  - JACQUES CARTIER FLOORCOVERINGS 872 Cure Poirier Ouest
  - MAGASIN PEINTURE HARVEY 2242 Ch. Chambly
  - POLY DECOR Place des Ormeaux
  - St. Basile
    - QUINC, TAILLON LTEE. 219 Principale
  - St. Bruno
    - H. KEROACK & FILS LTEE. 2164 Descendres
  - St. Constant
    - CENTRE D'INTERIEUR J. L. M. ENRG. 56 Prince
  - St. Hubert
    - DECOR TASCHEREAU INC. 3955 Boul. Taschereau
  - St. Lambert
    - RIVERSIDE FLOOR COVERING 1138 Victoria
  - St. Mathias
    - J. C. MESSIER 5 Wilson
  - St. Léonard
    - COLONIAL ITALIAN PAINT 4755 Boul. Robert
    - DRAPÉAU & GORAK LTEE. 4528 Jean Talon Est
    - MUR-A-MOD 9358 Lacordaire
  - St. Paul-l'Ermitte
    - ROBERT TURCOTTE INC. 17 St. Paul
  - Terrebonne
    - DECOR MAGIQUE Les Galeries de Terrebonne
  - Verdun
    - J. A. BINETTE HARDWARE 5583 Verdun Avenue
  - Ville d'Anjou
    - QUINC, HAUT D'ANJOU ENRG. 7415 Jarry

# Gaston Desjardins entend se représenter dans Louis-Hébert

de notre bureau de Québec  
 par Daniel L'HEUREUX

QUEBEC—Contrairement à ce que laissent croire certains rumeurs, le député libéral Gaston Desjardins, qui avait défilé de juste le candidat péquiste Claude Morin aux élections de 1973, entend se porter de nouveau candidat dans Louis-Hébert lors du prochain scrutin.

élections, de très grandes difficultés à battre de nouveau le péquiste Claude Morin qu'il n'avait défilé que par 777 voix la dernière fois. D'où il pourrait être tenté de se retirer plutôt que de faire face à une défaite.

Mais il n'en est rien. Il entend se représenter et il se comporte dans son comté comme un député qui entend le demeurer: "Sinon, je ne continuerais pas à écrire des chroniques dans le journal local", fait-il valoir.

"À l'heure où l'on se parle, j'ai l'intention d'être candidat. J'ai décidé de me représenter", a-t-il confié hier au représentant de LA PRESSE qui l'interrogeait sur ces rumeurs voulant qu'il puisse ne pas être sur les rangs lors des prochaines élections.

Interrogé lui aussi hier, Me Drouin a refusé de commenter cette rumeur, sans chercher à la nier.

Quant au député de Louis-Hébert, il affirme que c'est la première fois qu'il entend nommer le nom de Richard Drouin pour le remplacer. Mais il a eu vent à deux ou trois reprises de la rumeur selon laquelle il ne serait pas candidat la prochaine fois, rumeur lancée selon lui par un journal local parti en guerre contre lui.

Deux raisons peuvent alimenter et soutenir cette rumeur. D'abord, M. Desjardins figure parmi les "ministres" du groupe de nouveaux députés élus en 1973. Il est d'autant plus qu'il représente un comté prestigieux auparavant représenté successivement par Jean Lesage et Claude Castonguay. Or, le député de Louis-Hébert n'est toujours qu'adjoint parlementaire et, à ce titre, pourrait être déçu que son aventure politique ne l'ait pas conduit plus loin.

Deuxièmement, certains prétendent qu'il aurait, à l'occasion des prochaines

### ERRATA

Dans notre annonce parue dans la Presse du jeudi 16 juin, les prix des articles suivants auraient dû se lire comme suit:

		
5X-70	Film Polacolor 2	Film Type 88
Paquet jumelé	de type 108	de type 88
paquet de 10 poses	"Polacolor 2"	en paquet
<b>556</b>	en paquet de 8 poses	de 8 poses
le paquet	<b>523</b>	<b>435</b>
	le paquet	le paquet

Nous tenons à nous excuser de ces erreurs auprès de notre clientèle.

La Direction



## AVIS IMPORTANT AUX CLIENTS DE WOOLCO À VILLE LASALLE!

Nous avons fait paraître une réclame de chaussures pour hommes dans les hebdomadaires "Le Messenger de LaSalle" et "Le Messenger de Verdun" cette semaine et malheureusement, nous avons omis le prix de vente soit \$19.88.

Ce sont des chaussures de qualité et à ce prix, c'est une véritable occasion à ne pas manquer pour la fête des peres!

## L'AUBERGE DES GOUVERNEURS vous offre Le Manoir Richelieu à partir de \$14.75\* (vacances incluses)

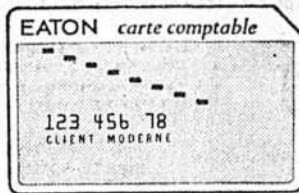


\*\$14.75 par personne, par jour, pour une chambre en occupation double.

RESERVEZ SANS FRAIS: 1-800-483-2820

AUBERGE Manoir Richelieu DES GOUVERNEURS

# Adoptez HORIZON



Utilisez votre Carte-comptable Eaton

## Idées-cadeaux pour papa!

**Aubaine vedette**

**Montre à lecture directe et trois fonctions**

Indique les heures, les minutes et les secondes. Boîtier ton or et bracelet réglable en acier inoxydable. Un cadeau que papa appréciera sûrement!

**49.99**

**Idées-cadeaux pour Papa**

Vaste choix de cravates, ensembles chaussettes et cravate, ensembles de trois mouchoirs, présentés dans une boîte cadeau.

Au choix **2.99** ch.

**Séchoir à cheveux Gillette Pro Max**

3 intensités de chaleur, 2 vitesses de soufflerie, embout pour concentrer l'air. 900 watts.

**26.99**

**Malette à documents très pratique**

Vinyle texturé, rembourrage mousse, serrure avec clé, séparation à l'intérieur du couvercle. Noir ou brun. Dimensions environ 17 1/2" x 12 1/2" x 4".

**8.99**

**Rasoir Philips à tête triple**

Tête amovible pour faciliter le nettoyage. Sélecteur de voltage.

**19.99**

**Radio de poche AM/FM**

Prise pour écouteur, antenne FM télescopique, extérieur polystyrène robuste.

**11.99**

**Tenue de sport pour adulte**

Ensemble en nylon bleu avec bandes blanches. Veste à glissière pleine longueur, poches fendues; pantalon à taille élastique et glissière aux chevilles. Tailles: petite à forte.

**11.99**

**Nécessaire de pêche**

Cannes à pêche en fibre de verre, avec moulinet et ligne monofilament. Au choix

**9.99** ch.

**Balles de tennis Penn**

Boîte de trois balles très robustes, ton orange.

**2.99** la boîte

**Novus**

**Calculatrice de poche**

Additionne, soustrait, divise, multiplie. Logique algébrique, décimale flottante, témoin de courant intégré.

(Piles et adaptateur non compris)

**8.99**

**Ruban stéréo 8 pistes**

Vaste choix de grands noms: Henry James, Count Basie, Benny Goodman, Stan Kenton, Artie Shaw, Glenn Miller, Duke Ellington, Tommy Dorsey, Charlie Barnet, Lionel Hampton etc.

**3.49** ch.

**Visionneuse jouet "Pana Vue" de 1 1/8" x 1 1/8"**

Fonctionne avec deux piles AA (non comprise). Grossit 2 fois.

**3.79** each

**Hibachi double**

Grils jumelés réglable 4 niveaux, 10" x 17", pare-vent et pieds amovibles inclus.

**8.49**

**Hamac en filet**

Nylon robuste et barres en bois. 30" x 80". L'idéal pour profiter de l'été confortablement.

**6.79**

**Souliers "Adidas"**

Modèle Match en toile robuste, pointe de pied et semelle moulée en caoutchouc. Enfants pointures: 10 à 5, adultes 6 à 12.

**6.99** la paire

**Casiers de rangement**

Métal émaillé. 43 tiroirs en plastique transparent. 20" de hauteur.

**11.99**

**Siège d'auto aéré**

Indispensable pour conduire "au frais" cet été.

**1.79**

**Album-photo 8 pages**

Couverture revêtement vinyle, reliure ressorts, pages recouvertes de plastique.

**1.79**

**Rafraîchissement au choix**

Service de 4 chopes de 16 onces ou 2 verres de 15 onces avec motif "Heidelberg".

**1.99** ens.

**Allume-feu électrique**

600 watts. Allume rapidement le charbon de bois.

**2.99**

### Le magasin minimarge pensé pour vous

- ROSEMÈRE**  
339 boul. Curé Labelle
- ST. LAURENT**  
2215-2225 boul. Laurentien
- GREENFIELD PARK**  
801 boul. Taschereau
- CENTRE D'ACHATS DOMAINE**  
3121 ave. Granby
- LES GALERIES MONTENACH-BELOEIL**  
600 boul. Sir Wilfrid Laurier

LUNDI À MERCREDI 9 h 30 à 18 h 00, JEUDI ET VENDREDI 9 h 30 à 21 h 00, SAMEDI 9 h à 17 h.

# HORIZON

Prix en vigueur jusqu'au samedi 19 juin 1976. Jusqu'à épuisement du stock. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Vous pouvez maintenant payer votre compte Eaton dans tout magasin Horizon si cela vous convient.

# Uniroyal: la police déloge les occupants

par Claude-V. MARSOLAIS

Les neuf syndiqués qui occupaient depuis 19 heures vendredi l'usine Uniroyal de Ville d'Anjou ont finalement été délogés par la police vers 15 heures sans qu'aucune arrestation ne soit effectuée.

Selon un représentant syndical, près de 80 policiers accompagnés par deux patrons de l'usine ont encerclé l'édifice et ont réussi à pénétrer à l'intérieur après avoir défoncé une porte. Les occupants furent alors priés de sortir ce qu'ils firent quelques minutes plus tard.

On ne sait pas encore si des accusations seront portées contre les occupants mais le Conseil central de Montréal (CSN) doit tenir une conférence de presse aujourd'hui concernant cette affaire.

Les employés, quarante-cinq environ, avaient décidé d'utiliser ce moyen de pression afin de forcer la compagnie à négocier après une grève qui dure depuis le 25 septembre 74.

Depuis cette date, les tentatives de négociations se sont toujours soldées par des échecs car la compagnie Uniroyal menaçait de fermer

définitivement cette usine de caoutchouc recyclé. Lassés par l'attitude de la compagnie, les travailleurs syndiqués décidaient de poser ce geste désespéré afin que la compagnie se manifeste.

Effectivement lundi, la compagnie promit d'envoyer un représentant pour rencontrer le syndicat mais le représentant patronal ne s'y présenta pas comme il était prévu hier matin, l'avocat de la compagnie faisant savoir qu'il y avait malentendu car Uniroyal considérait essentiel la fin de l'occupation avant toute reprise de négociations.

## AVIS

Nous regrettons sincèrement les inconvénients occasionnés à notre clientèle qui n'a pu se procurer le jeu "TELSTAR VIDEO SPORTS GAME", annoncé dans La Presse le mardi le 15 juin.

La cause en est imputable à des circonstances indépendantes de notre volonté. Dès que cet article sera disponible, nous serons heureux d'honorer toute commande, au prix annoncé de \$59.00

### Cardinal

Salle d'exposition et magasin à rayons

## ERRATUM

Parmi les articles que nous avons annoncés en page F6 et F7 de l'édition d'hier de La Presse, les produits suivants auraient dû se lire comme suit:

**CAF'CREM RICHMELLO**

Pot 454 g

**98¢**

**COURGE ZUCCHINI**

Du New Jersey No 1 du Canada

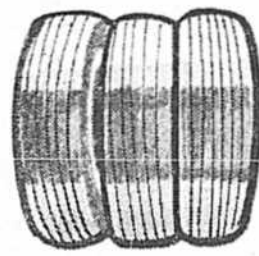
**29¢ lb**



Radial Super Traction

VENTE  
VENTE  
VENTE  
VENTE  
VENTE  
VENTE

\$37<sup>95</sup> OU MOINS (AR 78-13)



Regardez et comparez. Gulf n'a jamais offert un pneu radial à prix aussi bas!

Des pneus radiaux Gulf à prix vraiment exceptionnels. D'abord offerts à compter de \$44.95, vous pouvez maintenant vous les procurer à compter de \$37.95 ou moins chez les détaillants Gulf participants. Ce robuste pneu radial en polyester et fibre de verre assure une tenue de route et une traction excellentes. Si vous voulez obtenir le plus de millage possible pour votre argent, allez voir les radiaux en vente dès maintenant chez les détaillants Gulf participants. Economisez de \$7.00 à \$12.00 par pneu (voir tableau ci-dessous).

Dimensions	Prix de détail suggéré	Prix de vente
AR78-13	\$44.95	\$37.95
BR78-13	46.95	39.95
DR78-14	49.95	40.95
ER78-14	52.95	42.95
FR78-14	54.95	45.95
GR78-14	57.95	46.95
HR78-14	61.95	50.95
GR78-15	58.95	47.95
HR78-15	62.95	50.95
LR78-15	64.95	57.95

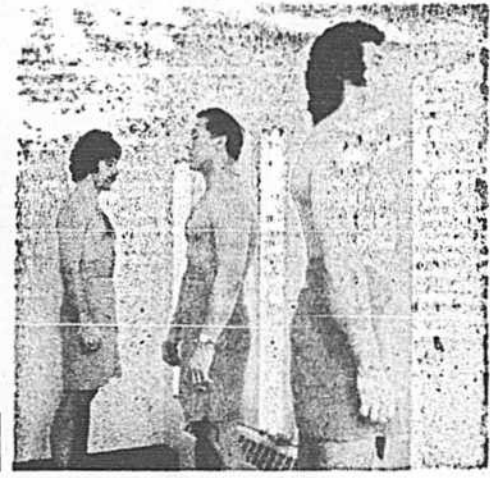
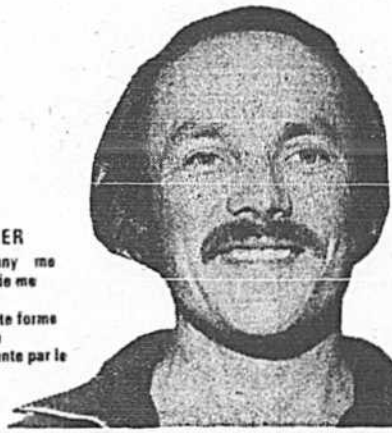
La vente prend fin le 17 juillet 1976.



**GERMAINE GUÉRIN**  
"C'est bon parce que ça me tient en forme, je me maintiens au même poids."



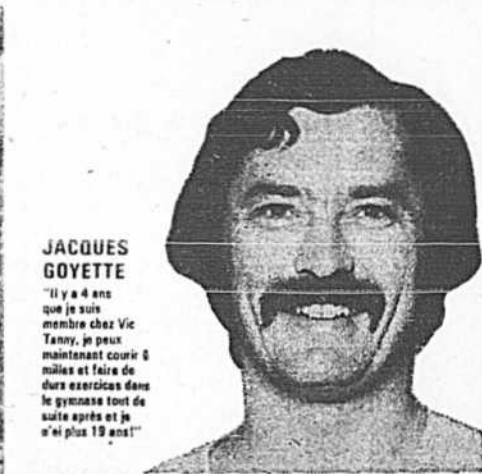
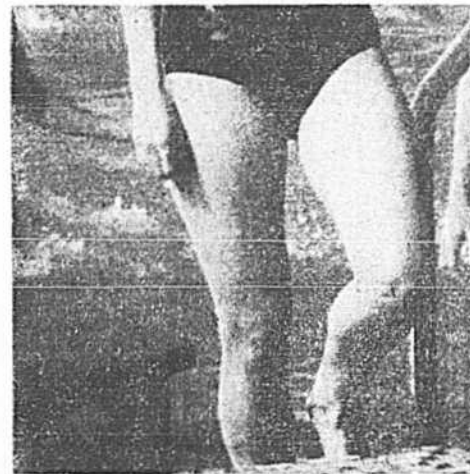
**JEAN GARNIER**  
"Vic Tanny me permet de me tenir en excellente forme. La santé permanente par le loisir."



**AGNES GENDRON**  
"Je suis née avec une forme extraordinaire et Vic Tanny me permet de la garder."



**MARIE PAQUETTE**  
"C'est une très grande détente... pour ma part, je trouve que c'est un des meilleurs centres."



**JACQUES GOYETTE**  
"Il y a 4 ans que je suis membre chez Vic Tanny, je peux maintenant courir 8 miles et faire de durs exercices dans le gymnase tout de suite après et je n'ai plus 19 ans!"



# Nous croyons que Vic Tanny est formidable!

## Plus de 100,000 membres sont comblés par les installations et les programmes

### et nous savons que vous le serez aussi en devenant membre d'été chez Vic Tanny pour 3 mois - \$50

Voici l'équipement et le programme perfectionné dont Vic Tanny vous permet de bénéficier, tout comme un membre régulier:

- Piscines tropicales rafraîchissantes. Venez y faire un saut à l'heure du dîner ou après le travail.
- Bains scandinaves pour la détente.
- Bains-tourbillons chauds, qui vous feront oublier les fatigues de la journée.
- Programme d'exercices Vic Tanny, destiné à amincir, raffermir et tonifier votre corps.
- Programme d'amincissement, conçu par des experts, et s'accompagnant d'une diète personnelle.
- Gymnases entièrement équipés et climatisés.
- Equipement moderne d'exercices sous surveillance professionnelle.
- Salles enlaines à ultra-violet.

La forme de demain se prépare dès aujourd'hui chez



**VIC TANNY'S**  
STUDIOS DE SANTÉ ET DE CONDITIONNEMENT

- 3 clubs dans la région de Montréal, communiquez avec le plus près de chez vous
- Place Bonaventure ..... 866-3992
  - Longueuil, Place Desormeaux ..... 651-7770
  - Centre commercial Rockland ..... 341-3810
  - Montréal-Nord, Place Bourassa ..... 326-8240
  - Centre commercial Côte-Saint-Luc ..... 482-7415
  - Ville LaSalle, Place Newman ..... 356-8080
  - Chomedey, 1278 boul. Labelle ..... 687-1916
  - Mail West Island ..... 683-2130

# Grande vente SICO

Prix Spécial \$12.99

Peinture lustrée d'extérieur à l'alkyle  
SICOPURE 140-110

Prix Spécial \$12.99

Latex d'intérieur, une couche  
SICOPUR SATIN-OPAC 160-111

Prix Spécial \$12.99

Email lustré-peint d'intérieur à l'alkyle  
SICOPUR 120-110

EN VENTE, PAS PLUS QUE **\$12.99** le gallon

EN VENTE, PAS PLUS QUE **\$12.99** le gallon

EN VENTE, PAS PLUS QUE **\$12.99** le gallon



MÉDAILLES D'OR attribuées à SICO pour l'excellence de ses produits à la 4<sup>e</sup> Sélection Mondiale des peintures et vernis, à Paris (France).

## Gauthier doit s'expliquer aujourd'hui à Macdonald

OTTAWA (d'après PC) — M. J.-P. Gauthier, président du tribunal anti-dumping, devra expliquer aujourd'hui ses activités privées au ministre des Finances, Donald Macdonald, qui l'a rappelé à ce propos de Londres, où il se trouve en voyage d'affaires et d'agrément.

Le député conservateur Elmer MacKay a demandé hier aux Communes qu'une enquête soit instituée sur les activités de M. Gauthier, lesquelles, a-t-il dit, l'ont de toute évidence placé dans une situation de conflit d'intérêt. Il a souligné que M. Gauthier ne reculait devant aucune possibilité de profit, qu'il s'agisse de vendre des mires de fusil ou du poisson congelé, en dépit du fait qu'il occupe un poste de haut fonctionnaire.

En tant que président du tribunal anti-dumping, qui a pour tâche de déterminer si des biens sont écoulés au Canada à des prix inférieurs à leur prix de vente dans leur pays d'origine, M. Gauthier touche le salaire d'un sous-ministre.

Le premier ministre Trudeau et M. Macdonald se trouvant tous deux à Washington hier, l'opposition n'a pas posé d'autres questions aux Communes sur cette affaire.

Le Globe and Mail de Toronto dit toutefois tenir de source sûre que M. Gauthier faisait partie d'un groupe d'hommes d'affaires canadiens et britanniques qui avaient tenté d'organiser, le mois dernier, un prêt de plusieurs millions de dollars des Emirats arabes au gouvernement de l'Ontario.

L'affaire échoua toutefois, précise le journal, parce qu'un haut fonctionnaire ontarien avait manifesté un manque de confiance envers la firme britannique en question.

M. Gauthier doit quitter à la fin du mois son poste au sein du tribunal anti-dumping.

## Réforme de la loi du divorce

VANCOUVER (PC) — C'est aujourd'hui que le ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, doit présenter aux procureurs généraux des provinces ses propositions visant à introduire la notion de non-responsabilité (no-fault) parmi les motifs possibles de divorce au Canada.

Ces propositions sont fondées sur ces recommandations de la Commission de réforme juridique du Canada, et M. Basford les considère comme prioritaires.

Cependant, l'action fédérale doit compter sur la coopération des provinces, car les provinces auraient juridiction sur les modifications touchant les enfants et les biens.

Dans un rapport soumis au Parlement le mois dernier, la commission avait exposé que l'échec du mariage devrait constituer l'unique base du divorce. Les motifs actuels, tels que l'adultère, l'homosexualité, la sodomie, la bestialité, le viol, la bigamie, la désertion, en vertu du système no-fault.

Le nouveau système de régler les causes de divorce serait confié à des Cours familiales provinciales disposant de pouvoirs pour déterminer la garde des enfants, les questions de propriété et de règlements financiers.

Deja le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a annoncé qu'il donnerait son accord au système proposé.

## PQ ou PNP? Simard quitte l'UN

QUEBEC (PC) — Un militant de vieille souche et ancien président du conseil exécutif national de l'Union nationale, Me Claude Simard, de Montréal, vient de démissionner de ce parti et n'écarte pas la possibilité d'adhérer soit au Parti québécois, soit au Parti national populaire de M. Jérôme Choquette.

Me Simard a fait connaître sa décision dans une lettre adressée au secrétaire du parti, M. Claude Lizotte, et dont copie a été envoyée aux médias d'information.

"Après au-delà de 20 ans de lutte nationaliste et de loyaux services au sein de l'Union nationale, je constate avec beaucoup de regrets d'ailleurs, que je ne puis accepter la nouvelle philosophie politique de la nouvelle Union nationale", écrit Me Simard.

"En conséquence, je vous remets par la présente ma démission comme membre du conseil exécutif national, président régional de Montréal et président du comté de Jeanne-Mance, pour prendre effet immédiatement".

Ma carte de membre pour l'année 1976 et celle de mon épouse".

Rejoint à son bureau de Montréal, Me Simard a précisé que ce n'était pas le parti comme tel, mais son nouveau chef qu'il mettait en cause.

Seign lui, l'Union nationale, avec M. Biron, ne pourra jamais plus être ce qu'elle a été, c'est-à-dire une sorte de fer de lance de l'autonomie provinciale.

Me Simard a déclaré qu'il voyait mal le nouveau chef aller défendre à l'extérieur du Québec les thèses traditionnellement nationalistes de la Belle Province.

Il estime que M. Biron est trop collé aux fédéralistes, personnellement et professionnellement, "en tant qu'industriel qui bénéficie de programmes fédéraux".

Quant à ses options futures, M. Simard a déclaré qu'il n'avait pas encore pris de décision, sinon qu'il exhortait au départ le Parti libéral et le Ralliement créditiste de Camil Simson.

## carrières ET PROFESSIONS

### REPRÉSENTANT INDUSTRIEL

Compagnie de moyenne envergure, située à Montréal, engagée dans la fabrication et la réparation d'équipement mécanique (pompes, tubines, compresseurs, etc.) destiné à la marine, aux services publics et à l'industrie de transformation, recherche les services d'un représentant industriel.

Candidates possédant de bons antécédents commerciaux et tout à fait familières avec les méthodes d'achat. Doivent avoir fait leurs preuves dans la vente auprès de clients industriels et/ou posséder plusieurs années d'expérience en vente et service de machines industrielles.

Salaires intéressants en fonction des capacités.

Pour obtenir une entrevue, communiquer par écrit de préférence:



260, RUE ST-PATRICE LaSalle, Qué. H8N 1V1

### CONTREMAÎTRE

Nous avons un poste offert à un contremaître compétent et expérimenté pour les travaux d'entretien et d'installation de machines de traitement du caoutchouc, papier, revêtement de plancher et autres articles industriels.

Poste auprès d'une manufacture bien connue et longuement établie engagée dans la fabrication de matériel pour chaussures, revêtement de planchers et produits de caoutchouc pour les bureaux industriels. Endroit: Sherbrooke, Cantons de l'Est.

Il est essentiel que les candidats puissent communiquer tant en français qu'en anglais.

Salaires établis selon l'expérience et la compétence.

Veuillez adresser vos notes biographiques à:

F. G. LORD, directeur du personnel  
AMERICAN BILTRITE (Canada) Ltd.  
S. P. 310 Sherbrooke, Qué.

<p><b>QUINC. ROBERGE INC.</b> LONGUEUIL 679-5160 ST-HUBERT BROSSARD 676-0381 656-1720</p>	<p><b>LA MAISON DU PEINTRE (MTL) LTÉE</b> 145, SAUVÉ OUEST, MONTRÉAL 357 381-8524</p>		
<p>LA MAÎTRE DE LA MAISON COMPAGNIE DE BOIS SHEARER LTÉE 50 Stinson Montréal 748-6161</p>	<p>LA MAÎTRE DE LA MAISON LA COMPAGNIE EAGLE LUMBER INC. 100 boul. Malangen St-Jérôme 436-2396</p>	<p>LA MAÎTRE DE LA MAISON J.S. GOSSELIN LIMITÉE 118 Elan Valleyfield 373-0922</p>	<p>LA MAÎTRE DE LA MAISON J.S. GOSSELIN LIMITÉE 90 boul. de la Cité des Jeunes Vaudreuil 455-5767</p>
<p>LA MAÎTRE DE LA MAISON LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION E.S. INC. 39 Montée Masson Mascouche 656-7020</p>	<p>LA MAÎTRE DE LA MAISON THIBAUT &amp; DESJARDINS LTÉE 116 Turgeon St-Thérese 435-9546</p>	<p>LA MAÎTRE DE LA MAISON THIBAUT &amp; DESJARDINS LTÉE 161 boul. Ste-Adèle St-Adèle 229-3566</p>	<p><b>A.-D. LEBLANC ENRG.</b> 1650 est. Ste-Catherine 522-1102</p>
<p>Albert Lord Ltée Le Quincaillier Expert 7341, St-Denis Montréal 274-2561</p>	<p><b>BMR</b> MARC ROUSSEAU LTÉE 522, boul. Labelle Chomedey 688-1170</p>	<p>F. BOUDREAU INC. 200 St-Charles St-Thérese 435-5933 435-1765</p>	<p><b>CENTRE DE DÉCORATION PONT-VIAU COLOR BAR INC.</b> 357, boul. des Laurentides Pont-Viau 667-7200</p>
<p><b>CITY HARDWARE SUPPLY INC.</b> 200, Rachel est. Montréal 131. 288-8009 288 0334</p>	<p><b>DAGENAIS &amp; DESJARDINS LTÉE</b> 10746 est. boul. Gouin, Rivière-des-Pratelles 648-3888</p>	<p><b>DUPUIS &amp; FRÈRES</b> 865 STE-CATHERINE EST 842-5151 MONTRÉAL DEP. RPP</p>	<p><b>FERRONNERIE JEAN-PIERRE</b> 4810 rue Charlevoix Montréal Nord 322-6922</p>
<p><b>GEROT LE QUINCAILLIER</b> 4451 est. BEAUBIEN 728-6854</p>	<p><b>J. R. RAVARY ENR.</b> Ferronnerie — plomberie gros et détail 5066 Papineau, Mt 178 527-1323</p>	<p><b>LATENDRESSE &amp; FILS INC.</b> 11837 est. Notre-Dame Pointe aux Trembles 645-8874</p>	<p><b>MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION GREENFIELD PARK LUMBER</b> 320, boul. Taschereau Greenfield Park 676-1881</p>
<p><b>MENTANA DECOR ENR.</b> 4449, MENTANA MONTRÉAL 527-4449</p>	<p><b>QUINC. BENOIT &amp; NADEAU INC.</b> 2474 est. rue Belanger Montréal 721-5802 721-8563</p>	<p><b>QUINCAILLERIE BERNIER INC.</b> 4638 ST-DENIS R44 8P3P MONTRÉAL</p>	<p><b>QUINCAILLERIE GOYER LIMITÉE</b> 1523, boul. Labelle Chomedey, Lével 681-3328 681-4431</p>
<p><b>QUINCAILLERIE LACHAPPELLE</b> 1453 VILLERAY MONTRÉAL 721-2011</p>	<p><b>QUINCAILLERIE MOISAN ENRG.</b> 1850, Fleury est Montréal 387-2616</p>	<p><b>QUINCAILLERIE N.D.G. HARDWARE LTD.</b> 8451 SHERBROOKE est. MONTRÉAL 481-2562</p>	<p><b>QUINCAILLERIE PELLETIER ENRG.</b> 333, de Castelnau (Yvon Martineau prop.) 272-2500</p>
<p><b>QUINCAILLERIE PIGÉON</b> 8742, DeGrosbols 352-0020 352-6530</p>	<p><b>QUINCAILLERIE A. POIRIER LTÉE</b> 610, boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent 744-2841</p>	<p><b>QUINC. PRO PAUL MARTIN</b> St-Jean Longueuil 651-3718 651-0749</p>	<p><b>QUINCAILLERIE ST-LÉONARD</b> 8480, boul. Lacordaire St-Léonard 323-2716</p>



**Roger Rouleau Inc.**  
5176 est. rue Beaubien  
Montréal  
254-9401  
LIVRAISON GRATUITE

**STUDIO DECOR EXPO**  
193, Jarry est  
382-1702

## Pour de «solides» de belles vacances



(Camper shown is an option at extra cost.)

## Le Sportruck à caisse ordinaire, \$3995\*

Que vous partez pour le chantier avec des matériaux, ou pour la colline avec une cabine de camping, le Sportruck à caisse ordinaire de Datsun vous rendra à destination. Sa caisse de six pieds de longueur et son moteur 2 litres à arbre à cames en tête établissent un bon rapport poids-puissance dont vous aimerez vous servir.

Cette camionnette Datsun économe agit comme la main de fer dans un gant de velours: carrosserie tout acier sur châssis en treillis, aménagement aussi confortable qu'une voiture: pare-soleil rembourrés, ventilation intégrale, lampe

d'intérieur, retroviseur extérieur, ramasse-tout, etc. Pour un léger supplément, la camionnette vous est livrée avec transmission automatique.

Le millage au gallon? D'après les tests EPA 76, 37 sur la grande route et 26 en ville. Le millage peut varier suivant la fréquence d'usage ou les routes employées. Une Datsun économe, qu'il

Venez nous voir sans tarder pour que nous puissions répondre à toutes vos questions sur le Sportruck à caisse ordinaire ou allongée, ou encore sur le Deluxe Cab. Nous voulons vous les faire conduire.

**DATSUN** Passez en première... dans la camionnette d'importation la plus populaire en Amérique du Nord

\*Prix de détail proposé par le fabricant, F.A.B. à Montréal, Toronto, Vancouver, Dartmouth. Frais de transport, installation, livraison et taxe de vente en sus. Le concessionnaire est libre de vendre à un prix inférieur. 10 adresses relatives à des équipements des nouvelles voitures pour 1976 au Canada et aux États-Unis.

### NOUS POUVONS VOUS FORMER POUR ACCÉDER À UN POSTE IMPORTANT DANS LA GESTION DU COMMERCE DE DÉTAIL !

Un commerce de détail en pleine expansion, exploitant des magasins dans tout le Canada, a des postes disponibles immédiatement dans leur programme de formation à la gestion d'un magasin. Nos gérants de magasin gagnent entre \$13.000 et \$40.000 par an, et même davantage.

#### La formation :

- se fait sur place et comprend une série d'affectations, complétée par des séminaires et des conférences;
- suit un programme conçu par écrit;
- est un programme intensif de formation, suffisamment flexible pour qu'il puisse être adapté à l'habileté et à l'expérience individuelles;
- comprend des tests et des projets, en plus de l'expérience pratique.

VOUS VOUS QUALIFIEZ pour cette possibilité de formation unique si vous êtes diplômé d'une école secondaire ou diplômé tout dernièrement en administration du commerce, et si vous avez l'habileté et l'ambition d'accéder à un poste important dans le commerce de détail.

Les intéressés sont priés d'adresser leur curriculum vitae à :

La Presse, Réf. 17397  
C.P. 6041, Succ A  
Montreal, QUÉ.

### LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-EUSTACHE OFFRE 2 POSTES DE DIRECTION D'ÉCOLE À L'ÉLÉMENTAIRE

1. DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRESNIÈRE (500 élèves environ)
2. DIRECTEUR ADJOINT DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME (650 élèves environ)

**FONCTIONS:**  
Tels que définis par la politique administrative du ministère de l'Éducation.

**EXIGENCES:**  
— Autorisation permanente d'enseigner;  
— Formation exigeant 16 années de scolarité;  
— Expérience minimum de 5 années de travail dans le domaine de l'enseignement.

**HABILITÉ:**  
— Aptitude au travail d'équipe;  
— Aptitude à assumer l'animation pédagogique d'une équipe;  
— Habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif;  
— Habileté à diriger une équipe en faisant preuve de leadership et de souplesse.

**TRAITEMENT:**  
Directeur adjoint: entre \$15.750 et \$25.100  
Directeur: entre \$16.850 et \$26.950

ENTRÉE EN FONCTION: Immédiate

Toute personne intéressée fait parvenir sa demande d'emploi avant le 25 juin à :

Commission scolaire de St-Eustache  
à M. Pierre Fleury  
1 rue DeBellefeuille  
St-Eustache, Que.

### LE CENTRE DE JOUR STE-TRINITE DEMANDE COORDONNATEUR (TRICE) ANIMATEUR (TRICE)

**FONCTIONS:**  
• Planifier et coordonner les services offerts aux usagers en fonction de l'orientation du Centre de Jour.  
• Animer divers ateliers.

**QUALIFICATIONS:**  
• Diplôme d'études collégiales.  
• Notions administratives.  
• Formation en animation.

**EXPÉRIENCE:**  
• 3 années d'expérience en animation. La préférence sera accordée à la personne qui a fait de l'animation auprès du 3e Age.

Faire parvenir son curriculum vitae au :

CENTRE D'ACCUEIL STE-TRINITE  
15, rue Pratt, Longueuil  
à M. Brillion

Toute demande sera traitée confidentiellement.  
DATE LIMITE: 28 juin 1976, 12.00 heures

### UNE ÉTUDE LÉGALE recherche les services

#### D'UN DIRECTEUR ADMINISTRATIF et CONTRÔLEUR BILINGUE

Le titulaire du poste aura l'entière responsabilité de l'administration du bureau, y compris la comptabilité de la firme et la surveillance du personnel. Un diplôme en comptabilité et l'expérience dans l'administration d'une étude légale seraient des atouts.

Traitement: \$17.500 ou selon la compétence.

Faire parvenir un curriculum vitae qui sera gardé confidentiel et, si possible, une photographie à :

Mademoiselle M. M. Richmond  
COOPERS & LYBRAND  
630 ouest, boul. Dorchester,  
Montreal, Québec,  
H3B 1W6



### ALGONQUIN LA DIVISION DES ARTS APPLIQUÉS

La section Études des services communautaires recherche un **PROFESSEUR**

pour le programme d'horticulture et de paysagisme

Le collègue recherche un horticulteur ou un architecte paysagiste compétent et d'expérience, dans le but d'enseigner. Les connaissances théoriques du métier doivent se greffer sur une solide expérience pratique. Le candidat choisi enseignera en français et profitera de tous les bénéfices marginaux offerts par le Collège.

ÉCHELLE DE SALAIRE (1975-1976) \$12.000 - \$24.000

Veuillez préciser le numéro du concours dans la demande que vous faites parvenir par écrit, au :

Service du personnel  
1385, avenue Woodroffe  
OTTAWA, Ontario K2G 1V8

se plus tard le 20 juin 1976  
Le concours se tiendra également sur Internet et sur Internet.



la commission scolaire de Jacques-Cartier  
1500 est. boul. curé-poirier  
longueuil, qué. J4J 4T9

### OFFRE D'EMPLOI

POSTE OUVERT:

#### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

No du concours: 0120

#### ATTRIBUTIONS

Sous la responsabilité du directeur général, le secrétaire général s'assure du bon fonctionnement des mécanismes de consultation et de communication entre les différents échelons de la commission scolaire.

- Il assure la communication des décisions du conseil des commissaires, du comité exécutif et directeur général, leur enregistrement et leur conservation.
- Il met en place et assure le fonctionnement des mécanismes de communication, d'information et de consultation requis pour favoriser des relations harmonieuses et efficaces avec le personnel, les élèves, les parents et le milieu desservi par les écoles.
- Il élabore des méthodes et procédures efficaces quant à la correspondance et autres communications écrites aux archives, à la classification et à la conservation des documents et des dossiers.
- Il conduit à terme toutes les procédures d'achat, de vente ou d'expropriation de terrains.
- Il assure les communications avec les professionnels pour des avis légaux et la défense de nos droits devant les tribunaux.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études de préférence en droit ou en administration.
- Six (6) années d'expérience pertinente, en particulier dans des services de secrétariat.

TOUTE DEMANDE DEVRA PORTER LE NUMÉRO DU CONCOURS ET PARVENIR AU SOUSSIGNÉ.

Real Belanger,  
Directeur des services du Personnel

### VILLE DE CHATEAUGUAY

demande

#### ASSISTANT GREFFIER DE LA VILLE

#### FONCTIONS:

Assister le greffier de la ville dans ses fonctions. Prendre charge des contrats et baux, sous la surveillance du greffier. Remplacer le greffier lorsqu'il est absent.

#### QUALIFICATIONS:

Scolarité: 14 ans.  
Bilinguisme (français et anglais) parlé et écrit parfaitement. Sens des responsabilités et d'initiative. Une bonne expérience dans un bureau de notaire serait un atout.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL:

Avantages sociaux intéressants.  
Salaire selon qualifications et expérience.  
Disponibilité occasionnelle le soir.  
Période de probation de six mois.

Veuillez soumettre votre offre de service au soussigné, avant 4.30 heures p.m., le 16 juillet 1976, sur la formule fournie par :

Jacques Rivard, b.a.,  
Gérant du personnel

5, boul. Youville  
Châteauguay, P.Q.  
Téléphone 692-6701

### INGÉNIEUR DE FABRICATION

Manufacturier progressif de produits de construction de la banlieue ouest requiert un ingénieur qui sera responsable de l'introduction de produits nouveaux, de l'amélioration des procédés et de l'équipement ainsi que d'un programme pour la réduction des coûts, etc.

Il se rapportera au vice-président — Fabrication. Cette position nécessite un individu qui peut entreprendre un projet au début et le porter à terme. Excellentes possibilités d'avancement. Salaire intéressant accompagné de bénéfices marginaux attrayants.

Veuillez soumettre votre résumé à :

D.R. PETERSON  
Vice-président - Fabrication  
HUNTER DOUGLAS CANADA LIMITEE  
2501, Route Transcanadienne  
Pointe-Claire, Québec

### SPÉCIALISTE MÉTHODES, STANDARDS ET PRIX DE REVIENT

Pour usine de 150 employés située dans Laval, fabriquant des meubles métalliques. Poste offrant possibilités intéressantes pour l'avenir dans une organisation progressive.

Envoyer "curriculum vitae" à :

JEAN PHANEUF & ASSOCIÉS INC.  
750, boul. Laurentien, suite 120  
Ville Saint-Laurent

ou téléphoner à :

744-5495

### REPRÉSENTANT DES VENTES

La plus importante maison en son domaine au Canada est à la recherche de 2 représentants jeunes, actifs, bilingues, avec expérience pour la vente dans la ville et la région immédiate de Montréal et offrant de très grandes possibilités pour l'avenir.

Salaire attractif, bénéfices marginaux incluant système de pension, allocation généreuse pour voiture, dépenses payées.

S.V.P. faire parvenir curriculum vitae à :

La Presse, Réf: 17407  
C.P. 6041, Succursale "A"  
Montreal H3C 3E3



la commission scolaire de Jacques-Cartier  
1500 est. boul. curé-poirier  
longueuil, qué. J4J 4T9

### OFFRE D'EMPLOI

POSTE OUVERT:

#### DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

No du concours: 0020

#### NATURE DU TRAVAIL:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur général adjoint :

- remplace celui-ci en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, en assure les fonctions et les pouvoirs;
- oriente, par délégation de pouvoir, l'ensemble des principaux d'école de la commission scolaire et à cet effet:
- anime les principaux dans la planification et l'organisation de leur travail;
- supervise, contrôle et évalue le travail des principaux;
- coordonne l'action des principaux dans l'application des politiques des différents services de la commission scolaire;
- collabore avec le directeur du personnel à la sélection, la nomination et la mutation des principaux et des principaux adjoints;
- anime et organise les réunions des principaux;
- remplit toute autre tâche connexe et pertinente à la fonction que peut lui confier le directeur général.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

Les fonctions de directeur général adjoint nécessitent:

- a) Une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;
- b) une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexe;
- c) une expérience accumulée, de préférence, dans le système de l'enseignement.

TOUTE DEMANDE DEVRA PORTER LE NUMÉRO DU CONCOURS ET PARVENIR AU SOUSSIGNÉ.

Real Boulanger,  
Directeur des services du personnel

### C.L.S.C. DU MARIGOT

est à la recherche d'un

#### TRAVAILLEUR AU POSTE D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION

#### LES TÂCHES:

- Participe à la préparation des prévisions budgétaires et des contrôles qui s'y rattachent conformément aux objectifs du centre;
- Assure la responsabilité de la tenue des livres et du règlement des comptes;
- Procède aux achats et location de biens et services;
- Prépare les rapports financiers périodiques;
- Prépare les opérations comptables relativement au paiement des salaires et bénéfices marginaux.

#### EXIGENCES:

- Formation en sciences administratives et/ou expérience pertinente;
- A compétence égale un candidat du milieu sera choisi.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL:

- Poste syndiqué;
- Salaire selon la convention collective en vigueur.

Faire parvenir le "curriculum vitae" avant le 25 juin au :

C.L.S.C. DU MARIGOT  
n/s du Directeur général  
283 est. boul. de la Concorde  
Pont-Viau, Laval

### SUPERVISEURS DE PRODUCTION

Certains postes de Superviseurs sont présentement vacants au sein de notre division Fabrication. Les principales responsabilités de la fonction consistent en la direction immédiate d'une équipe de production et l'utilisation adéquate des services requis pour assurer une opération efficace et une production de haute qualité.

Les candidats doivent être soit diplômés universitaires, soit techniciens diplômés d'un cégep ou l'équivalent et surtout posséder quelques années d'expérience reliées à la fabrication, préférentiellement au niveau de la supervision. Une bonne connaissance du français et de l'anglais est nécessaire.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au :

Coordonnateur du personnel  
7101 est. rue Notre-Dame  
Montreal, Québec  
H1N 2G4

Johnson & Johnson  
LIMITÉE

### GÉRANT CONTRÔLE DE LA PRODUCTION

Nous sommes à la recherche d'une personne capable d'organiser le contrôle de la production d'une division, et d'aider à résoudre les problèmes de la production. Un degré en génie ou une bonne formation technique est obligatoire.

Cette personne doit pouvoir converser avec les clients à travers l'Amérique du Nord. Chances d'avancement et salaire selon la compétence.

Toute demande d'emploi sera traitée confidentiellement.

Envoyez votre "curriculum vitae" à :

LA COMPAGNIE ROBERT MITCHELL LTÉE  
C.P. 950, Succursale "O"  
Montreal, Québec H4L 4W5  
Attention: Le Vice-Président — Relations Industrielles et Personnel

### Programmeurs de systèmes, soutien de systèmes, librairie technique

Joignez-vous à une équipe jeune et dynamique et relevez ce défi à votre compétence.



ICSI, la compagnie de services informatiques dont la croissance est la plus rapide au Canada recherche des candidats désireux de relever un défi. Présentement dans sa deuxième année d'opération, la compagnie a déjà des succursales à Québec, Montréal et Ottawa ainsi qu'une filiale à Toronto et en plus projette une expansion des plus audacieuses.

ICSI possède déjà deux systèmes IBM 370/168 et installera un Amdehl 470/V6 durant le troisième trimestre de 1976. ICSI possèdera alors la plus grande concentration de puissance de traitement dans le marché québécois des services informatiques et l'une des plus importantes au pays. Le système d'exploitation est le système IBM VSE/2 Version 3 (MVS) et est utilisé conjointement avec un éventail imposant d'applications et de logiciels d'opération qui, une fois terminés, fourniront à nos clients des secteurs gouvernementaux et privés un service des plus complets.

ICSI désire embaucher immédiatement les postes suivants:

■ Programmeur de systèmes hautement motivés avec connaissance approfondie de MVT ou MVS, et possédant de deux à huit années d'expérience. La connaissance pratique du langage Assembler et de l'expérience de TSO, TCAM/VTAM, HASP (JES2), génération des systèmes et des méthodes efficaces dans la solution de problèmes complexes sont requises. Les candidats sélectionnés seront appelés à travailler dans un environnement multi-traitement à grande échelle et se serviront de TSO comme outil de travail.

■ Spécialistes de produits programmes et de programmes d'applications qui se veulent confier la tâche d'installer et de mettre à jour une variété de systèmes et programmes d'applications tels IMS, Intercomm, Système 2000, Mark IV, Librarian et plusieurs autres.

■ Personnel de soutien des systèmes (représentants de services techniques et conseiller techniques) qui oeuvreront au sein de l'équipe de gestion de produits ICSI dans les domaines suivants: définition des produits, études des exigences du marché, introduction de nouveaux produits et services.

■ Librairie technique qui pourvoira aux demandes de manuels de la part de la clientèle ainsi que des services internes ICSI.

ICSI offre une gamme complète de bénéfices à ses employés ainsi qu'un salaire déterminé en fonction de l'expérience et des postes occupés précédemment dans l'industrie. Le bilinguisme constitue un avantage certain.

Les candidats intéressés à se joindre à une équipe jeune, agressive et dynamique sont priés d'adresser leur curriculum vitae à monsieur Jacques Morazan, 2, Complexe Desjardins, Suite 1317, Montréal H5B 1R3, ou de téléphoner au numéro (514) 284-1111.



L'INDUSTRIELLE-SERVICES TECHNIQUES INC., une filiale de l'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie

### LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

#### GÉRANT ou GÉRANTE de SUCCURSALE

POSTES VACANTS DANS MONTRÉAL ET MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

**FONCTIONS:**  
Assumer l'entière responsabilité d'une succursale en conformité avec les directives de la Société en ce qui a trait aux ventes et la gestion du personnel et des stocks.

**QUALITÉS REQUISES:**  
— Posséder un diplôme ou secondaire V ou un diplôme d'études collégiales;

— Posséder également un minimum de 5 ans d'expérience dans le commerce au détail, de préférence dans le domaine de l'alimentation ou des magasins à rayons;

— Connaissances pratiques des principes du service à la clientèle, de la gestion des stocks, du personnel et particulièrement de l'application d'une convention collective dans le commerce au détail.

**SALAIRE:** \$11.086 à \$17.199 selon le volume d'affaires de la succursale.

Faire parvenir "curriculum vitae" à :

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC,  
Service d'embauchage,  
C.P. 1058, Place d'Armes,  
Montreal, Que.

### DIRECTEUR DE PERSONNEL

Notre compagnie implantée sur la Rive sud depuis quelques années connaît un essor remarquable qui nécessite la réorganisation de notre service du personnel.

Le candidat devra posséder un niveau universitaire et au moins 2 années d'expérience dans les relations de travail. Salaire et bénéfices marginaux très intéressants.



Faire parvenir "curriculum vitae" à :

Le Contrôleur  
MARCHANDS RONA INC.  
1250, Nobel,  
Boucherville

AES Data Ltd., un important fabricant d'appareils de traitement des mots et de dépiçage de pages à distance est à la recherche d'un

#### Technicien en électronique

Le candidat choisi fera partie d'une équipe d'ingénierie travaillant à la conception de circuits électroniques hautement perfectionnés. Il devrait avoir à son actif de nombreuses années d'expérience dans les domaines analogique et numérique et posséder de solides connaissances en circuits intégrés et semi-conducteurs. Postuler en donnant le numéro de dossier 100.02. Téléphoneur à 341-5430 ou écrire à :

AES Data Ltd.,  
570, rue McCallrey,  
Montreal, Qué. H4T 1N1

## Université du Québec Télé-université

La Télé-université, unité constituante du réseau de l'Université du Québec, ouvre un concours pour les postes de cadres suivants:

### CONCEPTEURS PÉDAGOGIQUES

De l'Activité de Divergence I (communication orale) du programme PERMAFRA (perfectionnement des maîtres de français) de l'Université du Québec (Télé-université).

#### Sommaire de la fonction:

Sous la direction du responsable pédagogique de PERMAFRA, ils participent à la conception, à la rédaction, à l'implantation, à l'analyse et à la refaction des documents télémediatisés de l'Activité de Divergence I.

### CONCEPTEURS-PÉDAGOGUES (2 postes)

- 15 ans de scolarité.  
- 5 ans d'expérience à l'élémentaire (aux deux cycles de préférence) et/ou au secondaire.  
- expérience dans l'élaboration de matériel didactique pouvant servir à l'enseignement de la langue orale.

- goût pour le travail d'équipe et l'innovation pédagogique.

#### Atouts supplémentaires:

- formation en linguistique ou connaissance des théories linguistiques récentes;  
- expérience dans la production de documents audio-visuels.

#### Tâches particulières

- analyse de la rétroaction des PMF 120-121-122.  
- réflexion s'il y a lieu de ces PMF en collaboration avec l'équipe présente.  
- supervision des stratégies d'apprentissage de tous les PMF en fonction d'une pédagogie ouverte.

### CONCEPTEUR-LINGUISTE (1 poste)

- maîtrise en linguistique (majorée en psycholinguistique).  
- avoir réalisé des travaux pertinents à ce champ de recherche.

#### Atouts supplémentaires:

- expérience en didactique;  
- expérience dans la production de documents audio-visuels.

#### Tâche particulière

Responsable du PMF 223 («langue et pensée») portant globalement sur les rapports existant entre le développement cognitif et le développement du langage.

### CONCEPTEURS PÉDAGOGIQUES

De l'Activité de Divergence III (enseignement de la littérature et de la poésie à l'élémentaire et au secondaire) du programme PERMAFRA (perfectionnement des maîtres de français) de l'Université du Québec, (Télé-université)

#### Sommaire de la fonction

Sous la direction du responsable pédagogique de PERMAFRA, ils participent à la conception, à la rédaction, à l'implantation, à l'analyse et à la refaction des documents télémediatisés de l'Activité de Divergence III.

### CONCEPTEURS-PÉDAGOGUES (3 postes)

- 15 ans de scolarité.  
- 5 ans d'expérience à l'élémentaire (aux deux cycles de préférence) et/ou au secondaire.  
- expérience dans l'élaboration de matériel didactique pouvant servir à l'enseignement de la littérature à l'élémentaire et/ou au secondaire.

- goût pour le travail d'équipe et l'innovation pédagogique.

#### Atouts supplémentaires:

- être familier avec les nouvelles approches de la littérature (sémiologie, communication, sociologie...);  
- expérience dans la production de documents audio-visuels.  
- formation linguistique.

### CONCEPTEURS-LINGUISTIQUES (2 postes)

- maîtrise en sémiologie et/ou sciences de la communication avec mineure en sociologie de la communication ou de la littérature.

#### Atouts supplémentaires:

- expérience en formation didactique;  
- expérience en formation des maîtres;  
- expérience dans la production de documents audio-visuels.

### CONCEPTEUR-DIDACTICIEN (1 poste)

- maîtrise en sciences de l'éducation ou en linguistique ou en communication.  
- expérience de formation des maîtres en français.

#### Atouts supplémentaires:

- expérience dans la production de documents audio-visuels.

#### Lieu de travail:

Montréal, avec déplacements occasionnels au Québec.

#### Traitement:

Selon les qualifications et l'expérience.

#### Modalités d'engagement:

La période d'engagement s'étend du 1er août 1976 au 31 juillet 1977.

Deux modalités d'engagement sont possibles:  
1. engagement directement par la Télé-université.  
2. département de la maison d'enseignement où le candidat travaille actuellement.

Les candidats intéressés à ces postes doivent faire parvenir leur curriculum vitae et tout autre document jugé pertinent avant 17.00 heures, le 23 juin 1976 à:

Monsieur Pierre Chénier  
Responsable pédagogique  
du programme PERMAFRA  
Télé-université  
3465, Durocher  
Montréal

P.S.: Sur réception de leur demande d'emploi, nous ferons parvenir à tous les candidats copie du dossier de base de Divergence III.

## Directeur général

jusqu'à \$40,000 environ

Notre client est une association patronale d'envergure qui oeuvre dans un contexte exigeant et changeant. Le défi de la fonction consiste à assurer que le leadership de l'association continue de s'exercer et que les besoins des membres, définis en termes d'information, d'éducation, de formation et de recherche, soient satisfaits.

Vous relèverez du conseil d'administration et dirigerez les activités des permanents. Vous remplirez une fonction-conseil importante auprès des associations régionales membres. Vous assurerez également la représentation efficace de l'association auprès des gouvernements et de divers organismes. Le siège social est situé à Québec.

Pour être en mesure de bien canaliser les efforts de chacun vers la réalisation des objectifs de l'association, vous devrez faire preuve d'aptitudes élevées pour la gestion, d'une solide connaissance des lois de l'industrie de la construction et d'une grande disponibilité. De formation universitaire ou équivalente, vous êtes doué d'un esprit d'analyse et d'une capacité de synthèse supérieurs; de plus, vous pouvez exprimer vos idées clairement, verbalement et par écrit. Vous désirez vous engager dans un milieu stimulant où vous devez constamment vous mettre à jour pour exercer une influence réelle sur un secteur important de l'économie québécoise. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à André Filion vous référant au dossier 726.

## Rourke, Bourbonnais & Associés

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525  
Toronto: 20 ave. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

## Notre client, Seven-Up Montréal Ltée, est à la recherche d'un VICE-PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

qui sera chargé de la planification, de l'organisation, de l'orientation et du contrôle de l'exploitation. Il devra rendre compte de ses activités au président de la compagnie.

Le candidat idéal devra posséder un diplôme en marketing ou faire preuve de solides connaissances en commercialisation. Il aura une excellente formation en gestion d'entreprise, montrera les qualités d'un chef dynamique pour faire progresser au maximum les affaires de la compagnie. Il sera en mesure de prouver ses compétences administratives dans l'exercice quotidien de ses fonctions. L'expérience du candidat en matière de droits de fabrication, tant dans le domaine des boissons que dans une industrie connexe, constituera un avantage décisif.

Le candidat choisi devra être bilingue et il cumulera ses fonctions à l'usine de Montréal.

Le salaire prévu de \$30,000 peut être débattu en fonction de l'expérience et de la compétence.

La compagnie offre également à son personnel de direction un régime de participation aux bénéfices.

Prière d'adresser votre curriculum vitae à HASKINS & SELLS ASSOCIÉS, 1, Place Ville-Marie, bureau 3210, Montréal (Québec) ou de téléphoner à Monsieur Roger M. Cadieux au 861-8516. Dossier no 4107.

## HASKINS & SELLS ASSOCIÉS

CONSEILLERS EN  
ADMINISTRATION

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

## ACHETEUR CHAUSSURES POUR DAMES

Organisation nationale en vue, engagée dans les techniques marchandes, recherche les services d'un acheteur énergique, de chaussures pour dames.

Poste à Montréal. Le candidat retenu devra être disposé à effectuer de nombreux voyages à l'étranger en plus de ses contacts sur le marché local. Cette personne, homme ou femme, s'occupera d'évaluer les produits et les fournisseurs; de mettre au point des programmes de techniques marchandes à l'échelle nationale pour des magasins à travers le Canada. Il est important que cette personne soit bien au courant des tendances du marché s'adressant aux jeunes.

Nous offrons un salaire exceptionnel et des avantages sociaux avec d'excellentes perspectives d'avancement. Nous ne révélerons aucune donnée personnelle sans l'autorisation préalable du candidat. Téléphonez (à frais virés) ou bien écrivez à Elizabeth Paras, P.O. Box 310, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario M5K 1K2 (416) 867-8742. Ref. no T-642.

## Thorne, Riddell Associés Ltée.

conseillers en administration

membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

## Directeur de l'ingénierie

... jusqu'à \$25,000

Cette fonction vous permettra d'intégrer la jeune et dynamique équipe de gestion d'une importante usine située à Montréal. Cette unité de production à procédés continus appartient à une grande société qui exploite plusieurs usines au Canada. L'usine où vous serez affecté n'est pas des plus moderne, mais, à tous les ans, on y investit des sommes élevées pour la rendre plus fonctionnelle, plus rentable et plus propre. Plusieurs projets, bien planifiés pour les cinq prochaines années, seront mis en chantier sous votre direction.

Pour réaliser ces projets, vous serez secondé par de jeunes ingénieurs et techniciens dont vous devrez canaliser la créativité. Vous serez également responsable de l'entretien de l'usine et dirigerez les activités d'une vingtaine d'hommes de métiers.

Bilingue, vous êtes ingénieur diplômé en chimie, mécanique ou électricité. Votre expérience de travail, acquise dans l'industrie de l'alimentation, des boissons, des produits pharmaceutiques ou chimiques ou autres domaines similaires vous a permis de prendre goût à la gestion de même que d'appréhender à bien contrôler les coûts et à motiver des subordonnés. Veuillez soumettre votre curriculum vitae confidentiellement à André Filion, vous référant au dossier 720.

## Rourke, Bourbonnais & Associés

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525  
Toronto: 20 ave. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

## Conseiller juridique

L'influence croissante des législations sur les investissements, l'immobilier, la protection du consommateur et l'environnement a suscité la création d'un poste d'avocat auprès de notre client, une des plus importantes sociétés au Canada. Lieu de travail: Montréal.

Le titulaire de ce poste avisera la haute direction en matière juridique touchant l'ensemble des activités de la compagnie au Québec. Membre de l'équipe de direction régionale, il jouera un rôle clé dans les négociations et les ententes commerciales et fera des représentations auprès des gouvernements et des corps intermédiaires.

Membre du Barreau, vous avez acquis une vaste expérience au sein d'une étude d'avocats spécialisée en droit des affaires ou au service du contentieux d'une grande entreprise. Votre ambition est d'utiliser vos connaissances en droit corporatif et de participer activement à l'essor des affaires d'une entreprise prestigieuse. Veuillez communiquer confidentiellement avec Anthony B. Mizgala ou Guy N. Djanji, vous référant au dossier 722.

## Rourke, Bourbonnais & Associés

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525  
Toronto: 20 ave. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

## RELATIONS INDUSTRIELLES

Une importante compagnie manufacturière recherche un administrateur pour son service de relations de travail.

Relevant du directeur du personnel, l'individu recherché sera principalement responsable des relations patronales-ouvrières, de la préparation des négociations et de l'administration de plusieurs conventions collectives regissant plus de 1600 employés. Son rôle l'amène à conseiller la direction des usines en matière de relations de travail de nature à favoriser des relations harmonieuses entre la compagnie et ses employés.

Bilingues, les candidats à ce poste ont acquis une expérience de plusieurs années en relations de travail. Une formation universitaire est souhaitable bien qu'une expérience jugée pertinente pourra compenser. Fins stratèges, ils font preuve de jugement et d'un bon esprit de synthèse. Ils ont démontré des talents supérieurs de diplomatie et de souplesse d'adaptation.

Ce poste intéressera les candidats dont le salaire se situe autour de \$22,000 par année.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

LA PRESSE REF.: 17380  
C.P. 6041, SUCC. "A"  
MONTREAL H3C 3E3

## SUPERVISEUR CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

L'usine montrealaise de Y & S Candies Inc. a besoin immédiatement d'une personne bilingue et expérimentée, qui oeuvre présentement dans l'industrie des aliments ou de la confiserie et qui possède de solides connaissances en méthodes de contrôle de la qualité.

Le titulaire de ce poste, homme ou femme, sera chargé de la surveillance de la vérification de la qualité des matériaux bruts et du respect des normes de traitement de la production et de l'emballage. Il ou elle prendra part à l'amélioration du produit, de concert avec l'équipe de recherche et développement de la compagnie.

Ce poste intéressera particulièrement les personnes ayant une formation technique et qui recherchent variété et dépassement au sein d'une société internationale en plein essor.

Nous offrons un programme de rémunération concurrentiel et de très belles perspectives de carrière. Veuillez postuler en téléphonant ou en écrivant à:

M. Jacques Lavalée  
Responsable de l'embauche  
National Licorice Division  
4211, rue Rouen  
Montréal, P.Q.  
255-4012



## TRÉSORIER POUR LA VILLE D'AYLMER

Une ville progressive de l'ouest du Québec, d'une population approximative de 25,000 habitants, est à la recherche d'une personne bilingue pour remplir la fonction de trésorier municipal.

Les candidats(es) doivent posséder un C.A., C.G.A., ou R.I.A., ou l'équivalence, en plus d'un minimum de cinq (5) années d'expérience en gestion financière.

Une expérience dans le domaine municipal serait préférable. Ce poste est d'intérêt aux personnes qui touchent présentement un salaire d'au moins \$18,000 par année. Le salaire offert sera selon compétence.

Adressez demande à:

M. J.-Robert PROULX,  
Directeur général  
Ville d'Aylmer  
120, rue Principale  
Aylmer, Qué.

## REPRÉSENTANT EN SÉRIGRAPHIE

Notre compagnie est établie depuis plus de 25 ans et elle fabrique des séries diversifiées d'articles imprimés. Nous recherchons un représentant pour une nouvelle division en sérigraphie; le titulaire sera entièrement chargé d'un territoire (Montréal et le Québec). Les candidats doivent être bilingues, dynamiques et capables de faire carrière dans un secteur qui fait appel aux facultés créatrices. Pourvu du sens de l'initiative, ils possèdent des antécédents de réussite.

Salaire de base, intéressement et prime de déplacement.

Prière de présenter un curriculum vitae.  
EVER READY TAG & LABEL CO. LTD. Division de la sérigraphie, 8166, ch. Mountview, Ville Mont-Royal, Qué. H4T 2L7. A l'att.: Mme M. Black.

Toute réponse sera étudiée à titre essentiellement confidentiel.

## COMMISSION DES LOYERS POSTE À LA COMMISSION DES LOYERS BUREAU DE LA RÉGIE DES LOYERS DE TROIS-RIVIÈRES

### Avocat-administrateur demandé

Concours A-300676  
Fin du concours: 19 juin 1976

#### FONCTIONS:

- Entendre les contestations entre locataires et locateurs;
- Rendre des décisions;
- Conseiller le public sur la Loi pour favoriser la conciliation entre locataire et propriétaire;
- Administrer le bureau et diriger le personnel de la Commission des Loyers de Trois-Rivières.

LE CANDIDAT: devra être membre du Barreau et bilingue.  
FAIRE PARVENIR offre de service avec curriculum vitae à:

Mme Claude Morel,  
Commission des Loyers,  
Palais de Justice,  
1 est, rue Notre-Dame, Chambre 11.80

## DESLAURIERS AUTOMOBILE VENDEUR DEMANDÉ

Pour département de voitures neuves  
Expérience nécessaire.  
S'adresser entre 2.00 heures et 5.00 heures au:  
Gérant des Ventes  
667-7330



## COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

REQUIERT LES SERVICES DE

### PROFESSEURS TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (temps partiel ou à la leçon)

- ATTRIBUTIONS:
- Comptabilité 110 (8 heures);
  - Comptabilité analytique de gestion 320 (4 heures);
  - Production industrielle 920 (4 heures);
  - Structure d'entreprise (6 heures).

- QUALIFICATIONS:
- Diplôme de premier cycle dans discipline concernée (comptabilité, administration, ingénierie);
  - Expérience industrielle serait un atout;
  - De préférence, expérience pédagogique.

Veuillez déposer votre "curriculum vitae" avant lundi le 21 juin, 5 heures à:

COLLEGE BOIS-DE-BOULOGNE  
Bureau du personnel  
10,555, av. Bois-de-Boulogne  
Montréal.

## VENDEUR PROFESSIONNEL

Compagnie internationale de promotion des inventions recherche un vendeur bilingue pour son bureau de Montréal. Doit être créatif et dynamique, et être capable de rencontrer et d'interviewer des gens en vue de leur offrir les services de promotion et de mise en marché des inventions.

Appeler pour entrevue  
LAWRENCE PESKA  
ASSOCIATES  
861-2600

Le chaînon qui reunit inventeur et industrie



## Simpsons condamnée à \$1,800 d'amende

OTTAWA (D'après CP) — Une amende de \$7,500 aux magasins Simpson-Sears de Toronto pour avoir fausement promis une "vente à un cent" ouvre la liste des peines infligées pour publicité trompeuse au cours des trois premiers mois de l'année.

Le ministère de la Consommation et des Corporations signale que des condamnations ont été prononcées dans 20 cas impliquant 86 accusations, le total des amendes s'établissant à \$19,810.

L'amende infligée à Simpson-Sears émane de ce que la compagnie ait prétendu que, grâce à une vente spéciale, on pouvait acheter deux bouteilles de vitamines pour \$3,90, alors qu'une seule bouteille se vendait régulièrement à \$3,89. Il fut établi que les vitamines se vendaient toujours \$3,90 les deux bouteilles.

La même compagnie a été condamnée par ailleurs à une amende de \$200 pour avoir mis en vente des soufflets de foyer faits de cuivre, de bois et de cuir, alors qu'ils ne contenaient pas de cuir et que le cuivre était en réalité de l'aluminium recouvert d'une mince couche de ce métal.

D'autre part, les magasins Robert Simpson de Montréal ont dû payer \$1,600 d'amende sous deux accusations résultant de la mise en vente d'équipement stéréophonique "au prix de vente anniversaire de \$399,95"; il s'agissait du prix de vente régulier.

Au Québec également, Claude Houle et Raymond Beaudet, de Trois-Rivières, ont été condamnés conjointement à un total de \$850 d'amende sous 31 accusations résultant de la mise en vente de produits pharmaceutiques à des prix spéciaux, alors qu'il s'avéra que ces produits étaient vendus à des prix supérieurs que ceux qui avaient été affichés.

## Découverte d'un réseau de drogue

L'enquête policière concernant le meurtre d'Edgar Losinger, 18 ans, découvert lundi après-midi dernier dans son appartement de Pointe-Claire, a permis de découvrir l'existence d'un important réseau de drogue.

C'est le père de la victime qui a fait la macabre découverte. Pendant que les enquêteurs étaient sur les lieux, une jeune fille s'est présentée à l'appartement. Celle-ci a été conduite au poste de police de Pointe-Claire où l'on a établi qu'il s'agissait de Karen Williams, demeurant à Dorval.

Les policiers ont découvert dans son sac à main une somme de \$1,000 et, lors d'une descente à son appartement, un total de 26 livres de haschisch valant environ \$50,000 sur le marché noir. La jeune fille a comparu hier matin en Cour pour répondre à des accusations de possession de drogue dans le but d'en faire le trafic et reviendra devant le tribunal dans les jours à venir pour une requête en cautionnement.



VOUS COUVREZ  
BIEN  
VOTRE MARCHÉ  
AVEC

LES PETITES  
ANNONCES  
DE

la presse

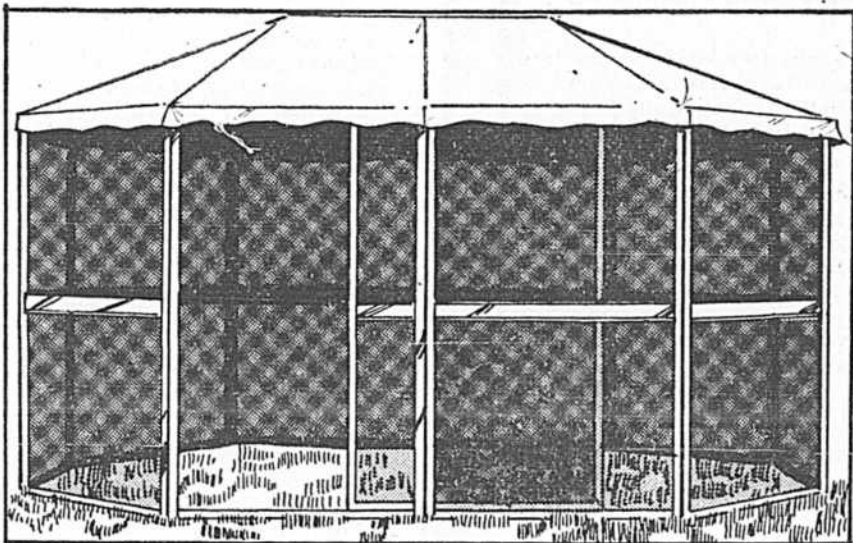
285-7111

Simpsons

# JOURS AUBAINES DE JUIN

EN VIGUEUR JUSQU'AU MERCREDI 23 JUIN

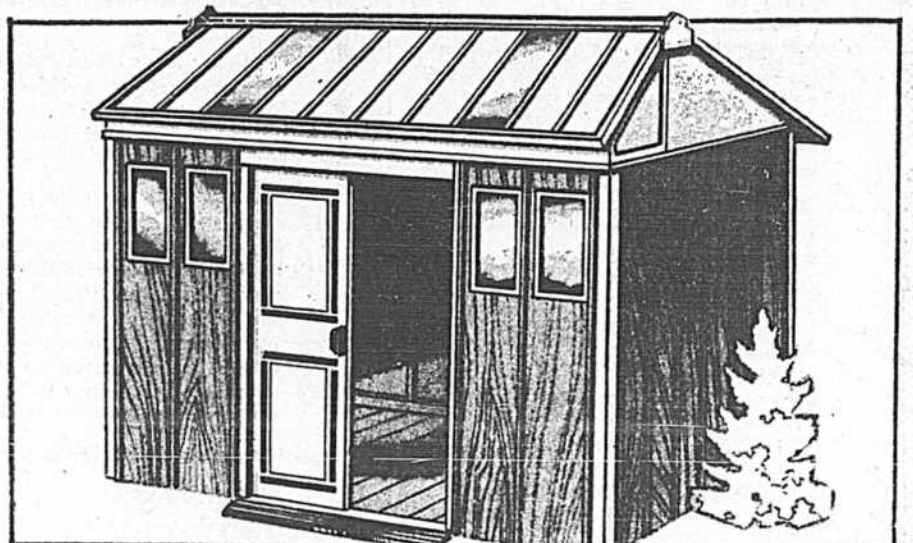
EN VILLE · FAIRVIEW · LES GALERIES D'ANJOU · LE CARREFOUR LAVAL



gloriette 13 pi. avec moustiquaire

- Spacieuse gloriette avec moustiquaire... juste ce qu'il vous faut pour vous protéger des insectes durant la saison estivale
- Construction légère avec cadre en aluminium
- Moustiquaire en fibre de verre de qualité
- Facile à assembler
- Toit vinyle bleu et blanc. Environ 13' x 9' x 8'.

Prix Simpsons  
**289<sup>99</sup>**



remise de jardin 8' x 7' en acier

- Modèle "Frontier Canadienne" exclusif à Simpsons
- Toit en pente, lucarnes en plastique robuste, fenêtres latérales en plastique, portes coulissantes.
- Ton bois rouge rebelle aux intempéries, avec garniture blanche.
- Environ 102" x 87" x 80 1/2" h (y compris les extrémités du toit). Modèle SES07 (Plancher non compris).

Prix Simpsons  
**179<sup>99</sup>**

Rayon 774 au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

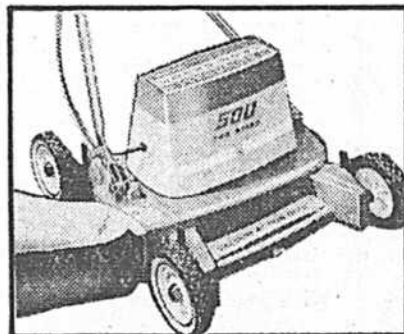


peinture extérieure, teinture

- A. Peinture latex pour l'extérieur. Facile à appliquer, sèche rapidement. Parfaite pour bois extérieur, bardeaux damiante; maçonnerie, surfaces de brique et de stucco. Un gallon couvre jusqu'à 550 pi. ca. Blanc seulement. **5<sup>99</sup> gal.**
- B. Peinture à base d'huile pour l'extérieur. Peinture au fini luisant et durable parfait pour garnir ou peindre la maison. Un gallon couvre jusqu'à 600 pi. ca. Blanc seulement. **7<sup>99</sup> gal.**
- C. Teinture à base d'huile pour bois. Teinture de consistance assez épaisse pour prévenir les dégoulinades. Parfaite pour les surfaces en bois pré-teinte et les surfaces extérieures non finies. Un gallon couvre jusqu'à 600 pi. ca. Bois rouge, noyer ou ton cèdre. **4<sup>99</sup> gal.**

Rayon 772 au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

COMPOSEZ 842-7221... JOUR ET NUIT  
Achetez par téléphone 24 heures par jour, 7 jours par semaine

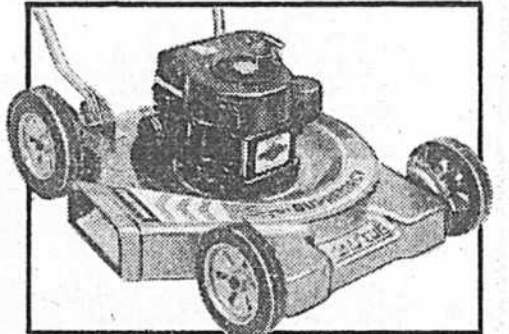


tondeuse Sunbeam

Prix Simpsons **109<sup>99</sup>** modèle RE196  
"Lawn Champ"

- Tondeuse électrique 2 vitesses pouvant couper sur une largeur de 18"
- Carter à action aspirante; lame à engrenage de sécurité.
- Hauteur de coupe réglable à 6 positions; manche basculant.
- Complète avec ramasse-gazon. Garantie 2 ans.

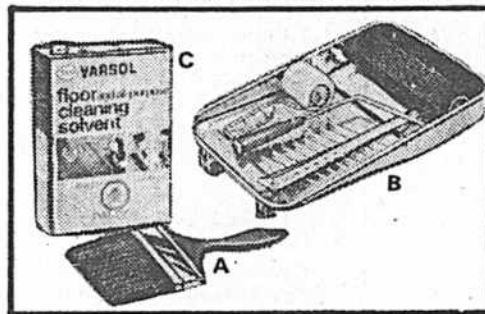
Rayon 774 au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.



tondeuse Supremacy

Prix Simpsons **99<sup>99</sup>** modèle CH500

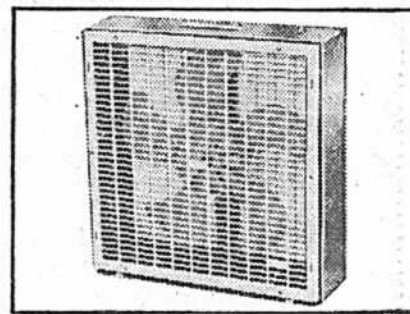
- Tondeuse à essence de luxe 20" avec moteur 3.5 c.v. "Briggs & Stratton" à démarrage rapide.
- Carter en acier; deflecteurs avant et arrière.
- Réglage de coupe 9 positions. Manche se pliant.



accessoires

- A. Pinceau 3" pour peintures à base d'huile ou latex. **Prix Simpsons 2<sup>99</sup> ch.**
- B. Ens. rouleau 9/16" pour peintures à base d'huile ou latex. Parfait pour usage intérieur ou extérieur. **Prix Simpsons 3<sup>99</sup> ens.**
- C. Diluant "Varcol" pour le nettoyage des pinceaux et des rouleaux, dilue la peinture à base d'huile. **Prix Simpsons 2<sup>19</sup> gal.**

Rayon 772 au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

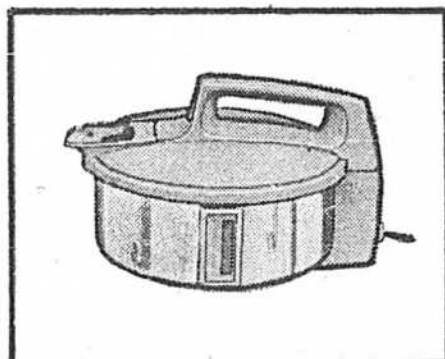


ventilateur Torcan 20"

Prix Simpsons **19<sup>99</sup>**

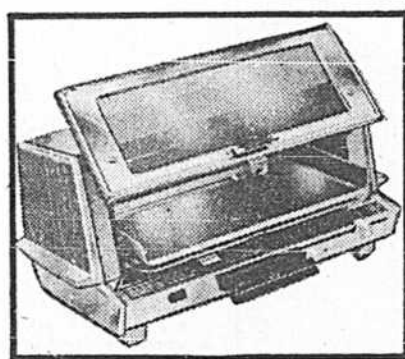
- Ventilateur genre coffre 2 vitesses.
- Réversible manuellement.
- 5 pales.
- Grilles de sécurité avant et arrière en plastique.
- Env. 22" x 22 1/2" x 7" P.

Rayon 771 au sous-sol. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.



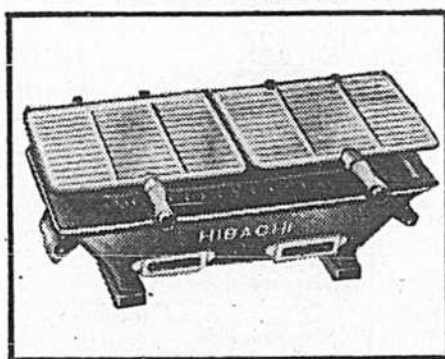
bouilloire électrique

- Modèle "Proctor Silex" 1500 watts en acier inoxydable avec arrêt et remise en marche automatiques.
- Indicateur du niveau d'eau. Garniture en bakélite.



four/grille-pain GE

- Rabais \$11. Modèle électrique pour cuire et rôtir.
- Température variant de 200 à 500°.
- Carter en acier chromé avec garniture bakélite ton or moisson et simili-bois.



hibachi en fonte

- Rabais \$2
- Modèle jumelé avec grilles plaquées chrome réglables et orifices de ventilation.
- Poignée en bois dur, environ 20" x 10" x 7".



cafetière Braun

- Rabais \$10. Système à filtre automatique rapide et facile à manier.
- Fait jusqu'à 8 tasses de délicieux café tout en le gardant chaud prêt à servir. 750 watts.

Rayon 755 au cinquième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.

COMPOSEZ 842-7221... JOUR ET NUIT

VISITEZ LA BOUTIQUE OLYMPIQUE CHEZ SIMPSONS  
maintenant ouverte aux 4 magasins

